

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023

**Nombre de membres composant le conseil : 39**

**En exercice : 39**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 29 novembre à 19 heures précises, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous-la présidence de Madame la Maire, **Jacqueline BELHOMME**.

#### **Etaient Présents (34 puis 28) :**

Mme Jacqueline Belhomme – Mme Sonia Figuères – M Rodéric Aarsse  
Mme Corinne Parmentier – M. Dominique Cardot – Mme Vanessa Ghiati  
M. Antonio Oliveira – Mme Bénédicte Ibos – Mme Jocelyne Boyaval  
M. Jean-Michel Poullé – M. Michel Aouad – Mme Virginie Aprikian  
M Farid Hemidi (**arrive à 19h15**) – Mme Catherine Morice  
Mme Fatiha Alaudat (**arrivée 19h20**) – Mme Carole Sourigues  
M. Michaël Goldberg – M. Pascal Brice (**départ 22h56**) – M. Loïc Courteille  
M. Thomas François – M. Grégory Gutierrez – Mme Julie Muret  
M. Hugo Poupard – Mme Fatou Sylla (**arrivée 19h20**) – M. Gilles Bresset (**départ 23h15**)  
M Roger Pronesti (**départ à 23h15**) – Mme Emmanuelle Jannès  
M Olivier Rajzman – Mme Charlotte Rault (**départ 23h10**)  
Mme Nadia Hammache (**arrivée 19h10**) – Mme Héla Bel Hadj Youssef – M. Anthony Toueilles  
M. Stéphane Tauthui (**départ 23h15**) – M. Martin Vernant (**départ 23h15**)

#### **Avaient donné mandat (5 pour la totalité de la séance et 8 partiellement) :**

M. Saliou Ba à M. Michel Aouad;  
Mme Dominique Trichet-Allaire à M. Rodéric Aarsse ;  
M. Nicolas Garcia à Mme Bénédicte Ibos ;  
Mme Tracy Kitenge à Mme Vanessa Ghiati ;  
M. Aurélien Denaes à M. Jean-Michel Poullé;  
Mme Fatou Sylla à M. Dominique Cardot (**arrivée 19h20**)  
M. Pascal Brice à Loïc Courteilles ;  
Mme Charlotte Rault à Olivier Rajzman.

#### **Absents excusés (8 partiellement) :**

M. Farid Hemidi (**arrivée 19h15**)  
Mme Fatiha Alaudat (**arrivée 19h20 ;**) ;  
M. Gilles Bresset (**départ 23h15**) ;  
M. Roger Pronesti (**départ 23h15**) ;  
Mme Nadia Hammache (**arrivée 19h10**) ;  
M. Roger Pronesti (**départ à 23h15**) ;  
M. Stéphane Tauthui (**départ 23h00**) ;  
M. Martin Vernant (**départ 23h15**).

### **Secrétaire de séance :**

Mme Corinne Parmentier, en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

### **Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2023**

**Mme la Maire** n'a pas bien compris la nuance mais elle accepte le changement.

**M. Touilles** souhaiterait que l'intitulé de son groupe soit rectifié dans le PV. Il s'agit de La France insoumise Malakoff et Citoyens et non de La France insoumise ou de LFI.

**Mme la Maire** fait observer que ce n'est pas toujours facile à suivre mais note cette demande et une rectification sera apportée. Elle soumet au conseil l'approbation de ce PV.

*Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.*

## **DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LA COMMISSION PRÉPARATOIRE ET QU'IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE DE BIEN VOULOIR VOTER SANS DÉBAT**

### **FINANCES LOCALES**

#### **DEL2023\_73 : Approbation de la décision modificatrice n° 1 du budget principal de la ville-exercice 2023.**

**Par 37 voix POUR dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla) et 1 voix CONTRE (M. Tauthui),** le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2023.

#### **Section de fonctionnement :**

##### **Dépense : +532 000 €**

– Chapitre 012 : +577 000 € :

*\* Abondement pour prendre en charge la prime Ségur pour les personnels CMS votée en loi de finances 2023 et compensée par une recette en chapitre 74 et 445 000 pour faire face aux hausses de dépenses de personnels issues des revalorisations de la rémunération des fonctionnaires décidés par l'État en juillet 2023 (hausse du point d'indice et du nombre de points) ;*

– Chapitre 65 : -105 000 € :

*\* baisse du reversement au territoire du fait d'une plus faible revalorisation des recettes fiscales par rapport à l'estimation au BP 2023 ;*

– Chapitre 014 : +60 000 € :

*\* Une partie de la taxe de séjour perçue par la ville est reversée au département (10 %) et à la Société du Grand Paris (15 %). Les encaissements fin 2022 ont été supérieurs à ce qui avait été estimé. Notre reversement augmente donc a dû proportion. ;*

##### **Recettes : +532 000 €**

– Chapitre 70 : + 400 000 € :

*\* Les recettes de voirie ne seront pas incluses dans le transfert de la voirie en 2023 et vont être titrées par la ville ;*

– Chapitre 74 : + 132 00 € :

*\* Compensation de la prime Ségur décidée par l'État ;*

##### **Solde : 0 €.**

Les recettes et les dépenses s'équilibrent. Les montants votés en dépenses et en recettes augmentent néanmoins de 480 240 € soit 67 778 074,89 € + 480 240 € = 68 258 314,89 €.

## **Section d'investissement :**

### **Recettes : + 200 000 €**

– Chapitre 041 : + 200 000 € ;

\* Opérations d'ordre liées à la récupération des avances neutralisées en dépenses d'investissement ;

### **Dépenses : + 200 000 €**

– Chapitre 041 : + 200 000 € ;

\* Opérations d'ordre liées à la récupération des avances neutralisée en recettes d'investissement ;

– Chapitre 16 : + 100 000 € ;

\* Prévision ajustée par rapport au BP 2023 ;

– Chapitre 23 : - 100 000 € ;

\* Prévision ajustée par rapport au BP 2023 ;

### **Solde : 0 €**

Les recettes et les dépenses s'équilibrent. Les montants votés en dépenses et en recettes augmentent néanmoins de 200 000 € soit  $27\,639\,960,34\text{ €} + 200\,000\text{ €} = 27\,839\,960,34\text{ €}$

Le conseil municipal adopte la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2023

## **DEL2023\_74 : Constatation d'extinction de créances suite à des procédures de rétablissement personnel (PRP) ou suite à une clôture pour insuffisance d'actif-Budget principal 2023.**

**Par 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla)**, le conseil municipal constate l'effacement des dettes, sur proposition de Monsieur le comptable public, pour un montant de 23 413,89 € selon la liste suivante :

<b>Noms</b>	<b>Montant des dettes à effacer</b>	<b>Objet</b>
Particulier	301,65€	Restauration, accueil enfance
Particulier	184,63€	Restauration, accueil enfance
Professionnel	22 639,57€	Loyer
Professionnel	288,04€	TLPE

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à émettre un mandat de dépenses individuel au compte 6542 « Créances éteintes » du budget communal afin de solder les titres de recettes émis à l'encontre des usagers figurant dans le tableau ci-dessus

## **BÂTIMENT COMMUNAUX**

### **DEL2023\_75 : Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre VSGP et la commune de Malakoff pour les travaux d'éclairage public des abords du groupe scolaire Nardal.**

**Par 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla)**, le conseil municipal approuve l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre l'Établissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris et la commune de Malakoff pour les travaux d'éclairage public des abords du groupe scolaire Paulette Nardal.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ledit avenant à la convention.

Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

## **DÉMOCRATIE LOCALE**

### **DEL2023\_76 : Adhésion de la ville de Malakoff au Réseau National des Budgets Participatifs.**

**Par 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla),** le conseil municipal approuve la demande d'adhésion de la ville de Malakoff au réseau national du budget participatif estimé à hauteur de 250€.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à prendre toutes les mesures utiles pour l'exécution de cette délibération.

Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

## ENFANCE

**DEL2023\_77: Convention à intervenir entre l'État et la ville de Malakoff relatif à l'appel à projets « PEDT-Plan Mercredi ».**

**Par 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla),** le conseil municipal approuve la convention à intervenir entre la ville de Malakoff et le centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne d'Île-de-France, annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant.

Le conseil municipal dit que les recettes, soit une subvention de 6 000 €, seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL2023\_78: Convention entre l'État et la ville de Malakoff relative à la mise en place du dispositif colos apprenantes « année 2023 ».**

**Par 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla),** le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant. Le conseil municipal dit que les recettes, soit une subvention de 58 000 €, seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

## HABITAT

**DEL2023\_79 : Garantie d'emprunt et convention de réservation-Immobilière 3F-Prêt CDC-22 logements LLI (locatif intermédiaire) situés 130-134, boulevard Gabriel Péri.**

**Par 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla),** le conseil municipal autorise pour financer l'acquisition en VEFA 22 logements qui seront par la suite mis en location en tant que Logements Locatifs Intermédiaires (LLI), la garantie d'emprunt auprès de la BANQUE DES TERRITOIRES de 6 078 000,00€.

Le conseil municipal accepte les termes de la convention annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer tout document s'y rapportant et à lui donner tout pouvoir pour procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

**DEL2023\_80 : Garantie d'emprunt Habitat et Humanisme - Prêt CDC - 16 logements BRS situés 10, place du 14 Juillet.**

**Par 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla),** le conseil municipal autorise pour financer l'acquisition en VEFA 16 logements qui seront par la suite commercialisés via le dispositif du Bail Réel Solidaire, de contracter auprès de la BANQUE DES TERRITOIRES un prêt de 864 484,00€.

Le conseil municipal accepte les termes de la convention annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal autoriser Madame la Maire à signer tout document s’y rapportant et à lui donner tout pouvoir pour procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

#### **DEL2023\_81 : Signature de 4 conventions de réservation de logements sociaux auprès de Malakoff Habitat - Régularisation amont du passage à la gestion en flux.**

**Par 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla),** le conseil municipal approuve les conventions de réservations de logements sociaux, inhérentes aux opérations des 1 à 5, rue Albert Samain, 93 à 35, rue Paul Vaillant Couturier, 4 à 10, rue Joliot Curie et 74, rue Jules Guesde.

### **POLITIQUES CULTURELLES**

#### **DEL2023\_82 : Convention de développement culturel – Avenant annuel à intervenir entre la région Ile-de-France et la ville de Malakoff au titre de l’année 2023.**

**Par 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla),** le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l’avenant à la Convention avec la Région Île-de-France liée à la programmation du centre d’art contemporain de Malakoff pour l’année 2023 et à signer l’ensemble des documents inhérents.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **DEL2023\_83 : Création d'emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité.**

**Par 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla),** le conseil municipal approuve des créations de postes non permanents lors d’accroissement saisonnier d’activité.

#### **DEL2023\_84 : Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation.**

**Par 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla),** le conseil municipal adopte les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation telles que proposées, à compter du 1er janvier 2024.

#### **DEL2023\_85 : Renouvellement de la convention d’adhésion au service social du travail.**

**Par 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla),** le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention d’adhésion au service social.

### **SANTÉ**

#### **DEL2023\_86 : Convention entre le département des Hauts-de-Seine et la commune de Malakoff relative à l'organisation et au financement des activités de promotion en santé sexuelle.**

**Par 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla),** le conseil municipal approuve la convention de partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Malakoff relative à l’organisation et au financement des activités de promotion en santé sexuelle au titre de l’année 2023. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer ladite convention.

**DEL2023\_87 : Avenant à la convention entre la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et la commune de Malakoff relative au financement de la rémunération de paiement en équipe de professionnels de santé.**

**Par 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla),** le conseil municipal approuve la signature dudit avenant entre la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et la commune de Malakoff relative au financement de la rémunération de paiement en équipe de professionnels de santé et autoriser Madame la Maire à le signer.

**DEL2023\_88 : Convention entre l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la commune de Malakoff relative à la responsabilité conjointe du traitement des données à caractère personnel issues des formulaires d'autorisation parentale à la vaccination contre les infections à papillomavirus humains dans les collèges.**

**Par 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla),** le conseil municipal approuve la convention relative à la responsabilité conjointe du traitement des données à caractère personnel issues des formulaires d'autorisation parentale à la vaccination contre les infections à papillomavirus humains dans les collèges et autorise Madame La Maire à la signer.

**DEL2023\_89 : Convention entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine et la commune de Malakoff relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains dans les collèges.**

**Par 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla),** le conseil municipal approuve la convention entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine et la commune de Malakoff relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains dans les collèges et autorise Madame La Maire à la signer.

**DEL2023\_90 : Convention entre l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la commune de Malakoff relative au financement de la campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus humains dans les collèges.**

**Par 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla),** le conseil municipal approuve la convention de participation financière de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France au financement de la campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus dans les collèges et autorise Madame la Maire à la signer.

## **URBANISME**

**DEL2023\_95 : Convention de clôture ZAC Dolet Brossolette.**

**Par 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla),** le conseil municipal prend acte de l'expiration de la concession d'aménagement de la ZAC Dolet Brossolette et des incidences financières pour la ville de Malakoff.

**DEL2023\_96 : Convention de reversement du boni de la ZAC Dolet Brossolette.**

**Par 38 voix POUR dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla),** le conseil municipal approuve le premier versement de 495 000 euros, correspondant à la répartition du boni anticipé de la ZAC Dolet Brossolette.

*Mme la Maire* indique qu'un certain nombre de délibérations ont été discutées dans le cadre des commissions préparatoires à ce conseil municipal. Elle propose de les voter sans débat, sauf s'il y a des remarques.

**M. Tauthui** votera contre la délibération n°2.

Concernant la délibération n°6, la subvention est-elle à la fois pour Malakoff et Bagneux puisque cela concerne l'effectif du mercredi pour la cuisine centrale ? M. Tauthui s'abstiendra sur ce vote.

Il s'abstiendra également sur les délibérations n°8 et 9. Il y est question de garanties d'emprunt et M. Tauthui souhaiterait que l'on ajoute systématiquement, par déontologie, une ligne précisant que les élus et leur famille ne vont pas acquérir un bien dans ces opérations immobilières. Sans cette mention il estime que ce n'est pas déontologiquement correct.

**Mme la Maire** comprend que M. Tauthui vote contre la délibération n°2 et qu'il s'abstiendra peut-être sur la délibération n°6 « Convention à intervenir... » qui concerne le Plan Mercredi.

**Mme Ghiati** ne souhaite pas forcément amener M. Tauthui à changer de vote mais elle lui explique simplement que la délibération sur le Plan Mercredi n'a rien à voir avec la restauration collective. C'est une convention pour obtenir les financements CAF dans le cadre des projets du Plan Mercredi qui concernent les activités avec les enfants. C'est un retour d'argent pour toutes les actions mises en place dans le cadre du Plan Mercredi.

**M. Tauthui** entend cette explication mais il est mentionné dans le document que c'est par rapport au développement de l'activité formation alimentation du personnel intervenant dans le Plan Mercredi. Sachant que Malakoff travaille avec la cuisine centrale de Bagneux, cette subvention concerne-t-elle à la fois Malakoff et Bagneux ? Est-ce que les parents bénéficient d'une réduction ou autre ? C'était la question qu'avait posée M. Tauthui mais il n'a pas obtenu de réponse.

**Mme la Maire** fait observer à M. Tauthui que la réponse vient de lui être donnée.

**Mme Ghiati** précise que cet argent n'est destiné qu'à Malakoff. Dans le cadre du Plan Mercredi la Ville mène des actions de sensibilisation pour une bonne alimentation à destination des professionnels et des enfants. Cela n'a donc rien à voir avec des questions de tarification aux parents ou des questions liées à la gestion de la restauration scolaire. Il s'agit d'enjeux éducatifs, que ce soit pour les personnels animateurs ou pour les enfants.

**M. Tauthui** remercie Mme Ghiati pour ces explications et votera donc pour cette délibération.

Il s'abstiendra sur les délibérations n°8 et 9.

**Mme la Maire** note que M. Tauthui vote contre la délibération n°2, pour la délibération n°6 et qu'il s'abstient sur les délibérations n°8 et 9. Elle soumet ces délibérations au vote avec les modifications et les éléments de réponse.

## **DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL POUR DEBAT AVANT VOTE**

### **VOEUX**

#### **DEL2023\_98 : Vœu du Conseil municipal relatif à la tenue de ses séances**

##### **Rapporteur : Mme Figières**

**Mme Figières** rappelle que, suite à une réunion au mois de juillet des présidents de groupe, de l'ensemble des forces politiques présentes au conseil municipal, la question relative à la tenue des séances a fait l'objet de discussions. Lors d'une réunion organisée en septembre où a été convié l'ensemble des présidents de groupe il a été décidé collectivement de faire une déclaration en début de conseil municipal, déclaration bien évidemment soumise en amont à l'ensemble des groupes pour correction, reformulation, etc. Mme Figières a donc été chargée de la lire :



Notre conseil municipal représente les habitantes et habitants de Malakoff, tel qu'elles et ils se sont exprimés lors des dernières élections municipales. Il a la charge de régler, par voie délibérative, les affaires de la commune, de voter le budget et de faire vivre le service public communal.

Comme toute instance démocratique, notre Conseil est régi par un règlement intérieur, voté à l'unanimité en juillet 2020. Il fixe les règles permettant le bon déroulement des conseils municipaux, règles qui doivent être respectées par tous les élus présents au conseil.

Force est de constater que, depuis un certain temps, par des comportements inappropriés, par des prises de parole incriminant de façon violente des membres du Conseil, par des discours souvent sans lien avec les délibérations présentées, des élus cherchent à diffamer plutôt qu'à convaincre. Certains contradicteurs ont même jugé pertinent d'importer dans notre enceinte le concept de « fake news ».

Tout cela porte atteinte à la sérénité des débats qui se trouvent perturbés et appauvris.

Nous devons plus, nous devons mieux aux Malakoffiotes et aux Malakoffiots. Leur confiance et notre mandat nous engagent.

Nous toutes et tous, élus de Malakoff, entendons rendre à nos échanges la qualité qu'ils avaient lors des mandatures passées. Nous refusons de considérer que les dysfonctionnements récents soient une fatalité.

Dans ces conditions, les élus du Conseil municipal de Malakoff émettent le vœu que :

- Chacune et chacun entende que l'esprit, sinon la lettre, de notre règlement intérieur impose aux membres du Conseil municipal de respecter ses collègues dans leur bonne foi et leur attachement à Malakoff ;
- Que nos débats et nos oppositions, légitimes et nécessaires, ne s'attaquent pas aux personnes mais s'attachent à enrichir notre conception commune de l'intérêt général ;
- Que le dévoiement des formes démocratiques, malheureusement observé dans d'autres enceintes, ne puisse jamais franchir les portes de notre assemblée.

**Par 34 voix POUR dont 5 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes), 1 voix CONTRE (M. Tauthui), 3 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. Touailles, Mme Bel Hadj Youssef, Mme Hammache), 1 ABSTENTION (M. Vernant)**

Le Conseil municipal de Malakoff adopte le vœu que :

- Chacune et chacun entende que l'esprit, sinon la lettre, de notre règlement intérieur impose aux membres du Conseil municipal de respecter ses collègues dans leur bonne foi et leur attachement à Malakoff ;
- Que nos débats et nos oppositions, légitimes et nécessaires, ne s'attaquent pas aux personnes mais s'attachent à enrichir notre conception commune de l'intérêt général ;
- Que le dévoiement des formes démocratiques, malheureusement observé dans d'autres enceintes, ne puisse jamais franchir les portes de notre assemblée.

***M. Tauthui** s'étonne de ce vœu. Le conseil municipal a un règlement intérieur où il est bien dit que Mme la Maire préside cette séance et qu'elle y fait donc la police ; en cas de malveillances lors d'un conseil, c'est donc à elle d'appliquer le règlement. Si des élus ont eu un comportement inapproprié dans ce conseil, c'est à Mme la Maire de discuter avec eux et de régler cela. Et si les élus refusent de l'entendre, elle applique en ce cas ce que prévoit la loi. Aussi, quel est le but de vœu ? Celui-ci précise bien que certains élus sont impliqués, ce qui signifie que Mme la Maire connaît bien ces élus. Elle devrait donc les mentionner afin de commencer au moins par crever l'abcès en discutant ensemble. Ils sont là dans une séance de délibérations, dans une séance de débats, et le débat démocratique demande aussi un document clair. M. Tauthui votera donc contre ce vœu dont il ne voit pas la pertinence dans ce conseil municipal puisqu'il existe un règlement intérieur. Chaque fois que M. Tauthui fait observer qu'il faut changer des éléments, le Directeur de cabinet de Mme la Maire lui dit*



de se reporter au règlement intérieur. M. Tauthui demande donc à Mme la Maire d'appliquer simplement le règlement intérieur et de ne pas soumettre ce vœu.

**Mme la Maire** remercie M. Tauthui et cède la parole à M. Touailles.

**M. Touailles** donne lecture de son intervention :

« Vous nous proposez donc un vœu relatif à la tenue des séances. Vous commencez par dire "Notre conseil municipal représente les habitantes et habitants de Malakoff, tel qu'elles et ils se sont exprimé·es lors des dernières élections municipales". C'est tout simplement faux puisque les électeurs ont voté pour une liste qui a recueilli près de 65 %, liste où nous étions ainsi que M. Vernant. Vous avez décidé en petit comité de nous évincer de la majorité pour avoir voté contre la loi des 1 607 heures sans consulter les habitants. Contrairement à ce que vous écrivez "Nous devons plus, nous devons mieux aux Malakoffiotes et aux Malakoffiots, leur confiance et notre mandant nous engagent", c'est bien vous qui avez trahi les électeurs et brisé la confiance qu'ils pouvaient avoir en vous.

Ensuite, vous dites "par des comportements inappropriés, par des prises de parole incriminant de façon violente des membres du conseil, par des discours souvent sans lien avec les délibérations présentées, des élu·es cherchent plus à diffamer qu'à convaincre." Mais de qui parlez-vous ? Des élus de la majorité ? Si c'est le cas, pas besoin de faire un vœu, faites une réunion entre vous pour régler cela !

Mise à part cela, cela ressemble plus à l'envie de faire taire toute opposition et d'écraser un peu plus la démocratie locale.

Je continue à vous citer : « Certains contradicteurs ont même jugé pertinent d'importer dans notre enceinte le concept de "fake news" ». Parlez-vous de vos mensonges à propos de l'école maternelle PVC ? Si je mens, là, et que je vous diffame en disant que vous avez menti sur l'école PVC, n'hésitez pas à m'envoyer au tribunal.

Vous voulez émettre le vœu que, premièrement, "Chacune et chacun entende que l'esprit, sinon la lettre, de notre règlement intérieur impose aux membres du conseil municipal de respecter ses collègues dans leur bonne foi et leur attachement à Malakoff", mais où est-ce écrit dans le règlement intérieur ?

En toute transparence, nous ne croyons ni en votre bonne foi ni en votre attachement à Malakoff, mais, pour certains, plutôt à un attachement à une carrière politique.

Deuxièmement, vous émettez le vœu que "Que nos débats et nos oppositions, légitimes et nécessaires, ne s'attaquent pas aux personnes mais s'attachent à enrichir notre conception commune de l'intérêt général". Nous n'avons pas la même conception commune de la démocratie, vous qui avez trahi le vote initial des Malakoffiots, ni même la même conception de l'intérêt général, et nous le verrons ce soir avec d'autres délibérations.

Troisièmement, vous émettez le vœu que "Le dévoiement des formes démocratiques, malheureusement observé dans d'autres enceintes, ne puisse jamais franchir les portes de notre assemblée." Ce troisième point est intéressant, vous évoquez "d'autres enceintes" pour ne pas citer l'Assemblée nationale où l'attitude de l'opposition de gauche est décriée par la macronie avec les mêmes arguments avancés ce soir par la majorité municipale dite de gauche. Niveau démocratie, vous vous placez localement comme les macronistes le font au niveau national, votre seul objectif étant de faire taire toute opposition. Ce conseil municipal, presque cinq mois jour pour jour après le dernier, avec délibérations assez lourdes puisqu'il y a débat d'orientations budgétaires, 3 vœux et 391 pages à étudier sur les décisions prises par la Maire en seulement 8 jours, en est un exemple.

En conclusion, nous vous proposons déjà de bien faire appliquer le règlement intérieur au sein de votre majorité plutôt que d'écraser la démocratie. Ce vœu est caricatural mais correspond à ce qu'est devenue votre majorité : s'il y a un vrai problème, faites appliquer le règlement intérieur, c'est cela qui régit notre conseil municipal.

Nous ne prendrons pas part au vote parce que nous pensons que ceci est une mascarade. »

**Mme la Maire** remercie M. Touailles et cède la parole à M. Vernant.

**M. Vernant** donne lecture de son intervention :

« Ce vœu me laisse quelque peu sceptique ; certes, il y a eu par moment des dérapages problématiques mais cela fait partie de la vie des assemblées démocratiques. Nous partageons l'idée que chacun doit faire attention à son expression, simplement, je ne vois pas bien en quoi un simple vœu pourrait changer cet état de fait.

Par ailleurs, lorsque nous avons débattu de cela en conférence des présidents nous avons évoqué la question des méthodes de travail. Nous sommes nombreux à penser qu'il est important de renforcer l'information des élus en amont ; parfois vous annoncez une présentation à venir de certains projets sans qu'il y ait de suite derrière. Par exemple vous aviez annoncé il y a quelques mois en commission

qu'il y aurait une présentation du projet de rénovation du théâtre de Malakoff, mais c'est resté à ce stade lettre morte. J'ai également proposé la mise en place d'un droit d'amendement pour les conseillers, sans suite car on m'a objecté qu'il y avait un risque d'obstruction. Évidemment, si l'on n'essaie pas, c'est un peu bizarre de présumer d'avance qu'il va y avoir de l'obstruction.

Je voudrais également évoquer la possibilité de débats en conseil municipal sans vote sur un certain nombre de sujets relevant de la compétence propre du Maire. Par exemple nous pourrions décider qu'une question orale donne lieu à débat et pas uniquement à un simple échange entre le conseiller qui pose la question et vous-même. Vous allez peut-être me demander quel est le rapport avec ce vœu. Je le répète, nous devons tous prendre garde à ce que nous disons, cependant, la tension peut venir du sentiment réel ou supposé que des décisions se prennent ailleurs qu'en conseil municipal. Il est exact que renforcer l'association des citoyens à la prise des décisions demande du temps, cela nous semble cependant indispensable pour éviter le décalage entre représentants et représentés.

Pour toutes ces raisons je vais m'abstenir sur ce vœu. »

**Mme la Maire** remercie M. Touailles et cède la parole à Mme Sourigues.

**Mme Sourigues** donne lecture de son intervention :

« Nous constatons toutes et tous que nos débats sont de moins en moins sereins et pensons, y compris ceux qui ne prennent pas ou plus la parole, que ce vœu est l'expression d'une lassitude et d'une volonté de retrouver le chemin de débats sereins, ce dans l'intérêt général et de celui des Malakoffiots.

Car si nous pouvons toutes et tous à titre individuel être agacés, voire en colère vis-à-vis de positions politiques que nous nous ne partageons pas, il est primordial de nous rappeler que nous portons la responsabilité, comme élus, d'ériger le débat démocratique comme valeur essentielle. Car seul le respect mutuel de chacune et de chacun permet d'apprécier le travail de l'autre, et l'écoute des arguments, quitte à s'y opposer, permet de nourrir la réflexion.

Dans cette période troublée il est particulièrement important de réaffirmer notre attachement à la démocratie et aux instances qui la font vivre.

Nous, Socialistes et apparentés, y souscrivons pleinement. Je vous remercie. »

**Mme la Maire** remercie Mme Sourigues et cède la parole à Mme Alaudat.

**Mme Alaudat** pense qu'il faut prendre ce texte pour ce qu'il est, à savoir un rappel du cadre. Elle rappelle que dans toute organisation, dans toute institution, dans toutes les formations que les élus ont pu suivre, le cadre est posé avant même le début de la séance. Ce cadre, c'est ce qui va permettre le bon fonctionnement et le bon déroulement de la séance, à savoir : écoute bienveillante, respect et confiance.

Ce sont donc des règles qui sont acceptées et appliquées par tous dès lors que le règlement intérieur a été voté en 2020. Les élus y souscrivent, se l'imposent et se font parfois violence quand, au cours de conseil municipaux, des personnes prennent la parole de façon intempestive, qui débordent sur des sujets n'ayant rien à voir avec le sujet initial. Il est donc bien de rappeler le cadre qui sécurise en fait chacun car c'est extrêmement important, les élus se doivent en effet le respect mutuel.

**Mme Rault** remercie Mme la Maire pour ce vœu qui appelle à la bonne tenue des séances et au respect ; « enfin », car il intervient plus de trois ans après le début de la mandature. La majorité municipale prend donc enfin à bras le corps ce sujet du débat démocratique dans cette assemblée. Les élus du groupe Malakoff Plurielle ne peuvent que l'en féliciter et soutenir cette démarche. Il leur apparaît que les règles qui encadrent le débat démocratique sont essentielles, chaque membre de conseil municipal a été élu et représente une partie des habitants, chaque membre de ce conseil municipal doit être respecté dans ce qu'il porte, dans ses convictions et dans ses idées.

Enfin, la majorité affirme sa volonté que ces règles soient respectées, il aura fallu peut-être plusieurs implosions politiques pour que l'on se pose cette question. Mme Rault tient à rappeler qu'en début de mandat leurs échanges n'étaient pas toujours simples ni agréables, d'autant plus quand on débute un mandat municipal et un mandat politique tout court, il n'est pas évident de s'engager mais ça l'est encore moins quand les débats sont agressifs. Mme Rault pense que cela désisterait beaucoup de personnes qui auraient pourtant beaucoup de choses très intéressantes à dire. Elle trouve que, trop souvent, son groupe mais aussi notamment les représentants de la majorité présidentielle ont été attaqués avec une virulence qui outrepassait franchement le cadre de ces débats et n'avaient aucun intérêt. Dans une opposition constructive, les élus de Malakoff Plurielle espèrent que les trois prochaines années de ce mandat qu'ils vivent ensemble seront plus apaisées et utiles aux concitoyens pour lesquels ils ont été élus et pour lesquels il reste tant de choses à faire pour faire progresser la ville.

**Mme la Maire** remercie Mme Rault et cède la parole à M. Courteille.

**M. Courteille** indique que ce vœu arrive à point nommé et que les élus de son groupe le voteront parce qu'ils sont en phase à la fois avec la forme et le fond. Ce vœu a été coécrit dans le cadre de deux réunions en juillet et septembre où la plupart de l'ensemble des groupes qui étaient invités est venue. Les temps d'échanges ont été riches et intéressants ; ils ont pu voir que les élus partageaient le même intérêt de construire quelque chose d'intéressant pour les Malakoffiots et les Malakoffiotes. En ce sens, la forme a été intéressante. Sur le fond, comme cela a été dit, il est vrai que les élus ont tout intérêt à respecter à minima les interlocuteurs, les prises de parole. Ils ne sont pas toujours d'accord et c'est bien le principe de cette assemblée ; pour autant ils doivent s'écouter et se respecter, c'est la moindre des choses. Ce soir l'ordre du jour est assez dense avec deux ou trois sujets sensibles et M. Courteille espère que ce vœu prendra sa portée dès à présent.

**Mme la Maire** remercie M. Courteille et cède la parole à M. Aarsse.

**M. Aarsse** tient à la remercier pour ce vœu qui, comme cela a été dit, rappelle l'évidence et rappelle des règles qu'ils se sont déjà données, et il y a certains moments où il est bien de redire ces règles et de rappeler comment l'on peut travailler et vivre ensemble au sein de cette assemblée. Les élus y passent beaucoup de temps et autant faire en sorte que cela se passe dans de bonnes conditions et dans le respect mutuel.

**Mme la Maire** remercie M. Aarsse et soumet ce vœu au vote.

**Mme Rault** indique, après le vote, que l'idée de filmer les conseils municipaux avait été instituée à une époque. Malakoff Plurielle avait même déposé un vœu qui n'avait pas été adopté puis ce principe avait été mis en place lors de la période Covid. Mme Rault y est très favorable, et pour des raisons de transparence, et pour des raisons de communication. Ils se sont d'ailleurs rendu compte que les Facebook live étaient plutôt suivis, ce qui permet de faire sortir à l'extérieur le cénacle, sinon cela n'a pas grand intérêt parce que personne ne lit les comptes rendus – navrée pour ceux qui les écrivent –, du moins pas les habitants de la ville. Mme Rault pense par ailleurs que le fait de filmer les séances aide à apaiser les débats parce que, lorsque l'on dit des choses très virulentes, cela reste.

**Mme la Maire** ne partage pas cette opinion car plusieurs exemples ont montré que cela n'apaisait pas du tout les débats, mais c'est un point de vue. M. Touailles a demandé la parole.

**M. Touailles** indique que son groupe est très favorable à ce que l'on puisse filmer les conseils municipaux comme c'était le cas pendant un moment. Cela permet aux habitants de se faire un point de vue et de faire vraiment vivre la démocratie.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### **DEL2023\_71 : Désignation d'un référent déontologue pour les élu·es du Conseil municipal de la Ville de Malakoff.**

**Rapporteur : Mme Figières**

**Mme Figières** rappelle que ce point avait été discuté lors du dernier conseil municipal où la majorité s'était engagée à présenter cette délibération dès que la liste des référents proposés par l'Association des Maires de France serait disponible.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS) prévoit, en son article 218, que tout·e élu·e local·e peut consulter un référent déontologue chargé·e de lui apporter tout conseil utile sur sa situation au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu·e local·e.

À cette fin, sont parus le 6 décembre 2022 le décret n°2022-1520 et un arrêté d'application du présent décret précisant les critères et les modalités de désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.

La Ville reçu vers le mois d'octobre la liste proposée par l'Association des Maires de France et il a donc été décidé de faire appel à Monsieur Hubert FAIVRE PIERRET en raison de son expérience à la fois comme ancien directeur général des services de différentes collectivités territoriales de même dimension mais aussi parce que c'est une personnalité qualifiée qui a commencé dans la fonction publique en tant qu'animateur et qui a grimpé les échelons au fur et à mesure pour arriver au poste de Directeur général des services. Il semblait en effet aussi intéressant d'avoir cette vision très large de la fonction publique territoriale.

Monsieur Hubert FAIVRE PIERRET n'est frappé d'aucune des incompatibilités prévues à l'article R.1111-1-A du code précité et sera rémunéré à hauteur de 80 € par dossier traité en application des textes en vigueur.

Ainsi, en cas de question liée au respect des principes déontologiques afférents au mandat de conseiller·ère municipal·e, les élu·es pourront saisir Monsieur Hubert FAIVRE PIERRET à l'adresse courriel suivante indiquée dans la délibération et un courriel sera envoyé à l'ensemble des membres du conseil municipal pour rappeler la procédure.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir désigner Monsieur Hubert FAIVRE PIERRET en tant que référent déontologue pour la Ville de Malakoff.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS) prévoit, en son article 218, que tout·e élu·e local·e peut consulter un référent déontologue chargé·e de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu·e local·e.

À cette fin, sont parus le 6 décembre 2022 le décret n°2022-1520 et un arrêté d'application du présent décret précisant les critères et les modalités de désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, la mise en œuvre de cette désignation du référent déontologue constitue une obligation.

Il appartient donc au Conseil municipal de désigner son référent déontologue en application de l'article R.1111-1-A du Code général des collectivités territoriales et de fixer le montant afférent à sa rémunération.

Il a été décidé de faire appel à Monsieur Hubert FAIVRE PIERRET, en raison de son expérience comme ancien directeur général des services de collectivités territoriales.

Monsieur Hubert FAIVRE PIERRET n'est frappé d'aucune des incompatibilités prévues à l'article R.1111-1-A du code précité et sera rémunéré à hauteur de 80 euros par dossier traité en application des textes en vigueur.

Ainsi, en cas de question liée au respect des principes déontologiques afférents au mandat de conseiller·ère municipal·e, les élu·es pourront saisir Monsieur Hubert FAIVRE PIERRET à l'adresse courriel suivante : [hubert.favrepierret@laposte.net](mailto:hubert.favrepierret@laposte.net)

Ce dernier sera rémunéré à hauteur de 80 euros par dossier traité en application de l'arrêté du 6 décembre 2022.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir désigner Monsieur Hubert FAIVRE PIERRET en tant que référent déontologue pour la Ville de Malakoff.

**Par 36 voix POUR dont 5 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes), 3 voix CONTRE (M. Tauthui, M. Bresset, M. Pronesti),** le conseil municipal désigne Monsieur Hubert FAIVRE PIERRET en tant que référent déontologue pour la Ville de Malakoff.

**Mme la Maire** demande si cette délibération appelle des remarques et cède la parole à M. Pronesti.

**M. Pronesti** donne lecture de son intervention :

« Malakoff Plurielle avait proposé lors du vœu au conseil municipal du 31 mai 2023 la création d'une commission où siègerait un représentant de chaque groupe élu et la nomination d'un déontologue indépendant nommé par l'Observatoire de l'Éthique publique. Vous vous êtes émue sur le fait de faire appel à cet organisme, pourtant indépendant et transpartisan, au prétexte que Laurianne ROSSI en est la Vice-présidente depuis 2018. Le fameux décret 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif aux référents déontologues et élu·es locaux·ales précise que "Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Elles peuvent selon le cas être assurées par une ou plusieurs personnes n'exerçant, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, aucun mandat d'élu, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, ne pas être non plus un agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci."

*En application de cette réglementation, vous proposez de nommer une personnalité en raison de son expérience comme ancien Directeur général des services de la collectivité territoriale. Nous ne doutons pas en fait des compétences et de l'expérience de M. FAIVRE PIERRET pour exercer une telle mission, en revanche, permettez-moi de douter de l'indépendance et de l'impartialité qui doivent présider à cette nomination. En effet, vous avez oublié de dire que M. FAIVRE PIERRET fut tout de même élu municipal communiste de 1983 à 2008, soit durant 25 ans. Voilà en fait l'éthique déontologique que vous nous proposez : pas de commission et un ancien élu communiste.*

*Alors, à notre tour de nous émouvoir, et combien même cette personne serait éminemment respectable – ce dont nous ne doutons pas –, nous émettons des doutes sur sa neutralité. En conséquence nous voterons contre la nomination de M. FAIVRE PIERRET et nous souhaitons la nomination d'un autre déontologue qui réponde véritablement au profil imposé par les textes réglementaires en matière d'indépendance. »*

**Mme la Maire** remercie M. Pronesti et demande s'il y a d'autres remarques.

**M. Tauthui** remercie Mme la Maire ainsi que M. Pronesti. Il n'a pas eu le temps de faire lui-même toutes ces recherches mais il en rigole, tout simplement parce que, comme pour un appel d'offres de marché ou autre, on met toujours en concurrence au moins deux ou trois noms pour permettre aux élus de faire un choix ; on leur présente les CV et tous les éléments leur permettant de faire ce choix, mais aujourd'hui la majorité propose au conseil municipal de valider, d'entériner sans laisser d'autre choix. On peut donc en rester là, M. Tauthui peut rentrer chez lui, on peut très bien voter à sa place puisque, encore une fois, on ne consulte pas l'opposition. La majorité municipale parle toujours en effet au nom de tous les élus comme s'ils n'existaient pas. Sont-ils ici dans une démocratie ou une pièce de théâtre où les élus tiennent un rôle et c'est tout ? La majorité n'a même pas le respect des élus de l'opposition alors qu'elle aurait pu demander ce qu'ils pensaient de la liste, s'ils avaient une idée des personnes inscrites sur cette liste.

Mme la Maire veut-elle un conseil municipal consensuel, d'un conseil municipal où l'opposition criera « au secours, on est bâillonnés » ? Ou bien d'un conseil municipal où tout le monde participe à la construction locale, voire nationale ? Ce n'est apparemment pas ce que veut Mme la Maire et M. Tauthui ne croit pas que ce soit cela, la démocratie. Elle donne des leçons à la majorité présidentielle, aux autres oppositions, voire à d'autres pays, mais elle devrait commencer déjà au niveau local à respecter l'opposition, à respecter tous les élus. Comme Mme la Maire l'a dit dans son vœu, toutes les personnes autour de cette table ont été élues par la population ; qu'elle travaille donc plutôt à rassembler qu'à diviser.

**Mme la Maire** remercie M. Tauthui et cède la parole à Mme Figières.

**Mme Figières** rappelle que l'AMF est une association transpartisane d'élus locaux qui est présidée par un Maire de droite. La liste qui est donnée est donc transpartisane, c'est une première chose. Ce que proposait M. Pronesti était en effet présidé par l'ancienne Députée de la circonscription et l'on ne peut pas dire que c'était quelque chose de très neutre.

Mme Figières tient à lire l'article 3 qui n'a pas été lu dans sa totalité et qui précise les moyens et modalités d'exercice et de saisine. Elle rappelle ici qu'ils sont sur des missions concernant la déontologie inhérente à l'élu local, à sa propre fonction d'élu ; seul l'élu peut donc, s'il considère à un moment donné qu'il peut y avoir par exemple un conflit d'intérêts pour une prise de décision, saisir le déontologue pour savoir s'il y a en effet conflit d'intérêts ou pas. Ainsi, Mme Figières ne peut pas saisir le déontologue par rapport à M. Pronesti ou par rapport à Mme Jannès, c'est l'élu qui se saisit de sa situation.

Selon cet article 3, les missions du référent déontologue sont les suivantes :

- « Dans l'exercice de ses fonctions il ne peut solliciter ni recevoir d'injonction de l'autorité investie du pouvoir de nomination ou de son représentant.
- Il communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande par écrit ou à l'oral en fonction du souhait de l'élu concerné.
- Les avis et conseils donnés par le référent déontologue sont purement consultatifs et ne sont pas susceptibles de recours. L'élu·e reste libre de ne pas suivre les recommandations du référent déontologue. Par ailleurs, lorsqu'il ou elle a pris connaissance du risque éventuel qu'il ou elle encoure, l'élu·e prend sa décision en responsabilité. »

Mme Figières ne voit donc pas en quoi ils seraient ici dans une décision qui serait totalement partisane puisque le déontologue travaille en toute indépendance et seulement en relation avec l'élu qui l'a saisi. Il ne faut pas faire croire que le déontologue va travailler sur l'ensemble des affaires municipales, ce n'est pas vrai ; il travaille sur la posture, sur les conflits qu'il pourrait y avoir dans les missions d'élus individuelles.

*Il est donc important de tout lire.*

**Mme la Maire** pense qu'il est important de préciser qu'il ne faut pas avoir une lecture erronée de la loi ; la désignation d'un déontologue permet à l' élu à titre individuel de pouvoir exercer son mandat de manière « sécurisée » et d'obtenir des conseils qu'il est libre ensuite de suivre ou non. C'est juste un outil supplémentaire que la loi a créé pour permettre aux élus de ne pas se retrouver par exemple en conflit d'intérêt, etc. C'est juste une aide et non une vision ou un observatoire de la démocratie locale.

**M. Brice** votera cette délibération pour ne pas allonger le débat et parce que les explications qui sont données là cantonnent bien le rôle de ce déontologue. Il pense néanmoins qu'il aurait été de bonne politique de consulter l'opposition et de chercher une personnalité consensuelle pour une fonction de cette nature.

**M. Rajzman** donne lecture de son intervention :

« Mme la Maire, chers confrères, Malakoff Plurielle votera pour cette délibération qui fait suite à notre vœu du 31 mai dernier qui avait été balayé d'un revers de main par la majorité, montrant une nouvelle fois une certaine condescendance à notre égard.

La moralisation de la vie publique continue de progresser grâce à cette nouvelle mesure, en complément des outils déjà existants comme la CADA (commission d'accès aux documents administratifs) que je continuerai d'utiliser si cela s'avère nécessaire, autrement dit si la Mairie fait encore obstruction à mes dernières demandes.

À Malakoff il y a sûrement des axes de progression sur les sujets d'éthique et de transparence, vous les connaissez tous et cela ne gêne personne : la gestion opaque du patrimoine privé et des subventions aux associations. Dans les deux cas il n'existe aucun critère de sélection, aucune grille de scoring comme cela existe désormais dans le logement social, dans l'ancien temps on appelait cela "le fait du prince".

Je ne suis pas non plus à l'aise avec vos méthodes concernant la cession d'actifs (terrains ou immeubles), trop souvent de gré à gré sans aucune consultation de l'opposition ni contrôle, que ce soit à des élus – pour exemple l'immeuble Casaco vendu à prix plancher, à savoir le prix estimé par les Domaines moins 10 % comme la loi l'autorise. À l'époque je m'étais exprimé avec force sur le sujet : c'est légal mais ce n'est pas moral. Je vous le rappelle : il n'est pas interdit de vendre au-dessus du prix estimé par les Domaines.

On peut également citer l'opération "Black Friday" où des Malakoffiots ont pu bénéficier d'une remise conséquente sur la commercialisation d'appartements neufs leur permettant au passage d'empocher de belles plus-values puisqu'aucune obligation de conservation du bien n'était liée à cet avantage. Nous aurions pu prendre exemple sur Bagneux qui imposait le reversement de la plus-value à la SADEV pour toute vente réalisée pendant les 6 premières années.

Pour terminer, je rappelle le non-respect de l'article 6 que je cite : "L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant [à savoir le conseil municipal] et des instances au sein desquelles il a été désigné." Est-il normal que certains élus soient systématiquement absents et continuent de toucher des indemnités ? Pourquoi n'ont-ils pas démissionné ?

Vous voyez, notre déontologue ne risque pas de s'ennuyer à Malakoff. Merci. »

**Mme la Maire** remercie M. Rajzman et demande s'il y a d'autres questions ou d'autres remarques.

**M. Tauthui** fait observer, comme l'a signalé Mme Figères, qu'une liste a bien été donnée par l'association des Maires. Il y a donc bien une liste, ils n'ont pas imposé une personne. Pourquoi en ce cas une seule personne est-elle imposée au conseil municipal ? M. Tauthui souhaiterait que cette liste soit communiquée aux élus et que la majorité laisse le conseil municipal faire son choix.

**Mme Parmentier** n'avait pas prévu d'intervenir mais elle rappelle qu'ils avaient eu l'occasion de parler de ce sujet ; elle avait vraiment soutenu la démarche qu'elle trouvait intéressante de faire sortir quelque chose de façon consensuelle. Pour participer à d'autres assemblées, Mme Parmentier a vu l'exercice dans d'autres conseils municipaux, conseils territoriaux où le déontologue a été désigné sans faire l'objet de débat et de concertation d'élus. Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas être mieux que les autres et que c'est une réponse mais Mme Parmentier n'a donc pas vu cela. C'est un petit témoignage personnel qui n'engage qu'elle-même mais elle souhaitait rappeler quand même que cette assemblée, qui est souvent présentée comme une assemblée non démocratique, lui semble extrêmement démocratique au regard d'autres assemblées. C'est une fois de plus un avis personnel qu'elle souhaitait partager.

Un petit point tout de même sur un exemple qui a été donné comme quelque chose de non démocratique parce que cela touche directement Mme Parmentier : la vente des locaux de Casaco. Il y a sans doute des exemples où l'on peut être pointé du doigt en disant que l'on peut faire mieux, et

effectivement Mme Parmentier avait souscrit à l'idée que cela pourrait faire partie d'une commission. Toutefois, elle ne comprend pas l'aspect non démocratique lié à Casaco car c'est un choix politique qui a été soumis au vote en séance. Et ce choix politique était de dire que la légalité, c'était de faire estimer un bien par les Domaines – ce dont ils ont eu l'occasion de discuter en toute transparence autour de cette table –, et que la légalité encore était de faire un choix politique pour savoir si ce bien devait être vendu au prix des Domaines, à 10 % au-dessus ou à 10 % en dessous. Ils ont fait le choix politique de vendre 10 % en dessous. C'est donc un choix politique, ce n'est pas une manœuvre, ce n'est pas non démocratique, cela a été soumis au débat en conseil municipal. Les élus ont voté et une majorité s'est dégagée sur cette délibération qui est donc exécutoire et qui est passée au contrôle de légalité, ce qui la rend parfaitement légale. Mme Parmentier ne voit donc pas du tout le manque de déontologie par rapport à cela. Une fois de plus on peut entendre et débattre ici dans cette assemblée de ce qui pourrait être mieux ; ils sont à l'écoute, Mme Figières est à l'écoute des suggestions pour enrichir la démocratie y compris dans cette assemblée, mais Mme Parmentier était obligée d'intervenir sur ce sujet-là qui est dans sa délégation, c'est une opération qui a été menée dans la majorité, qui a été acceptée après un choix politique pleinement assumé et pleinement légal.

**Mme la Maire** remercie Mme Parmentier et cède la parole à M. Touailles.

**M. Touailles** pense que M. Pronesti ne respecte pas le premier vœu parce qu'il ne croit pas en la bonne foi de la majorité. Il est vrai que cette liste aurait pu être communiquée ; la majorité aurait même pu faire un tirage au sort, pour éviter toute ambiguïté, avec chacun des présidents de groupe. Cela aurait permis une totale transparence et ce débat sur ce sujet n'aurait même pas eu lieu d'être. Cela n'a pas été fait et c'est dommage.

**Mme Figières** fait observer que ce qui les intéresse, c'est de respecter le cadre légal ; ils ont d'ailleurs une administration juridique qui les guide dans ce sens-là. Comme l'a dit Mme Parmentier la majorité municipale soumet au vote une proposition et les élus ont le droit de s'exprimer et de dire qu'ils sont contre, ce qu'ils ont fait et il n'y a pas de problème. Le nom de ce déontologue est soumis au vote et s'ils ne sont pas d'accord ils voteront contre, Mme Figières ne voit pas ce qu'elle peut répondre de plus. C'est une proposition qui est faite dans chaque conseil municipal et les villes n'ont pas donné la liste et n'ont pas tiré au sort le déontologue. Un seul nom a été proposé et voté ensuite. Les élus sont d'accord ou ne sont pas d'accord, cela ne pose pas de problème, ce sont les oppositions, mais on ne peut pas aller plus loin.

**M. Rajzman** indique, à l'intention de Mme Parmentier, qu'il faut se souvenir que le mandat pour Casaco a été confié à l'un des élus, que tout le monde connaît. D'autre part, « choix politique » ne veut pas dire grand-chose et est vidé de sens. Mme Parmentier connaît-elle le projet qui était derrière l'achat des bureaux par Casaco ? Cela n'a jamais été exprimé mais M. Rajzman va le dire : c'était tout simplement pour faire de l'habitat collectif au-dessus de Casaco. Cela n'a jamais été dit au conseil municipal et c'est ce qui gêne M. Rajzman en matière de déontologie. La déontologie, c'est le respect des valeurs morales, de l'éthique, et l'on a, en l'occurrence, caché quelque chose aux élus quand la vente de cet actif a été votée à l'époque. Certes, le vendre à moins 10 % était légal, mais ce n'était pas très moral.

**Mme la Maire** propose de ne pas refaire le débat sur Casaco mais Mme Parmentier, puisqu'elle a été interpellée directement, va répondre.

**Mme Parmentier** est désolée car ils s'éloignent un peu du sujet mais cela mérite quand même d'apporter des précisions. Elle pense que les élus peuvent faire des erreurs, et les oppositions sont là aussi pour interpellier, mais elle se sent honnêtement très à l'aise sur ce dossier. Avant même que les sujets passent en conseil municipal, M. Denaes n'était plus membre du collectif, il n'était plus cogérant du site Casaco et n'était plus du tout partie prenante dans la structure ; il n'y avait donc pas de sujet, pas de conflit d'intérêts ; tout cela figure clairement dans les PV avec le renouvellement des statuts.

Deuxième chose, l'habitat collectif était un projet, un projet assez intéressant mais qui ne tenait pas en termes d'urbanisme. Il a donc été transformé car il y avait un problème de dépôt de permis de construire qui a été retoqué et que la Ville n'avait pas accepté car elle n'était plus en conformité avec l'urbanisme. Il n'y a donc pas d'habitat aujourd'hui à l'étage, ce sont des bureaux supplémentaires. Mme Parmentier invite les élus à lui poser toutes les questions qu'ils souhaitent sur ce sujet.

**Mme la Maire** propose d'arrêter là le débat sur Casaco car ce débat est clôt. Elle rappelle qu'ils avaient pris à l'époque la décision politique de soutenir l'économie sociale et solidaire sur la ville ; ils l'avaient fait en connaissance de cause ; ils n'avaient pas voulu participer à la spéculation foncière que d'autres proposaient en vendant plus cher mais ils ont participé à l'étalement de l'économie sociale et solidaire sur la ville pour faire en sorte que l'écosystème se développe. Il continue d'ailleurs



à se développer et se développe également à la Tréso. Ce sont des débats qui ont été menés à l'époque et ce sujet a été voté. Il est question maintenant de voter sur la délibération qui propose la désignation du déontologue de la Ville de Malakoff.

M. Toueilles souhaite intervenir.

**M. Toueilles** rappelle qu'ils ont quand même le droit d'intervenir sur ce qu'ils veulent et qu'ils ont droit à deux interventions de cinq minutes...

**Mme la Maire** lui fait observer qu'elle lui a donné la parole.

**M. Toueilles** a simplement remarqué que Mme la Maire voulait vite passer au vote mais les élus encore une fois ont le droit de s'exprimer comme ils le souhaitent : s'ils ont envie de parler de Casaco, ils ont le droit de parler de Casaco.

Mme Parmentier dit qu'elle est hyper à l'aise sur ce sujet, justement, mais M. Toueilles n'en est pas si sûr car les élus de La France insoumise à l'époque, qui venaient d'arriver dans la majorité, étaient un peu surpris par ce dossier que Nadia avait étudié. Ils avaient constaté qu'il y avait beaucoup de trous, si bien qu'ils avaient failli voter contre. C'est M. Manuel Menal qui avait rectifié les dix points que les élus LFI avaient alors pointés du doigt et c'est grâce à eux qu'il y a eu une clause de non-revente pendant cinq ans puisqu'il n'était pas légal de faire une baisse de 10 % sur la vente s'il n'y avait pas de clause. M. Toueilles ne pense donc pas que Mme Parmentier soit « hyper à l'aise » sur ce sujet.

**Mme la Maire** remercie M. Toueilles et soumet aux voix la délibération sur le déontologue de Malakoff. Elle note trois oppositions et le reste pour.

## **FINANCES LOCALES**

### **DEL2023\_72 : Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024**

**Rapporteur : M. Oliveira**

**Mme la Maire** donne lecture de sa présentation :

« Nous rentrons ce soir avec ce débat d'orientations budgétaires dans la dernière ligne droite de ce long travail de construction de notre budget primitif. Ce travail a commencé avec l'envoi de la lettre de cadrage aux différents services en juin et s'achèvera à la prochaine séance de notre conseil municipal du 20 décembre par le vote du budget primitif. Avant que notre adjoint aux finances, M. Oliveira, nous reparle des grandes orientations que vous avez pu déjà découvrir, je veux rappeler que cette construction budgétaire a été voulue et pensée par notre majorité municipale comme un exercice extrêmement partagé, une mise en commun de nos réflexions et de nos ambitions pour Malakoff.

Son processus d'élaboration a été long et exigeant. Il a demandé à nos élus et à nos services un investissement qu'il convient de saluer, et jamais dans l'histoire de notre ville l'élaboration d'un ROB n'a été aussi partagée et concertée de celui-ci. Je crois d'ailleurs pouvoir dire que notre mode opératoire est assez inédit au regard de ce que les uns et les autres peuvent connaître dans d'autres communes. C'est évidemment un choix politique, l'expression de notre conception de l'action collective au service de la ville et la conviction qu'un travail partagé s'enrichit en apport de chacun et de chacune.

Il me revient donc ce soir de remercier vivement l'ensemble des services municipaux qui ont consacré beaucoup de temps et d'énergie et qui ont fait preuve d'un esprit de responsabilité auquel je veux rendre hommage. Je veux également remercier tout particulièrement la direction des finances ainsi que la direction générale des services pour l'énorme travail de recensement, de synthèse et de mise en perspective des commandes politiques qui leur ont été passées et auxquelles ils ont répondu, je crois, avec pertinence. Je remercie enfin Antonio Oliveira ainsi que les membres de notre COPIL finances, puisque nous avons un COPIL finances qui a été réactivé dès le début de la procédure budgétaire, qui ont œuvré avec lui à l'élaboration de ce document.

Tous ces talents et toutes ces bonnes volontés rassemblées ne sont pas de trop pour répondre à une problématique qui n'est pas simple : comment faire vivre un service public efficace, efficient et adapté aux demandes de la population dans un contexte de précarisation croissante, d'exacerbation des inégalités sociales, de fragilisation de notre lien social alors même que l'État poursuit vaillamment sa politique de recentralisation et d'assèchement des ressources des collectivités locales.

Les décisions budgétaires fortes que nous avons prises fin 2022 pour répondre à l'explosion des coûts des fluides et qui sont pour partie reprises dans nos projections pour 2024 ont été bienvenues. Notre

niveau de dette est parfaitement maîtrisé, nos emprunts eux-mêmes sont sécurisés, mais nous devons composer avec un État qui persiste malheureusement à refuser toute indexation de la DGF (dotation globale de fonctionnement) sur l'inflation et l'AMF (association des maires de France) vient de démontrer que la suppression de la taxe locale représente depuis 2017 un manque à gagner de 2 milliards pour le bloc communal. Cet argent manque cruellement à l'heure où les défis auxquels l'État abonde les communes en première ligne n'ont jamais été aussi lourds et aussi prégnants.

Et pourtant nous allons faire face avec une majorité rassemblée et combative pour porter nos priorités sur la solidarité, sur l'accélération de la transition. C'est en étant fidèles à nos engagements que nous entendons répondre aux défis du moment et aux besoins exprimés par la population. Ces orientations sont connues, explicitées dans le rapport qui vous est soumis et je veux simplement souligner que l'an prochain encore plus de 30 % de nos investissements seront consacrés à la transition écologique et en particulier à la rénovation thermique de nos équipements. D'autre part, le fait que la Ville prendra à sa charge l'an prochain la moitié de l'augmentation annuelle des tarifs liés aux quotients (centres de loisirs, activités des maisons de quartier, activités des seniors au CCAS) afin de soulager les familles prises dans des angoisses de fin de mois de plus en plus lourdes.

Nous parvenons à mettre en œuvre, année après année, un projet municipal dense, ambitieux, qui s'inscrit dans les pas des mandatures précédentes et prolonge leurs perspectives politiques au service de notre ville, des habitants et des habitantes. Cette ambition que nous portons pour Malakoff, c'est le service public local qui fait vivre au quotidien dans nos quartiers, dans nos centres de loisirs, dans nos centres de vacances, dans nos équipements culturels, sportifs, partout où la puissance publique donne aux habitantes et aux habitants la possibilité de vivre, de s'épanouir dans une ville mixte et bienveillante. Que chaque agent en soit ici remercié une nouvelle fois.

Je vous remercie de votre attention et vais passer la parole à M. Oliveira qui va donner quelques détails et description du DOB. »

**M. Oliveira** présente le débat d'orientations budgétaires :

« « Madame la Maire, chers collègues,

Tout d'abord, je tenais à m'associer aux remerciements de Mme la Maire en direction des services qui nous épaulent au quotidien, et je voudrais aussi remercier les élus qui n'ont pas ménagé leur peine dans ce débat qui nous permet de faire un premier bilan de l'année et de tracer les perspectives pour l'année suivante. Chaque année, nous nous disons qu'une éclaircie viendra, force est de constater que les problèmes s'empilent, des recettes moindres et des charges qui s'accumulent face à une solidarité vis-à-vis de nos citoyens ainsi qu'une transition écologique que nous devons mener tambour battant afin de rendre nos villes plus agréables. Nous organisons ce débat qui est obligatoire et qui sera prolongé au conseil municipal du 20 décembre par le vote du budget.

Face à l'adversité des temps récents, notre commune a tenu bon, défiant les multiples crises qui ont secoué notre société depuis 2020. Nous avons maintenu le cap sur notre projet de mandature, ajustant notre rythme tout en restant attentifs aux urgences et aux nouveaux défis qui se dressent devant nous. Nous sommes fiers du travail que nous avons accompli et que nous continuerons au service des Malakoffiots.

Cependant, nous ne pouvons ignorer les contraintes drastiques que nous anticipons et surmontons grâce à nos orientations budgétaires. L'attitude de l'État, ponctionnant les collectivités locales sans compensation, restreint la dynamique de nos ressources avec un débat qui passe à l'Assemblée à coup de 49.3 sans vote du Parlement. L'AMF a demandé à de nombreuses reprises que la DGF soit indexée sur l'inflation, sur le panier du Maire. Force est de constater que le gouvernement n'en veut absolument pas.

Malgré ces obstacles, notre service public municipal s'est engagé dans une consolidation financière sur le court, moyen et long terme. Vous le constatez chaque année avec l'amélioration de notre rapport afin de le rendre plus lisible. Notre engagement pour l'économie d'énergie et la réduction de nos consommations en est un exemple fort, mais ce n'est qu'un début.

En 2024, nous accélérerons la réalisation de nos projets, consolidant le modèle d'une Ville solidaire et engagée dans la transition. Transition et solidarité seront nos deux piliers de notre action municipale, répondant à des enjeux de plus en plus entremêlés et essentiels pour notre survie. Notamment, la rénovation thermique de nos bâtiments sera une politique d'investissement majeure, améliorant nos services tout en renforçant notre action pour la transition. Des projets comme la géothermie au stade Lénine ancrent à jamais notre Ville dans une démarche durable au service des générations futures.

Nous investissons dans nos infrastructures : rénovation de la façade du marché, travaux au centre municipal de santé Ténine, et bien sûr, le démarrage effectif des travaux pour le 100 % Barbusse.

Notre plan global de déplacement évoluera pour anticiper les nouvelles mobilités urbaines et sécuriser les déplacements doux.

La lutte contre les incivilités urbaines sera renforcée, préservant notre cadre de vie. En parallèle, la solidarité sera soutenue par des mesures concrètes : limitation de la hausse des tarifs pour les familles (l'inflation ne sera répercutée qu'à hauteur de 50 %), renforcement des politiques de notre centre communal d'action sociale et création de la Maison des Solidarités pour mieux accompagner les plus vulnérables. C'est cela que nous souhaitons pour notre ville et que nous voulons réaliser.

Les seniors ne sont pas oubliés, avec un service de porte-à-porte qui sera amélioré et une évolution du portage des repas.

Les Maisons de Quartier sont au cœur de notre lien social. Le projet 100 % Barbusse et l'installation de la Maison de Quartier Prévert dans les locaux de l'Aquarium amélioreront nos services et nos activités pour tous. Le service public s'adapte et évolue au service de la population.

Les Rencontres de la Culture, les droits des femmes, l'enfance, l'éducation, tout cela s'inscrit dans notre vision programmatique initiée en 2020. Ces engagements, aujourd'hui plus urgents que jamais, nécessitent une efficacité accrue pour répondre pleinement aux besoins de nos habitants.

Nous progressons grâce à l'amélioration de notre trajectoire budgétaire et à l'adaptabilité constante de nos services municipaux aux évolutions parfois heurtées que nous traversons depuis le début de notre mandature.

Ensemble, nous avançons vers un Malakoff plus solidaire, plus durable, où chacun trouve sa place sans être laissé sur le bord du chemin. Malakoff, ville durable et solidaire, sont les deux marqueurs de notre politique et sont ancrés dans l'ADN de notre ville.

Que le débat s'ouvre dans le respect pour le bien des Malakoffiots.

Merci de votre écoute. »

**À l'unanimité, soit par 39 voix dont 5 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes),** le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientation pour l'exercice budgétaire 2024, selon les formes prévues par la loi pour les budgets suivants :

- Budget de la commune de Malakoff ;
- Budget annexe de location des Parkings

***M. Bresset** indique que les élus du groupe Renaissance Malakoff tiennent à féliciter M. Oliveira et toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce rapport très détaillé en analyses et prospectives. Toutefois, ils considèrent qu'il est malheureusement entaché d'une critique trop systématique de la politique économique et sociale du gouvernement, et à cause de cela ils abstiendront de voter pour ce rapport.*

***Mme la Maire** rappelle que les membres du conseil municipal ne votent pas mais prennent acte du débat. Ce n'est donc pas pour ou contre, ça, ce sera pour le 20 décembre.*

***M. Vernant** donne lecture de son intervention :*

*« Le budget 2024 s'inscrit dans un contexte compliqué pour les collectivités territoriales qui continuent de subir la forte inflation qui pèse sur notre budget. Dans ce contexte, il est problématique que le gouvernement refuse une fois de plus d'indexer les dotations aux collectivités sur l'inflation. De plus, la hausse des rémunérations des fonctionnaires territoriaux – hausse nécessaire mais qui ne rattrape pas du tout non plus l'inflation – est quant à elle entièrement à la charge des collectivités locales, ce qui les force évidemment à rogner sur d'autres services. Dans ce contexte, le projet du gouvernement visant à faire contribuer les collectivités au redressement des finances publiques est particulièrement déplacé alors qu'elles subissent déjà des dépenses supplémentaires non compensées ainsi que la décision de supprimer la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), beau cadeau fiscal de 8 milliards d'euros fait aux entreprises qui aurait largement pu financer des moyens supplémentaires pour les collectivités territoriales.*

*Dans ce contexte, Mme la Maire, nous nous inquiétons de votre décision de ne pas recourir à l'emprunt. On peut se demander si cela ne risque pas d'avoir un impact sur la qualité des services rendus.*

*Sur les priorités, nous partageons bien sûr votre souhait de renforcer l'action de la Ville pour la transition énergétique. Nous soutenons le projet de géothermie à Malakoff et partageons votre volonté de renforcer la rénovation thermique des bâtiments, même s'il faut voir comment les choses seront mises en place concrètement.*

Concernant les projets de construction à Barbusse, nous y serons particulièrement attentifs, nous continuerons à défendre un équilibre entre réponse à la demande de logements et maintien du cadre de vie, notamment en ce qui concerne les espaces verts. Nous souhaitons également que les travaux concernant le théâtre municipal, ainsi que ceux concernant un éventuel déménagement des cours de tennis se fassent dans la concertation avec les habitants.

Enfin, nous souhaitons une réflexion sur la question du stationnement. Nous sommes opposés, je l'ai déjà dit, au projet de privatisation des verbalisations. Concernant le stationnement payant en général, nous entendons votre argument de lutter contre les voitures ventouses mais nous souhaitons que les Malakoffiots puissent bénéficier gratuitement d'une carte de stationnement par voiture et par foyer. Nous avons conscience que cela représente un budget important mais nous pensons que ce serait une mesure nécessaire pour soutenir le pouvoir d'achat des habitants qui subissent déjà l'inflation de plein fouet.

Nous sommes disponibles pour échanger sur tous ces sujets et nous terminerons définitivement lors du vote sur le budget. »

**M. Rajzman** donne lecture de son intervention :

« Nous adhérons pleinement à vos priorités sur le budget 2024, à savoir le renforcement de la solidarité et de certaines transitions. On mettra de côté la transition vers la bétonisation de la ville que l'on observe à tous les coins de rue, une ville où les espaces verts sont toujours aussi peu nombreux. On commence tout doucement à ressembler à Montrouge avec ses grands immeubles au détriment des maisons individuelles qui risquent à terme de disparaître.

Concernant la solidarité, nous soutenons l'ensemble de vos initiatives, en particulier la création de la Maison des Solidarités à destination des associations caritatives qui méritent une attention particulière car elles font partie de l'identité de notre ville. Et pourtant nous pourrions faire beaucoup plus : mieux les valoriser car elles manquent de financement et de bénévoles – je pense aux Restos du Cœur mais pas seulement. Nous proposons la mise en place d'un site Internet dédié aux associations caritatives, d'un accompagnement et d'un soutien de leur communication, de loyer gratuit et de plus de subventions. J'ai quelquefois l'impression que vous préférez choyer la bourse du travail dont les subventions sont astronomiques plutôt que ces associations caritatives.

Concernant la transition écologique et énergétique, nous sommes très loin de l'objectif qui d'ailleurs n'existe pas : pas de stratégie, pas d'indicateurs qui permettraient d'en suivre la progression, pas de calcul de notre empreinte carbone et toujours pas de comptabilité dite "verte" annoncée il y a déjà trois ans. Pour l'heure, nous sommes toujours aux bonnes intentions et avons pris un retard considérable. La transition énergétique à Malakoff est au point mort, les diagnostics sur les immeubles publics de la Ville n'ont toujours pas démarré et la diminution du coût des fluides prévue en 2024 est de seulement 5 %. Vous n'êtes pas crédibles quand vous annoncez que 30 % des investissements sont fléchés dans la transition écologique ; il suffit de reprendre chacune des opérations prévues page 34 du présent rapport pour s'en rendre compte. Toutefois, la subvention de 400 000 € à l'intention de Malakoff Habitat est à souligner dans le cadre de la rénovation énergétique du parc social entamée il y a déjà quelques années. La Ville de Malakoff devrait peut-être prendre conseil auprès de M. Cardot. Là encore nous avons des propositions :

- Démarrer les études d'investissement pour mettre aux normes le parc privé et en étudier la cession auprès de promoteurs ou du parc social ;
- Mieux sensibiliser les habitants de Malakoff aux dispositifs existants et aux aides de l'État sur l'isolation de leur logement ;
- Bâtir une véritable stratégie et définir des objectifs clairs sur votre politique énergétique et écologique.

En conclusion, nous vous trouvons peu ambitieux sur la solidarité et l'écologie, nous attendions plus et mieux. Merci. »

**Mme la Maire** remercie M. Rajzman et cède la parole à M. François.

**M. François** donne lecture de son intervention :

« Au nom du groupe Malakoff en Commun, Communistes et Citoyen·ne·s, je voudrais m'associer avec reconnaissance aux remerciements que vous avez adressés depuis l'ouverture de ce débat à la direction générale des services ainsi qu'à l'ensemble des directions qui ont travaillé à la rédaction de ce rapport. Il nous est également agréable de constater que ce rapport tend au fil des années à s'étoffer, à s'enrichir, à proposer une lecture à la fois plus exigeante et plus fine encore du contexte global dans lequel nos orientations se construisent et à donner des informations plus détaillées, notamment sur les ressources humaines dont nous disposons aujourd'hui.

*Nous rejoignons également les remarques faites par Mme la Maire dans son propos liminaire. Notre construction budgétaire est un processus ouvert, pluriel, horizontal, dans lequel chaque élu peut s'inscrire et participer ainsi à l'œuvre commune. Il ne s'agit pas au final de l'addition de directives particulières mais bien d'un mouvement d'ensemble qui cherche à répondre le mieux possible aux besoins exprimés par la population.*

*Le groupe Malakoff en Commun, Communistes et Citoyen·ne·s considère que ces orientations budgétaires permettent d'articuler de façon cohérente et pertinente pour nos habitants et nos habitantes des réponses aux problématiques qu'elles et ils rencontrent quotidiennement. Faire ensemble une ville qui rassemble, qui protège, qui anticipe, une ville où la mixité n'est pas un slogan mais une réalité quotidienne, une ville qui respecte son histoire, son caractère, et qui de ce fait reste constamment en mouvement, rebelle et frondeuse.*

*Le groupe Malakoff en Commun, Communistes et Citoyen·ne·s se félicite d'orientations favorables aux politiques de solidarité de transition qui sont comprises comme un vaste ensemble dans lequel les jeunesses, la santé, l'éducation, l'accueil des jeunes enfants, les familles au sein des maisons de quartier par exemple trouvent leur place et les moyens leur permettant de se développer. Nous constatons par exemple que malgré nos mobilisations et malgré même ses promesses, l'État continue de ponctionner sans relâche les ressources des collectivités publiques pour résoudre ses propres difficultés financières. Nous qui avons une expérience certaine de ce que signifie la disparition des services publics de l'État sur nos territoires, mesurons d'autant mieux la nécessité de garantir le fonctionnement d'un service public local fort, respecté et engagé au service des habitantes et des habitants. À la différence de l'État nos collectivités ne peuvent présenter un budget en déséquilibre et elles ne peuvent pas non plus recourir à l'emprunt pour financer leur fonctionnement. Il nous revient dès lors mieux que lui d'anticiper nos efforts, de calibrer rigoureusement nos investissements et nos projets et de faire les bons choix de gestion pour maintenir au plus haut la qualité de notre service public. Je vous remercie. »*

**Mme la Maire** remercie M. François et passe la parole à M. Aarsse.

**M. Aarsse** indique que le débat d'orientations budgétaires est toujours un exercice imposé un peu compliqué car il se pose à chaque fois la question : est-ce vraiment un débat ou des prises de position ? Il a en tout cas un avantage certain : il permet une appropriation du budget, il permet d'avoir un document qui est d'ailleurs de plus en plus conséquent et étoffé. Bien évidemment, les questions budgétaires sont des questions complexes et ils ne sont que de simples élus ; certains comprennent tout de suite les budgets, d'autres moins et il est bien d'avoir un document qui permette de s'approprier toutes les responsabilités qu'ils ont au niveau de cette ville.

*Comme cela a été fait, M. Aarsse tient à remercier bien évidemment ceux et celles qui ont travaillé sur ce document qui est de plus en plus clair, de plus en plus pédagogique. Il présente une vision globale, ce qui est assez intéressant comme le chapitre sur l'effondrement climatique qu'il était important de poser là. Même si cette question ne sera pas résolue ici cela permet de se l'approprier. Il montre également une gestion équilibrée de la Ville, sachant qu'il est important de se projeter dans l'avenir et de savoir que la Ville a des ambitions avec des moyens qu'elle met à la hauteur.*

*Bien entendu, le groupe des Écologistes ne dira pas qu'il est mécontent de ce document budgétaire mais qu'il est satisfait avec quelques réserves et regrets. Toutefois, le fait de travailler dans une majorité plurielle suppose un compromis pour pouvoir porter l'ensemble des projets. Un budget porté par des socialistes ou des écologistes pourrait être légèrement différent mais le groupe des Écologistes a beaucoup de principes de réalité et même si les quelques priorisations pourraient être différentes, M. Aarsse pense que ce budget serait sensiblement le même.*

*Il tient à remercier les services pour le travail mené sur les questions de ressources humaines, dans la deuxième partie du document. Elles font partie de la question budgétaire puisqu'elles ont chaque année un impact obligatoire, sachant que la Ville embauche des personnes. C'est un engagement puisque les personnels ne sont pas de simples petits pois que l'on pourrait descendre de l'étagère. M. Aarsse sait que des outils d'analyse sont en cours de développement et a l'espoir qu'il en sera question dans le prochain débat d'orientations budgétaires. Ces données pourront mener à des réflexions sur la masse salariale pour anticiper sur le renouvellement, les formations, les évolutions de carrière et donc le bien-être des agents.*

*M. Aarsse ne parlera du budget parkings puisque, comme il l'a dit lors de précédents conseils municipaux, il trouve toujours cela un peu anachronique.*

*Il a été question plus tôt de la bétonisation de la ville et ce débat pourra être tenu le 20 décembre puisqu'il y sera question du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal). Sur cette petite musique de la bétonisation de la ville, et sans spolieer le travail qui a été fait pour ce prochain conseil municipal, il*

*faut savoir que depuis 2015 et sur l'ensemble du territoire communal, il y a juste 7 maisons individuelles de moins. Certaines sont démolies, d'autres sont construites mais le bilan global est de 7 maisons en moins. Bien évidemment la ville évolue, la ville change, la ville avance mais M. Aarsse ne pense pas qu'ils soient dans une logique de bétonisation. Il invite d'ailleurs les élus à aller visiter Vanves du côté de la nouvelle gare de Clamart où des quartiers entiers de pavillons ont été démolis et livrés à des promoteurs. Ce n'est pas ce qui se fait à Malakoff mais il en sera question encore une fois au prochain conseil municipal.*

**Mme Figières** ne refera pas une déclaration puisque M. François l'a faite au nom du groupe auquel elle appartient mais elle souhaitait juste répondre à M. Rajzman. Elle l'invite à faire attention à ne pas réduire la solidarité à la seule aide sociale. La solidarité, c'est le CCAS avec une subvention qui avoisine les 1,5 M€, mais c'est aussi l'accès à la culture pour toutes et tous, le droit aux vacances avec les quatre centres de vacances que compte la Ville, c'est la rénovation des écoles, les trois maisons de quartier alors que, selon les agréments CAF, deux seulement suffiraient dans la commune, ce sont deux centres municipaux de santé. C'est cela aussi, la solidarité, c'est de pouvoir avoir accès aux soins pour toutes et tous, y compris pour les personnes sans papiers. La solidarité, c'est également deux foyers de résidence pour personnes âgées gérées par la Ville avec des loyers modérés et qui permettent de créer du lien social avec de l'animation. Il faut donc faire attention à ne pas avoir une vision restrictive de l'aide sociale, de la solidarité, parce qu'elle est tout de même très large. Une majorité du budget, que ce soit en personnel, en investissement ou en fonctionnement, est fléché vers la solidarité.

Deuxième chose, Mme Figières ne peut pas laisser passer ce que M. Rajzman a dit sur les associations. Elle rappelle quand même que le Secours populaire et les Restos du Cœur sont logés gratuitement par la Ville. Le Secours populaire est à la Maison de la Vie associative où 100 m<sup>2</sup> de locaux sont mis à disposition, dont ils ne paient pas non plus les fluides, et les locaux avenue du Maréchal Leclerc sont mis à disposition des Restos du Cœur, où ils ne paient pas non plus les fluides. Ces deux associations seront amenées par la suite à déménager sur la Maison des Solidarités. Par ailleurs, pour d'autres associations comme l'association Scarabée, la Ville paie un tiers du loyer qu'elle a d'ailleurs négocié avec le bailleur pour le baisser un maximum. Pour l'Oasis des Familles, qui est maintenant situé au cœur de la cité Salagnac, la Ville a là encore négocié le loyer avec le bailleur.

Mme Figières pourrait continuer ainsi la liste ; que M. Rajzman ne dise pas par conséquent que la Ville pourrait faire mieux car elle le fait ; certes, elle peut toujours s'améliorer et un travail est fait en ce sens avec les associations. Mme Figières invite M. Rajzman à relire le tableau présenté lors du vote des subventions où figurent les aides directes et les aides indirectes (valorisation de tout ce qui est fait pour les associations) ; il verra ainsi ce que cela représente comme montants.

Enfin, pour l'ensemble des associations, qu'elles soient caritatives, humanitaires ou autres, toute la communication peut être prise en charge par la Ville. Ainsi, le Secours populaire peut demander au service Communication de faire de la reprographie, etc. Certes, il y a un quota car la commune ne peut pas non plus imprimer des milliers de documents par association mais tout cela aussi est pris en charge par la Ville pour les associations qui n'ont pas les moyens de le faire. Ce tableau des aides représente plus de 2 M€.

**M. Brice** indique que le groupe Citoyen s'associe aux remerciements pour les collègues élus et pour les fonctionnaires de la Ville qui les dotent là d'un élément important de perspectives pour l'action collective budgétaire, ce qui est particulièrement indispensable compte tenu de la période actuelle. On voit bien en effet l'amplification des besoins dans la commune comme partout, notamment du point de vue de la pauvreté dont on ne dira jamais assez combien elle s'étend, la transformation écologique indispensable comme partout aussi et les enjeux de sécurité. Les besoins sont là et, dans ce contexte, l'équation budgétaire pour celles et ceux qui fabriquent un budget est quasiment impossible, notamment du fait de la hausse des coûts qui rend les choses extraordinairement complexes. Il suffit de voir ce que représentent pour les communes les coûts de l'alimentation des enfants dans les cantines, alors même que c'est le type de dépenses sur lesquelles il est hors de question de revenir puisque ce sont notamment des dépenses publiques des communes qui bénéficient tout particulièrement aux enfants les plus défavorisés, et alors même que les ressources baissent puisque des décisions ont été prises au niveau national qui privent les collectivités de nombreuses ressources. L'équation est donc particulièrement difficile, et c'est pourquoi M. Brice se réjouit que cette approche en termes de perspectives budgétaires soit affinée comme elle l'est avec ce document qui est présenté et qui permet de faire des choix, parce que dans ce contexte-là il faut faire des choix. Les élus du groupe Citoyen se réjouissent d'avoir pris part à cette réflexion qui permet de faire des choix et de préserver encore une fois des priorités pour les plus précaires dans cette ville, pour la

*transformation écologique et pour améliorer la sécurité dans la ville. Ils souhaitent que cela s'amplifie car rien ne permet de dire que les choses vont être rendues plus faciles dans les temps qui viennent au plan budgétaire.*

*Les besoins sont là, on voit bien combien les pouvoirs publics sont dans une absence de volonté de prendre en charge ces questions-là de manière fondamentale. Les villes, les associations en subissent les conséquences et il faut donc que la Ville ait les reins les plus solides possible. La décision a été prise d'augmenter les impôts à travers la taxe foncière que les élus du groupe Citoyen ont pour leur part jugée nécessaire et indispensable, d'autant plus qu'elle s'est faite avec un souci de justice puisque les plus fragiles sont naturellement exonérés de la taxe foncière. Et cela suppose, dans ce cadre budgétaire, d'avoir une capacité à faire des choix et à progresser encore.*

*M. Brice remercie à nouveau et salue les fonctionnaires et élus qui sont à l'origine d'une amélioration des outils qui permettent de mieux savoir à quoi vont les dépenses de la Ville, ce qui est fondamental pour faire les bons choix de manière à pouvoir améliorer l'efficacité de l'administration qui doit être avant tout, comme elle l'est, au service des habitants de la ville et de manière aussi à ce que ce budget soit sans cesse plus ancré dans des capacités d'actions dans tous les domaines de l'économie, de la vie associative, afin de faire de l'investissement de la Ville au plan budgétaire un moyen de faire avancer les conditions de vie des habitants.*

**Mme Parmentier** indique que l'exercice du budget est devenu de plus en plus complexe.

*Complexe face à des incertitudes de réformes qui s'empilent et dont le but est de supprimer l'autonomie des collectivités, la dernière en date après la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, c'est le remplacement de la CVAE. Il est dit dans le rapport du DOB que cela n'a pas d'incidence mais il faut rappeler que des compétences ont été transférées à l'intercommunalité, et quand on supprime des ressources on a par voie de conséquence les mêmes problèmes. Avec le transfert de la CFE du Territoire vers la Métropole réduisant les ressources des autres acteurs de l'intercommunalité, on a aussi par voie de conséquence des répercussions, même si ce n'est pas directement sur le budget.*

*Complexe face à quatre années de crises successives, crise sanitaire et économique, crise énergétique et sociale, accélération de l'inflation et crise immobilière liée à l'augmentation des taux d'intérêt qui impactent les finances locales. Il faut aussi faire face à toutes les dépenses ajoutées comme cela a été dit : dépenses liées à l'inflation, dépenses du personnel en hausse car il existe heureusement des compensations salariales pour le personnel fortement impacté par la persistance d'une inflation élevée.*

*Face à l'érosion de ses ressources et à des dépenses contraintes qui augmentent, la Ville a tout de même réussi à maintenir le choix d'investir pour répondre aux enjeux climatiques, à la crise du logement, tout en se désendettant et en contenant les hausses tarifaires d'accès aux services publics locaux, à maintenir l'autofinancement des investissements à 40 %, ce qui est tout de même à souligner.*

*Les élus du groupe Socialistes et apparentés s'associent à cette feuille de route proposée aujourd'hui ainsi qu'à cette démarche qui consiste à associer l'ensemble des groupes de la majorité pour constituer des choix. Comme cela a été rappelé aujourd'hui, tout doit être pesé et faire l'objet de choix, ce qui est plutôt une bonne démarche. Pour établir le programme municipal il faut bien entendu faire des choix et s'adapter pour poursuivre les investissements qui sont produits.*

*Le travail porté par l'élu aux finances avec des comités de pilotage réguliers réunissant la majorité a permis d'effectuer un travail fin. La tâche est en cours pour faire davantage ressortir ce qui est fléché sur le budget « vert ». Mme Parmentier a entendu les critiques et pense que ce n'est pas simple. Cela fait d'ailleurs l'objet de beaucoup de débats, dont des débats très techniques sur ce que l'on appelle un budget « vert » car il faut s'adosser à une nomenclature et faire le choix du référentiel utilisé pour flécher cela. Cela a vraiment un sens, c'est vraiment un objectif mais ce n'est pas si simple que cela et demande du temps. Le travail se poursuit pour faire ressortir ce qui est investi. Comme cela a été rappelé, c'est une valeur que les élus socialistes veulent aussi quantifier car il est important d'avoir ces indicateurs. Dans cette même logique ils soutiennent également un autre axe : le fléchage de tout ce que la Ville porte sur le secteur économique, avec notamment le choix de permettre et de pérenniser l'artisanat et l'économie sociale et solidaire, comme cela a été évoqué tout à l'heure. C'est aussi un coût pour la Ville et les élus socialistes aimeraient que cela puisse transparaître dans la proposition budgétaire.*

*Le cap est donc maintenu, ce qui n'était pas évident, et ils continueront à travailler de façon exigeante et engagée sur tous les sujets qui construisent l'avenir et le cadre de vie des Malakoffiots et*



*Malakoffiotes, des plus jeunes aux plus âgés, pour une ville solidaire inclusive et innovante. Il n'était pas facile de relever ce défi compte tenu de ce qu'endurent les collectivités actuellement.*

**M. Tauthui** tient tout d'abord à remercier les services pour ce travail ainsi que le principal rédacteur de ce document qui présente pour commencer une macroéconomie analytique à la charge de l'action du gouvernement, mais il n'a pas vu cependant de point positif montrant où l'on peut aller chercher les niches financières pour aider la collectivité.

Par ailleurs, il a l'impression que ce document, au lieu d'être un rapport de la vision globale de la Ville et de ses potentialités, est un désidérata de la majorité municipale. Comme d'habitude, aucune proposition de projet ou demande de l'opposition n'y figure, tout est orienté majorité. En somme, quand on parle d'inclusion, de non-mise à l'écart des citoyens, c'est en fait des citoyens autres que l'opposition ; on ne compte jamais sur l'opposition qui n'est là que pour voter et prendre acte. M. Tauthui enregistre cela et en remercie Mme la Maire.

Si certaines visions dans ce document peuvent être saluées, notamment sur l'écologie, l'éco-participation est fléchée à 30 %. Pourtant, Mme la Maire a toujours dit que la Ville était avant-gardiste sur ce sujet, qu'elle se battait pour l'écologie, pour l'éco-responsabilité. Mme ----- avait dit un jour qu'il ne fallait pas s'inquiéter, que la Ville respectait les normes écologiques et énergétiques sur les bâtiments. Il est donc bizarre que l'on flèche 30 % sur ce sujet.

Le personnel est répertorié par tranche d'âge, par sexe et par catégorie mais cela ne dit pas quels sont les besoins de la Ville, combien de personnels par exemple seront dédiés aux économies d'énergie, à l'écologie en termes de bâtiments, d'espaces verts et de voirie. Il n'est pas dit non plus dans ce document combien de personnes s'occuperont de la solidarité envers les personnes vulnérables au niveau du CCAS, du centre médical, des services sociaux. Des recrutements, de la formation pour mieux accompagner ces personnes sont-ils prévus ? Rien n'est dit dans ce rapport qui est simplement une sorte de dictionnaire qui permettra de faire des choix dans le budget qu'ils vont voter dans quelques mois. En fait, tout est déjà fait, c'est juste une information pour l'opposition, pour dire ce que la Ville va faire, et les élus n'ont plus qu'à prendre acte. Ils ne sont là que pour signaler ce qui ne va pas mais ils n'ont pas à apporter quelque chose. Où est le débat d'orientations budgétaires ? La majorité laisse en quelque sorte les élus de l'opposition s'exprimer, pleurer, puis leur donne un mouchoir pour essuyer leurs larmes. Elle se bat ensuite pour s'exprimer sur les réseaux sociaux pour expliquer à la population. Quand il y a des malversations sur la ville, elle cherchera toujours le fautif, c'est-à-dire Vallée Sud-Grand Paris, le gouvernement, le Département, et qui encore ?

Ils sont avant tout des élus locaux, c'est à eux de travailler ensemble. M. Tauthui le répète, une fois les élections terminées ils ne sont pas des ennemis, ils sont certes des adversaires mais ils doivent travailler tous ensemble. Ces documents sont envoyés juste à temps pour respecter les cinq jours minimum, la majorité ne permet pas aux élus de l'opposition de travailler avec elle. M. Tauthui se demande donc si cela vaut la peine de faire ce débat car ce n'est pas un débat, c'est plutôt une information dont ils doivent simplement prendre acte. Il prendra donc acte de ce rapport mais il regrette que, depuis maintenant deux mandatures, aucun projet émanant de l'opposition ne figure dans les débats d'orientations budgétaires.

**M. Touailles** indique que le contexte est évidemment compliqué au vu de l'inflation, des suppressions des différentes taxes comme la CVAE et la taxe d'habitation. Oui, la DGF devrait être indexée sur l'inflation comme il faudrait aussi l'indexer sur les salaires.

M. Touailles voudrait féliciter la majorité municipale parce que personne n'en a parlé mais, dans le tableau de la structure des effectifs de la Ville, on constate une augmentation, certes très légère, avec deux effectifs temps plein supplémentaires. Les effectifs comptaient l'année dernière 228 contractuels contre 164 cette année, par contre, il y avait 484 fonctionnaires l'année dernière pour 550 cette année. M. Touailles félicite donc la majorité qui est ainsi sur le bon chemin de la titularisation des agents contractuels, c'est plutôt une bonne chose dont les élus de La France insoumise Malakoff et Citoyens se réjouissent évidemment.

Concernant l'encours de la dette, plusieurs opérations n'ont pas été réalisées l'année dernière qui ont fait que la Ville a décidé, avec cet argent qui devait servir à des investissements (la façade du marché en faisait partie), de le reverser et de rembourser la dette. L'année dernière, les élus de La France insoumise Malakoff et Citoyens étaient assez d'accord avec ce que la majorité avait fait, c'est-à-dire rembourser autant qu'elle empruntait. Ils auraient bien aimé savoir à quel moment cette décision a été prise parce qu'ils n'ont pas été mis au courant. Si le budget est voté par chapitre, la Maire peut effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre mais elle doit en informer le conseil municipal lors de la réunion suivante. Ils ont voté un budget au mois de mars mais ils n'ont

*pas été informés depuis et l'argent qui devait servir à ces opérations prévues pour 2023 a été reversé pour la dette, puisque les deux font partie de la section investissement. Les élus de La France insoumise Malakoff et Citoyens auraient donc aimé savoir à quel moment la majorité a pris cette décision puisqu'il a été dit en commission Ville démocratique que c'était budgété mais que la municipalité n'avait pas la capacité humaine pour le faire. M. Toueilles a entendu dire tout à l'heure que les moyens allaient être mis à la hauteur des attentes, il faut donc espérer que toutes les opérations budgétées au BP 2024 seront réalisées.*

*D'ailleurs, l'une de ces opérations fait sourire, celle des travaux pour le tennis. L'année dernière 600 000 € avaient été prévus alors que les élus de La France insoumise Malakoff et Citoyens disaient que la section tennis n'avait jamais demandé à avoir une couverture sur le terrain du court Althea Gibson. Il avait été répondu à M. Toueilles qu'il ne discutait pas avec les gens, etc., mais, finalement, il n'y aura pas de couverture sur le terrain Althea Gibson parce que la section tennis ne l'avait jamais demandé. C'est donc un changement de revêtement qui est proposé. Cela dit, 250 000 €, c'est encore cher payé, la Ville pourrait s'en sortir avec 150 000 € avec de très bons terrains de tennis. M. Toueilles ne rentrera pas dans les détails puisque cela peut être très long et qu'ils n'ont que cinq minutes de temps d'intervention mais il parlera de tous ces sujets lors du budget prévu pour décembre. À ce propos, il souhaiterait que ce budget soit communiqué un peu plus de cinq jours avant le conseil municipal car il s'agit de documents très lourds.*

**Mme Figières** rappelle que M. Toueilles fait partie de la commission Ville démocratique, qui a lieu bien avant le conseil municipal, et qu'à ce titre il a le document bien avant.

**M. Toueilles** a dit huit jours ; en fait, ce sont les huit jours de la commission...

**Mme Figières** demande si M. Toueilles fait référence aux jours avant la commission.

**M. Toueilles** répond que ce sont les jours avant le conseil municipal, ce qui fait huit jours. S'ils peuvent avoir dix ou quinze jours...

**Mme Figières** se renseigne auprès de M. Mayer.

*Propos hors micro*

**M. Toueilles** indique que c'est parfait pour lui.

**Mme la Maire** demande à M. Oliveira d'apporter des éléments de réponse.

**M. Oliveira** répondra pour commencer sur les emprunts, comme chaque année il essaiera d'apporter des explications à M. Toueilles. Il s'agit de recettes, et il n'a pas été fait recours à l'emprunt parce qu'ils n'ont pas fait les dépenses en face. Ce n'est pas qu'ils n'ont pas anticipé le paiement des amortissements de capital au préalable, ils n'ont pas emprunté simplement parce que les travaux n'ont pas été réalisés. Comme indiqué en page 16 et comme cela a été dit, il est prévu de maintenir le niveau d'encours de la dette et donc de prévoir un recours à l'emprunt autour de 4,5 M€ pour financer les investissements. C'est ce qu'a dit aussi Mme la Maire en commission Ville démocratique quand elle a expliqué que s'ils pouvaient faire des travaux supplémentaires, au lieu d'emprunter 4,5 M€ ils emprunteraient un peu plus. Ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas à emprunter une année qu'ils ne peuvent pas emprunter davantage l'année suivante.

À l'intention de M. Rajzman, Mme Parmentier a commencé à répondre sur la règle verte. Un travail est effectivement mené depuis quelques mois sur ce sujet. Avec la M57 mise en place au 1<sup>er</sup> janvier ils avancent sur le calendrier et la règle verte va s'appliquer automatiquement dans le prochain budget. M. Rajzman pourra alors juger de la pertinence des critères ; ils se sont posé énormément de questions sur le sujet et l'on ne peut pas dire qu'ils n'avancent pas. M. Oliveira est fier de dire que la direction financière de Malakoff, comparée aux autres villes du territoire, se situe dans les trois premières qui avancent sur la mise en place de la comptabilité M57. Un élément va d'ailleurs les aider puisque, comme dit lors du débat d'orientations budgétaires de l'année dernière, ils ont embauché un contrôleur de gestion. Cette personne est arrivée il y a quelque temps et permettra d'évaluer les politiques publiques.

**Mme la Maire** redonne la parole à M. Toueilles.

**M. Toueilles** fait observer que ce qu'il dit revient en fait exactement au même : le fait que la Ville n'ait pas emprunté a fait baisser la dette, ce qui n'était pas prévu au budget. Il avait en fait été prévu d'investir ces 4,3 M€. Cela revient donc exactement à la même chose. Quoi qu'il en soit, cela aurait pu être des investissements en plus.

**Mme la Maire** constate que M. Vernant s'inquiète du risque de dégradation des services publics parce que la Ville n'a pas recours à l'emprunt mais elle rappelle que l'emprunt est destiné à l'investissement, ce n'est pas pour le fonctionnement. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter, il n'y aura

*pas de dégradation du fonctionnement des services publics, même s'ils ont réorienté en priorisant un peu plus, comme cela a été dit, sur le CCAS. La Ville encore une fois ne peut pas emprunter pour fonctionner, c'est la règle pour les collectivités locales, contrairement à l'État.*

*À l'intention de M. Tauthui, Mme la Maire se dit bien navrée effectivement qu'ils n'appliquent pas son programme municipal. Elle entend bien qu'il soit déçu et frustré, comme M. Tauthui le dit à chaque fois, mais le programme municipal que la majorité applique est celui pour lequel elle a été élue. M. Tauthui ne va donc pas leur en vouloir à chaque fois de ne pas prendre attache auprès de lui sur ce qu'ils doivent appliquer ou pas. C'est la règle et Mme la Maire en est bien navrée, pour autant, il ne peut pas dire qu'il n'y a pas de débat sur le rapport d'orientations budgétaires qui a été présenté puisque cela fait une heure que chacun peut s'exprimer à ce sujet. Mme la Maire va redonner la parole à M. Tauthui qui la lui redemande mais elle est encore une fois désolée, c'est ainsi, elle ne va pas appliquer le programme municipal de M. Tauthui qui n'a pas été élu. Elle lui redonne donc la parole mais qu'il ne dise pas qu'il ne peut pas discuter.*

**M. Tauthui** rappelle que la majorité a fait un vœu pour inviter les élus à se montrer courtois, etc., mais ce que Mme la Maire dit ne donne pas envie de se montrer courtois.

*Brouhaha*

**M. Tauthui** parle à Mme la Maire et demande aux élus de se calmer. Ils sont des adultes : quand quelqu'un parle on demande aux enfants de ne pas interrompre les autres.

*M. Tauthui ne parlait pas de son propre programme mais demandait à Mme la Maire de lui montrer un projet où l'opposition avait participé. Si elle applique son programme municipal sans le dire, cela s'appelle de la dictature. En démocratie on participe, on discute, on débat. M. Tauthui n'a pas vu depuis le début des mandatures un petit projet où l'opposition a participé ; Mme la Maire dit qu'elle ne va pas appliquer son programme mais il n'a pas demandé à ce qu'on applique son programme. Qu'elle ne s'inquiète pas, des élections municipales sont prévues pour bientôt et ils se battront pour voir le programme qui va passer. M. Tauthui demande simplement à ce que l'opposition soit également consultée sur les projets proposés pour qu'elle puisse jouer le rôle de miroir, pour qu'elle puisse participer. Aujourd'hui il s'agit seulement d'une information, pas d'un débat. M. Tauthui a le droit de le dire, si cela déplaît à Mme la Maire...*

**Mme la Maire** confirme que M. Tauthui a tout à fait le droit de le dire, et qu'elle a tout à fait le droit de lui répondre et ce, sans lui dire qu'il est un dictateur ou quoi que ce soit, c'est là un manque de courtoisie. Elle ne donnera pas la définition de la dictature mais elle rappelle un peu M. Tauthui à la raison, c'est tout. Maintenant, cela ne l'intéresse pas, il veut utiliser tout de suite des mots outranciers, et c'est un mot outrancier : Mme la Maire n'est pas un dictateur, ou alors ils n'ont pas la même définition de ce terme.

*Elle rappelle que l'on ne vote pas sur le DOB mais que l'on prend simplement acte du rapport d'orientations budgétaires. Auparavant, Mme Bel Hadj Youssef souhaite intervenir.*

**Mme Bel Hadj Youssef** demande quand ils seront informés sur le budget, il n'a pas été répondu à cette question.

*Propos hors micro*

**M. Oliveira** répète ce qu'il a dit tout à l'heure : il n'y a pas eu de changement de ligne puisque l'emprunt n'a pas été réalisé. Il n'y a pas eu tromperie ou quoi que ce soit, M. Oliveira est très à l'aise lui aussi sur ce point.

**Mme la Maire** demande s'ils peuvent prendre acte de ce budget.

## **SOLIDARITES INTERNATIONALES**

**DEL2023\_91 : Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Secours Populaire et de 2 000 € à l'UNICEF pour venir en aide aux victimes des catastrophes au Maroc et en Libye.**

**Rapporteur : Mme Morice**

**Mme la Maire** indique que Mme Morice présentera dans un même temps les deux délibérations suivantes concernant des subventions exceptionnelles pour le Secours populaire et l'Unicef dans le cadre des catastrophes et une subvention pour SOS Méditerranée. Elle propose que Mme Morice présente les deux délibérations, qu'ils aient un échange et de voter ensuite sur les deux délibérations.

**Mme Morice** présente la délibération :

« Le vendredi 8 septembre, le Maroc a été touché dans la région de Marrakech par un séisme de magnitude 7. Un bilan provisoire fait état de 2 497 morts, 2 476 blessés, de nombreux sans-abris et disparus.

Quelques jours plus tard, le vendredi 23 septembre, la Lybie a été frappée par de violentes inondations faisant près de 3 800 morts et pas moins de 10 000 disparus.

Incendies, tempêtes, chaleurs extrêmes, l'été 2023 a montré les conditions de vie avec un réchauffement climatique de plus de 1,5°C. Pour rappel, l'année 2023 est classée comme l'année la plus chaude de l'histoire et, dans ce contexte, ce sont toujours les populations du Sud les plus vulnérables. Le groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC) explique dans ses nombreux rapports que si les catastrophes naturelles à venir ne seront pas plus nombreuses, elles seront bien plus dévastatrices en termes de vies humaines et de dégâts matériels.

António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, avertissait le 27 juillet dernier que l'humanité entrait dans l'ère de l'ébullition mondiale. Ces catastrophes doivent nous interpeller sur le devenir de notre planète et sur les décisions prises afin de laisser aux générations futures une planète viable.

La Ville de Malakoff ne peut que témoigner de son soutien aux populations victimes de ces catastrophes. La municipalité, profondément engagée dans les actions de solidarité internationale, a toujours manifesté sa solidarité avec toutes les populations du monde victimes des catastrophes naturelles.

Il est alors proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Unicef pour participer à l'appel de fonds mis en place afin de venir en aide aux populations victimes au Maroc et en Libye. »

Le vendredi 8 septembre, le Maroc était touché dans la région de Marrakech par un séisme de magnitude 7, le tremblement de terre le plus important enregistré dans l'histoire du pays. Le lendemain, l'est de la Libye était frappé par le cyclone Daniel. Cette tempête a détruit le barrage de Derna et provoqué d'importantes inondations et coulées de boue.

Ces deux catastrophes ont causé la mort de plusieurs milliers de personnes : près de 3 000 au Maroc, près de 10 000 en Libye. A ce bilan s'ajoutent plusieurs dizaines de milliers de personnes portées disparues, de blessés et de sans-abris.

Fidèle à ses valeurs et engagée dans les actions de solidarité internationale, Malakoff manifeste son soutien aux populations victimes de ces catastrophes naturelles.

Face à l'ampleur du bilan, le Secours Populaire a lancé un appel aux dons pour contribuer à son fonds d'urgence pour le Maroc et apporter une aide d'urgence aux victimes et aux projets de reconstruction en cours. En Libye, les équipes de l'UNICEF ont rapidement activé l'aide d'urgence, afin d'assurer l'accès des familles et des enfants à l'eau potable, aux fournitures médicales et à des abris sûrs.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le versement de deux subventions exceptionnelles, à hauteur de 2 000 euros au Secours Populaire et de 2 000 euros à l'UNICEF sur l'exercice 2023, pour venir en aide aux victimes des catastrophes survenues au Maroc et en Libye.

**À l'unanimité, soit par 39 voix dont 5 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes),** le conseil municipal approuve le versement de deux subventions exceptionnelles, à hauteur de 2 000 euros au Secours Populaire et de 2 000 euros à l'UNICEF sur l'exercice 2023, pour venir en aide aux victimes des catastrophes survenues au Maroc et en Libye.

**DEL2023\_92 : Adhésion de la Ville de Malakoff à la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée et attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à cette association**

**Mme Morice** présente la délibération :

« Cette deuxième délibération propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association SOS Méditerranée. Depuis plusieurs années des milliers de personnes tentent la traversée de la mer Méditerranée dans des conditions précaires et dangereuses, fuyant des situations de violence dans leur pays d'origine, violence et aussi grande misère économique pour certains. Ces personnes prennent tous les risques afin de trouver une terre d'asile et de liberté. Ces traversées, et plus précisément celle de la Méditerranée centrale, provoquent chaque année des drames humains expliqués par la grande distance entre les côtes libyennes et italiennes et le manque de volonté des différents gouvernements de mettre en place des missions de sauvetage. Malakoff, dans sa tradition de solidarité et de ville accueillante, souhaite prendre sa part en apportant une aide aux populations en détresse aux côtés d'autres collectivités territoriales de notre pays.

Depuis 2015, l'association SOS Méditerranée réalise des opérations de sauvetage en haute mer. Elle a vocation à porter assistance à toute personne en détresse sur mer, quelles que soient sa nationalité, son origine, son appartenance sociale, religieuse, politique ou ethnique. L'association, qui se réclame de l'application du devoir d'assistance à personne en danger de mort, a ainsi pu recueillir plus de 30 000 personnes, dont 7 000 enfants, à bord de ces navires. En plus de ses missions de sauvetage, l'association SOS Méditerranée mène des actions de plaidoyer et de sensibilisation afin de faire connaître les drames en Méditerranée.

Les collectivités territoriales engagées aux côtés de SOS Méditerranée sont réunies au sein d'une plateforme animée par l'association en signant la charte d'adhésion à la plateforme des collectivités solidaires. L'adhésion permet d'apporter son soutien à l'association est d'être accompagnée par ses membres pour sensibiliser la population. À ce titre, une soirée de soutien sera organisée le 12 décembre à la MVA.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le principe de la signature de la charte d'adhésion à la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée ainsi que l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 €. »

Dix ans après un terrible naufrage au large de Lampedusa qui a coûté la vie à 368 hommes, femmes et enfants, traverser la Méditerranée est toujours aussi dangereux pour ceux et celles qui tentent de rejoindre l'Europe. Cette année encore, plus de 2 500 hommes, femmes et enfants sont mort·es ou disparu·es en Méditerranée selon les estimations de l'ONU.

L'association SOS Méditerranée vient en aide aux personnes qui risquent leur vie en traversant la Méditerranée. Ses actions répondent à un impératif moral et s'inscrivent dans un cadre légal extrêmement clair : l'obligation d'assistance à toute personne en détresse. L'association est financée par des dons privés et des subventions publiques. Une journée d'opérations en mer s'élève à plus de 22 000 euros. Ces frais couvrent l'affrètement du navire Ocean Viking, le fuel, les équipes à bord, la logistique, les équipements, les escales ainsi que l'assurance.

Face à l'urgence humanitaire, 28 collectivités territoriales françaises ont décidé d'agir aux côtés de l'association et ont lancé en 2021 la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée. Un an plus tard, plus de 80 collectivités étaient mobilisées à leurs côtés.

En rejoignant cette plateforme non partisane, les collectivités apportent un soutien financier indispensable à l'association et constituent une force d'appui essentielle pour faire avancer son plaidoyer. Elles sont également une caisse de résonance pour les citoyen·nes dans leurs territoires, et facilitent l'action de témoignage et de sensibilisation.

D'autre part, engagée dans des actions de solidarité internationale et de soutien humanitaire, la municipalité veut faire de Malakoff une ville hospitalière et solidaire envers les réfugié·es, notamment à travers sa participation au réseau de l'association nationale des villes et territoires accueillants, l'ANVITA.

Face aux menaces et diffamations subies par SOS Méditerranée depuis quelques années et aux discours anti-migrant·es, la Ville souhaite marquer son soutien aux initiatives citoyennes œuvrant pour le sauvetage de personnes en mer Méditerranée.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de la Ville de Malakoff à la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée, ainsi que l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à cette association.

**À l'unanimité, soit par 39 voix dont 5 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes),** le conseil municipal approuve l'adhésion de la Ville de Malakoff à la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée, ainsi que l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à cette association.

**M. Vernant** précise qu'il fusionnera ses deux interventions pour gagner un petit peu de temps et en donne lecture :

« Bien évidemment, l'Union populaire votera en faveur de la délibération concernant l'aide au Secours populaire et à l'Unicef qui marque la solidarité de la Ville de Malakoff aux 3 000 victimes du séisme survenu au Maroc et aux 10 000 victimes du cyclone Daniel en Libye. Évidemment, 4 000 € est une petite pierre mais si chaque collectivité locale fait un effort cela peut représenter une aide conséquente pour ces pays sinistrés, et c'est bien sûr l'occasion de saluer l'engagement de ces associations.

L'Union populaire salue la deuxième délibération qui vise à apporter le soutien de Malakoff à l'association SOS Méditerranée. Alors que loin des regards des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants meurent chaque année en tentant de traverser la Méditerranée, cette association lutte avec courage pour aider les naufragés. Or, ces gestes de solidarité, qui devraient susciter l'admiration, ont provoqué de nombreux déferlements de racisme, de haine et de calomnies, certains poussant l'ignominie jusqu'à assimiler cette association avec des passeurs. Certains membres de cette association se sont même retrouvés devant des tribunaux, simplement pour avoir fait preuve d'humanité et de solidarité.

L'Union populaire apporte tout son soutien à cette association. Il est regrettable que malgré ces drames l'immigration soit en permanence stigmatisée et montrée du doigt dans le débat public alors même que les guerres et le réchauffement climatique vont renforcer les mouvements de population. Ni les murs, ni les lois restrictives ne parviendront à arrêter ce mouvement. Or, nous assistons, sous nos yeux, en ce moment même, concernant le projet de loi immigration, à un marchandage sordide entre Renaissance et Les Républicains sur le dos des étrangers afin de dégager une majorité parlementaire. C'est un véritable concours pour savoir qui aura l'idée la plus stigmatisante, les uns proposant d'étendre la double peine et d'imposer un examen de français pour obtenir un titre de séjour, les autres proposant de supprimer l'aide médicale d'État, mesure inhumaine et folie sanitaire, et de restreindre les conditions de regroupement familial, foulant aux pieds notre constitution qui protège pourtant le droit de vivre en famille. C'est allé tellement loin que le Rassemblement national, manifestement débordé sur sa droite, hésite à voter en faveur de certaines dispositions du projet de loi immigration, tellement ce texte est proche de ses idées.

L'Union populaire combattra donc pied à pied le projet de loi Darmanin et appelle à se mobiliser massivement dimanche à Montparnasse. Je voterai bien entendu en faveur de cette délibération ainsi que pour la précédente. »

**M. Touailles** indique que les élus de La France insoumise Malakoff et Citoyen·nes voteront pour la subvention pour le Maroc et la Libye de 2 000 € chacune. Ils apportent toute leur solidarité à leurs frères et leurs sœurs libyens et marocains et cette subvention est la bienvenue. Ils voteront donc pour et font par ailleurs la proposition qu'une subvention soit votée au prochain conseil à l'Unicef en direction des Palestiniens qui vivent un génocide, l'Unicef qui apporte une aide humanitaire en hygiène, assainissement, en termes de santé et en termes de nutrition. M. Touailles pense que c'est le bon moment au vu de la situation catastrophique.

**M. Tauthui** demande, en dehors des deux subventions qui ont été données pour le Maroc et la Libye, si un autre programme solidaire a été mis en place soutenu par la Ville, comme à l'époque où celle-ci avait ramené des habits et des médicaments. Une association a-t-elle porté cela en plus de la subvention ?

D'autres associations du même type que SOS Méditerranée pourraient-elles être répertoriées pour les prochaines fois ?

**Mme Figières** indique que M. Touailles avait fait part de cette demande en commission préparatoire et il est donc normal qu'il en reparle en conseil municipal. Il lui avait été répondu que le budget des subventions exceptionnelles étant hélas – hélas parce que l'on sait que les subventions exceptionnelles sont accordées dans le cadre de catastrophes, de sinistres, de guerres, etc. – épuisées pour l'année 2023, il sera compliqué pour fin décembre de trouver une subvention pour les enfants palestiniens, même si cela sera regardé pour 2024.

À l'intention de M. Tauthui, il y a eu en effet des initiatives citoyennes que la Ville a d'ailleurs partagées. Pour les sinistrés du Maroc par exemple, des citoyens ainsi que l'association de l'Union des

*Musulmans ont fait une collecte citoyenne et les commerçants avec Malakoff Village ont également mené une initiative pour récolter du matériel adapté aux circonstances. Ce matériel a été envoyé par le biais de ces associations au Maroc.*

**Mme Hammache** donne lecture de son intervention :

*« Commençons par dire que l'immigration est toujours un exil forcé, il faudrait donc régler les causes de cette immigration forcée en commençant par mettre un terme à la "Françafrique". Les milliardaires et les entreprises françaises doivent cesser le pillage des ressources de nos frères et sœurs d'Afrique. Du fait du pillage de leurs richesses, des Africains tentent de traverser la Méditerranée, cherchant un avenir meilleur pour eux et leur famille. Quoi de plus normal ? Deux enfants sont noyés chaque jour dans la mer Méditerranée ; la mer Méditerranée est un cimetière géant. Les politiques de droite ou d'extrême droite qui préfèrent laisser les gens mourir en mer plutôt que d'accueillir nos frères et sœurs d'Afrique démontrent toute leur inhumanité comme lorsque l'Aquarius, navire affrété entre février 2016 et décembre 2018 par l'association SOS Méditerranée, a été envoyé de port en port parce que ni la France ni l'Italie ne voulaient accueillir les 630 personnes que SOS Méditerranée venait de sauver de la mort, utilisant l'argument que le navire ferait le jeu des passeurs et des trafiquants d'êtres humains. Ce sera finalement l'Espagne qui accueillera l'Aquarius, la France n'accueillera que 78 réfugiés.*

*SOS Méditerranée sauve des vies en respectant les dispositions du droit maritime international : tout capitaine a obligation, autant qu'il peut le faire sans danger sérieux pour son navire, son équipage et ses passagers, de porter secours à toute personne en danger de se perdre. Tout manquement à cette obligation est réprimé par la loi. Cette adhésion à la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée et la distribution d'une subvention est donc une très bonne décision. »*

**Mme la Maire** propose de voter sur chacune des deux délibérations séparément. Elle remercie les élus pour ces votes unanimes et les appellent tous à venir nombreux à la soirée de solidarité le 12 décembre, c'est important. Des représentants de l'association seront là et diffuseront des documentaires. Il y aura une exposition, un appel aux dons et un stand de soutien.

## URBANISME

### **DEL2023\_93 : Prolongation de la convention de portage foncier entre la commune et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF).**

**Rapporteur : M. Aarsse**

**M. Aarsse** rappelle que la Ville est en partenariat avec l'EPFIF, émanation de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour pouvoir porter l'achat de certains bâtiments dans certains périmètres, afin de reconstituer des cohésions dans la ville et porter des politiques sur le logement mais aussi sur les fronts urbains, les rues, la voirie, etc.

La convention 2017-2022 a déjà été prolongée une première fois jusqu'en 2023 et il est demandé aujourd'hui de la prolonger encore une fois jusqu'en 2024, sachant que, l'an prochain, la convention portera sur une période de 7 ou 8 ans. Il est donc demandé de prolonger cette convention indispensable pour pouvoir continuer à maîtriser la spéculation immobilière en particulier sur la ville.

La Ville de Malakoff et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France ont signé une convention d'intervention foncière le 3 janvier 2017, renouvelant une première convention signée entre la Ville et l'EPF des Hauts-de-Seine du 26 avril 2013.

Cette convention doit prendre fin le 31 décembre 2023, suite à sa prolongation par avenant du 26 décembre dernier, et porte sur les secteurs d'intervention suivants :

- Pierre Larousse
- Avaulée
- Péri-Brossolette
- Les Cerisiers
- Frères Vigouroux
- Place du Clos
- Les Garmants
- Les Roissys
- Danton-Charles de Gaulle



L'Établissement Public d'Ile-de-France n'ayant pas encore la maîtrise foncière de l'ensemble de ces périmètres, il est nécessaire de prolonger ladite convention.

L'intégration de nouveaux secteurs et l'adaptation des secteurs existants étant encore à l'étude pour être intégrés dans une nouvelle convention d'intervention foncière à conclure avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir prolonger la convention d'intervention foncière conclue avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

**Par 36 voix POUR dont 5 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes), 3 voix CONTRE (M. Touailles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef)**

L'intégration de nouveaux secteurs et l'adaptation des secteurs existants étant encore à l'étude pour être intégrés dans une nouvelle convention d'intervention foncière à conclure avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, le Conseil Municipal prolonge la convention d'intervention foncière conclue avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

**M. Touailles** demande ce que pensent les habitants des rues concernées par les périmètres d'études de cette convention d'intervention foncière avec l'EPFIF.

Autre question, pourquoi avoir mis en place un périmètre d'étude du côté pair de la rue Pierre-Larousse et pas du côté impair ?

**Mme la Maire** demande s'il y a d'autres remarques.

**M. Tauthui** votera pour cette convention mais fera part d'une question. Cela fait plusieurs fois que le conseil municipal prolonge cette convention ; serait-il possible d'avoir un petit bilan de l'exercice ? Cela permettra de voir quelles ont été les acquisitions et les études réalisées sur le périmètre.

**Mme Jannès** a la même question que M. Touailles concernant les périmètres d'étude concernés par cette décision de prolongation. Y a-t-il eu discussion avec les habitants ou pas ? Mme Jannès connaît la réponse mais elle tenait à poser cette question.

**Mme la Maire** demande s'il y a d'autres questions dont les élus connaissent déjà les réponses ou non !

**M. Aarsse** ne répondra pas aux questions dont Mme Jannès a déjà les réponses, ce serait perdre du temps. Plus sérieusement, les habitants ont élu un conseil municipal qui porte une politique dont l'une des déclinaisons est ces périmètres EPFIF. Par conséquent, les habitants sont bien évidemment au courant par le fait démocratique et les programmes politiques qui sont portés.

Ensuite, des réunions de concertation et de présentation locale ont été faites. En particulier tout le Clos-Montholon a été retravaillé puisqu'une nouvelle gare arrive à côté. Comme les élus ont dû le remarquer, Clamart et Vanves ont beaucoup bétonné autour de cette gare qui attire beaucoup de convoitise, et Malakoff tient à protéger ce secteur du Clos-Montholon. Des réunions ont donc eu lieu avec les riverains en présence de l'EPFIF qui a expliqué sa façon de fonctionner et la méthodologie employée. L'EPFIF n'est pas là pour expulser ni exproprier, il se substitue à la Ville, il a pour mission de proposer aux propriétaires de parcelles de le contacter pour une estimation s'ils souhaitent vendre ou de lui faire savoir s'ils ne veulent pas vendre. Il n'y a aucun démarchage agressif ni d'intention de pousser les gens dehors, il n'est pas non plus question d'interrompre les parcours résidentiels de certaines personnes, etc.

Les habitants sont donc informés et associés. Au Clos-Montholon il y a un périmètre où se situait l'ancienne Medina, un endroit qui était complètement insalubre, à l'abandon, squatté, etc. Cela a pris un petit peu de temps mais la Ville va pouvoir reprendre la main sur ce secteur et les riverains en sont ravis. Les périmètres EPFIF concernent ce type de zones-là. M. Aarsse pense que les habitants sont donc encore une fois associés et informés de la démarche. Cette démarche s'inscrit dans le temps long, ce que ne peuvent pas faire justement les promoteurs qui recherchent des parcelles pour faire des bénéfiques le plus rapidement possible alors que la municipalité a le temps pour elle et souhaite que la ville évolue harmonieusement dans le temps. L'EPFIF attend ainsi que les périmètres soient « mûrs », mûrs de muter, etc., ce qui n'empêche pas que certains d'entre eux aient évolué après discussion avec les habitants du Clos-Montholon par exemple.

Concernant l'avenue Pierre-Larousse il n'y a pas de côté EPFIF pair et EPFIF impair. Quelques parcelles ont été identifiées, certaines du côté pair et d'autres du côté impair avec des périmètres

*progressivement achetés par l'EPFIF pour faire évoluer cette rue. Celle-ci compte des bâtiments très dégradés, un peu à l'abandon, et la municipalité souhaiterait que ces parcelles soient requalifiées, en particulier pour avoir en rez-de-ville de l'activité, du commerce, etc., et redonner peut-être aussi un peu de végétalisation, faire des ouvertures, etc.*

*Concernant les bilans EPFIF, il en sera question normalement la semaine prochaine mais il n'y a rien de secret ; l'EPFIF travaille pour la Ville et échange régulièrement sur l'avancée de ses missions. Il faut simplement savoir que l'EPFIF achète pour la Ville et que si l'on lui enlève sa mission, la Ville devra reprendre les bâtiments. Bien évidemment une ville est en ensemble mouvant, changeant, vivant même ; les projets portés depuis plusieurs années ne sont pas rigides et évoluent. Il en sera sans doute question lors du PLUi qui sera présenté le 20 décembre.*

**M. Touilles** a bien entendu que les habitants ont voté pour des élus mais ce n'est pas cela qui lui importe puisque tous les périmètres d'étude ne sont pas dans le programme municipal. Cet argument-là est donc un peu bancal.

*Il est totalement faux de dire qu'il n'y a pas démarchage. On a ainsi vu des propriétaires en colère lors de la réunion pour le quartier Barbusse, dont des propriétaires de parcelles avec des maisons neuves.*

*Ensuite, les périmètres d'étude ne comptent pas uniquement des parcelles à l'abandon. Sur la parcelle Pierre-Larousse il serait plus bénéfique d'un point de vue architectural de choisir un périmètre d'étude plus pertinent.*

*Les élus du groupe La France insoumise Malakoff et Citoyens ne voteront donc pas le prolongement de la convention avec l'EPFIF car certaines choses ne leur semblent pas vraies, parce qu'ils ont vraiment des suspicions sur le sujet.*

**Mme la Maire** souhaiterait calmer un peu le jeu. Bien entendu, les périmètres de l'EPFIF ne sont pas dans le programme municipal car s'il fallait aller dans ce niveau de détail, ce ne sont plus 150 engagements qu'il faudrait prendre mais peut-être 300. Cela dit, les périmètres de l'EPFIF font partie du PLU, ils sont connus, et ce PLU a été voté en décembre 2014, c'est-à-dire dans l'ancienne mandature alors que Mme la Maire n'était pas encore aux affaires. C'est souvent de la faute de Jacqueline Belhomme, « la dictateur », mais, en l'occurrence, ce PLU a été voté le 31 décembre 2014. Mme la Maire l'avait d'ailleurs voté puisqu'elle était dans cette municipalité mais elle n'était pas Maire. Ce périmètre permet à la Ville de tenter d'avoir une maîtrise de certains secteurs dont elle souhaiterait la mutation pour un tas de raisons définies par le PLU (logements insalubres, habitats dégradés, redynamisation d'un lieu avec du commerce, etc.). Ce PLU va être modifié puisqu'ils vont rentrer dans le cadre du PLUi, ce qui fera l'objet d'une discussion en conseil municipal le 20 décembre.

*Effectivement, le périmètre a un peu bougé parce que la ville bouge, que les projets bougent et parce qu'ils ont décidé peut-être aussi de lever un peu le pied sur certains secteurs et d'en intégrer d'autres. Il a été décidé par exemple d'avoir un périmètre EPFIF à côté du boulevard des Frères Vigouroux qui n'existait pas en 2014 car quand la municipalité a vu ce que le Maire de Clamart construisait autour de la gare... Évidemment, il n'était pas question de détruire le quartier du Clos-Montholon qui était à cet endroit mais il y avait en revanche des choses à revoir, sachant que cela allait prendre de la valeur et qu'il y avait intérêt à préserver les habitants des promoteurs, toujours à l'affût de ce type d'évolution, et à être un peu en maîtrise. Certains habitants ne sont pas contents car ils savent qu'ils sont dans le périmètre de l'EPFIF, mais rien n'a été fait dans leur dos, y compris sur la modification d'un périmètre. Il a donc été expliqué qu'il s'agissait d'aménagement de la ville, que si l'on ne veut pas voir pousser des immeubles construits par des promoteurs sans concertation avec la Ville il y a plutôt intérêt à maîtriser.*

*Cela dit il n'y a pas tant de périmètres EPFIF que cela et il y a là aussi tout intérêt à construire sur tout ce qui est acheté par l'EPFIF, parce que la convention s'arrête à un moment donné et s'il n'y a pas de projet... Il s'agit certes d'un établissement public mais c'est un établissement public foncier, ce ne sont pas forcément des philanthropes qui travaillent pour les beaux yeux de la Maire de Malakoff, cela ne marche pas comme cela. La Ville essaie donc d'être en maîtrise.*

*Ensuite, il y a les promoteurs qui font pression, qui appellent, qui harcèlent. Il est vrai que c'est un peu moins le cas maintenant parce que la municipalité les connaît et les convoque. Elle sait d'ailleurs comment ils procèdent : ils distribuent des flyers dans les boîtes aux lettres, appellent les gens à qui ils proposent des prix faramineux pour leur terrain sans se soucier de savoir s'ils sont constructibles mais pour faire pression et les forcer à vendre ; s'ils peuvent se regrouper et acheter trois maisons à tel endroit ils vont le faire. Les habitants appellent alors la Mairie et la Mairie convoque les promoteurs pour leur dire « Stop, vous arrêtez, ce n'est pas ainsi que l'on travaille à Malakoff ; si*

*vous voulez travailler à Malakoff ce n'est surtout pas la bonne façon de s'y prendre. Il y a un PLU, si vous avez un projet vous nous en parlez avant. »*

*La Ville a par ailleurs une charte de la promotion immobilière qui a été requalifiée et sur laquelle le conseil municipal pourra discuter et voter au prochain conseil municipal. Il s'agit de la « charte de la construction de la ville durable » dans laquelle la municipalité a encore mis des contraintes supplémentaires. C'est un outil politique, il n'est pas opposable, il permet juste d'avoir un rapport de force avec les promoteurs qui ne veulent pas travailler avec la Ville ou qui voudraient en faire un peu à leur tête. Toutes les villes n'ont pas ces outils-là mais Malakoff a pris la peine de le faire. Elle construit la ville au coup par coup, elle tricote la ville. Parfois elle met des années à sortir des projets comme le site Safran qui avait commencé avant 2008, où les gens qui n'avaient pas voulu vendre leur maison n'ont pas vendu leur maison. Le projet s'est donc fait ainsi parce qu'il s'agit de construire la ville avec les habitants et pas contre les habitants. C'est aussi pour cela que la municipalité a très peu de déclarations d'utilité publique alors que les maires d'autres villes ne s'embarrassent pas : ils font une DUP et, hop, exproprient les gens. Ce n'est pas ce que fait la municipalité ; la seule fois où elle l'a fait, pour l'instant, c'est au 54 Brossolette parce qu'il y a des marchands de sommeil et de l'habitat dégradé. Il y en avait assez que cela ne bouge pas au bout de vingt ans ; il y en avait trois ou quatre qui pensaient être assis sur une mine d'or et qui cassaient les pieds à tout le monde. La Ville a alors fait une déclaration d'utilité publique et expropriera ces personnes au prix des Domaines.*

*Il est question aujourd'hui de prolonger la convention d'un an qui sera par la suite renouvelée car la municipalité n'a pas eu le temps de la retravailler dans le détail.*

**M. Tauthui** relève que l'EPFIF est sur deux périmètres, dont l'un est dans l'impasse Sabatier avec l'ancien terrain du Département. Au début c'était l'EPFIF mais le Département a refusé de vendre pour faire un projet social ou quelque chose comme cela.

**Mme la Maire** précise que cette parcelle n'a jamais été dans le périmètre de l'EPFIF. Ce terrain appartient au Département et au diocèse.

**M. Tauthui** rappelle qu'ils en avaient débattu en conseil municipal avec M. Cormier et c'est pour cela qu'il pensait que ce terrain rentrait dans le périmètre.

**Mme la Maire** soumet la prolongation de cette convention au vote. Elle note trois oppositions.

## **DEL2023\_94 : Cession d'une partie du bien sis 34 rue Raymond Fassin**

### **Rapporteur : M. Aarsse**

**M. Aarsse** indique que toute cession de biens appartenant à la Ville doit passer en conseil municipal. L'objet de cette délibération concerne la cession d'une partie d'un bien sis au 34 rue Raymond-Fassin, le lot A en orange sur le plan.

La commune est donc propriétaire d'un bien immobilier sis 34 rue Raymond Fassin, consistant en un terrain de 272 m<sup>2</sup> sur lequel sont édifiés un pavillon, loué, et une maisonnette destinée à la démolition accolée à l'arrière de la copropriété du 32 rue Raymond Fassin, libre d'occupation.

Madame Catherine Faisandier, copropriétaire de l'immeuble situé 32 rue Raymond Fassin, a sollicité plusieurs fois et depuis longtemps la cession, à son profit, du lot A, cadastré A n° 360, d'une surface de 72 m<sup>2</sup>.

La Ville n'avait pas donné son accord jusqu'ici à ces différentes demandes puisqu'elle voulait conserver la maîtrise foncière du secteur, ne sachant pas comment allaient évoluer les différentes parcelles situées autour. Il s'avère que la plupart des maisons situées sur ces parcelles un peu plus loin dans la rue ont été vendues, rachetées, rénovées, montrant que les nouveaux propriétaires n'allaient pas céder leur terrain et leur maison pour des projets immobiliers. L'idée de la Ville était aussi d'empêcher qu'un promoteur achète plein de petites parcelles et construisent un grand immeuble juste à côté de la Mairie. La Ville a donc souhaité garder une certaine maîtrise de ce qu'il se passe sur son territoire et est restée propriétaire de cette parcelle.

Comme vient de le dire M. Aarsse il s'est avéré qu'autour de cette parcelle les mutations ont été faites et les biens qui s'y trouvent sont restés des petites maisons. La Ville n'avait donc plus intérêt à conserver ce bout de parcelle et a répondu à Mme Faisandier (l'historique est à disposition des élus) que la Ville pouvait maintenant vendre. Une estimation a été faite par les Domaines de la parcelle et la Ville a mis la condition suivante : on ne peut accéder à cette parcelle qu'en passant par la parcelle de couleur bleue sur le plan. La vente d'un bien s'accompagne obligatoirement d'un droit de passage, d'une servitude, mais la Ville ne voulait pas qu'il y ait de servitude et a donc conditionné cette vente à

condition que la propriété voisine fasse sienne le droit de passage et que la Ville ne puisse pas dans le futur exiger de droit de passage pour cette parcelle.

Une deuxième offre est arrivée ultérieurement de la part de M. de Marchi et de Mme Belanger-Brasset à hauteur de 120 000 €, ce qui est bien au-dessus de l'estimation des Domaines. À préciser ici que la Ville n'a pas fait de vente aux enchères sur cette parcelle sous forme de vente à la bougie, etc., parce que la Ville a eu de mauvaises expériences par le passé avec des prix qui flambaient et des promoteurs qui se battaient pour donner des résultats qui n'étaient pas dans l'intérêt de la Ville.

Il a donc été décidé de maintenir la vente à Mme Faisandier car, comme expliqué dans la note, la Ville se bat contre la spéculation immobilière, contre les promoteurs qui en rajoutent toujours, font monter les sommes à des degrés souvent irréalisables, rendant cher le prix du foncier, des constructions et des logements et donc des locations. Ce n'est pas la politique que la majorité municipale veut porter si elle veut que la ville reste accessible avec des biens restant abordables, tout cela étant bien évidemment relatif en région parisienne.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de céder la parcelle à Mme Faisandier, qui a fait voter dans sa copropriété la question du droit de passage, au prix que proposent les Domaines qui est de 65 000 € hors frais de notaire.

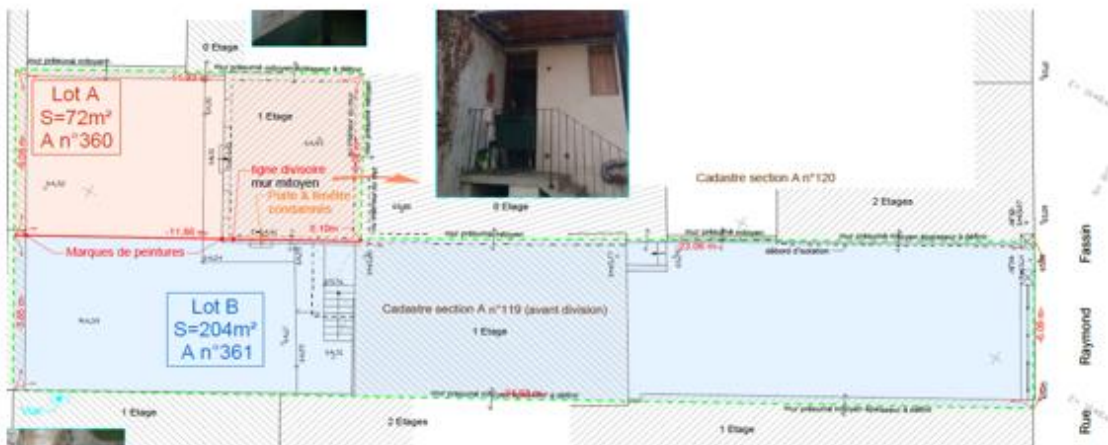
La commune est propriétaire d'un bien immobilier sis 34 rue Raymond Fassin, consistant en un terrain de 272 m<sup>2</sup> sur lequel sont édifiés un pavillon, loué, et une maisonnette destinée à la démolition accolée à l'arrière de la copropriété du 32 rue Raymond Fassin, libre d'occupation.



*Pavillon loué – lot B*



*Terrain et maisonnette libre d'occupation – lot A (objet de la vente)*



Madame Catherine FAISANDIER, copropriétaire de l'immeuble situé 32 rue Raymond Fassin, a sollicité plusieurs fois et depuis longtemps la cession, à son profit, du lot A, cadastré A n° 360, d'une surface de 72 m<sup>2</sup>.

Par un courrier du 6 novembre 2022, la commune a donné un accord de principe sur cette cession, au prix de 65 000 €. Cette parcelle étant enclavée, elle a demandé à Madame FAISANDIER de solliciter une servitude de passage à la copropriété du 32 rue Raymond Fassin, afin d'éviter qu'une telle servitude repose ultérieurement sur la parcelle A n° 361 (lot B), restant appartenir à la commune.

Par une résolution en date du 10 mai 2023, la copropriété du 32 rue Raymond Fassin a accordé la servitude de passage nécessaire.

Le 23 mai 2023, Monsieur Stéphane DE MARCHI et Madame Isabelle BELANGER-BRASSET, copropriétaires de la copropriété du 30 rue Raymond Fassin, ont formulé une offre d'acquisition à hauteur de 120 000 € pour la parcelle A n°360, ladite offre précisant notamment qu'aucune servitude ne sera créée sur la parcelle conservée par la Ville.

A cet égard, il convient de préciser qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'impose à une commune de céder ses biens au plus offrant.

Or, Madame Catherine FAISANDIER a sollicité, à plusieurs reprises et depuis longtemps, la cession du bien objet de la présente délibération.

De plus, l'offre de Monsieur Stéphane DE MARCHI et Madame Isabelle BELANGER-BRASSET (120 000 €) est largement supérieure à l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques qui évalue le bien à 64 800 €. Or, il n'est pas dans l'intérêt général que la commune cède un bien à un prix qui excède largement sa valeur puisqu'une telle cession favorise la hausse des coûts du foncier sur le territoire communal.

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la cession à Madame Catherine FAISANDIER de la parcelle cadastrée A n°360 sise 34 rue Raymond Fassin, correspondant à un terrain de 72 m<sup>2</sup> supportant une maisonnette destinée à la démolition, au prix de soixante-cinq mille euros (65 000 €), hors frais de notaire.

**Par 28 voix POUR dont 5 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes), 5 voix CONTRE (M. Touailles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef, M. Pronesti, M. Bresset), 6 ABSTENTIONS (Mme Rault, M. Rajzman, M. Tauthui, M. Vernant, M. Courteille, M. Brice),** le conseil municipal approuve la cession à Madame Catherine FAISANDIER de la parcelle cadastrée A n°360 sise 34 rue Raymond Fassin, correspondant à un terrain de 72 m<sup>2</sup> supportant une maisonnette destinée à la démolition, au prix de soixante-cinq mille euros (65 000€), hors frais de notaire.

***Mme Jannès** a quelques commentaires et questions sur cette délibération, à la fois sur le processus et sur les motifs invoqués. Elle distinguera la posture générale de Malakoff Plurielle sur les cessions de biens appartenant à la Ville et le cas particulier sur lequel ils votent ce soir.*

*Concernant la posture générale, Mme Jannès, qui pratique elle-même des clauses de non-spéculation en habitat coopératif, soutient tout à fait le choix de la municipalité de limiter la spéculation. Cependant, il est tout à fait essentiel d'éviter tout soupçon de favoritisme, et pour cela les élus de Malakoff Plurielle demandent que ces cessions de gré à gré soient mieux cadrées en passant par un processus transparent impliquant notamment l'opposition municipale.*

*Au-delà de cette position de principe, Mme Jannès évoque maintenant cette cession du 34, rue Raymond-Fassin. Dans ce cas particulier l'instruction a en fait duré dix ans. On peut donc honnêtement penser que durant dix ans de nombreux habitants intéressés ont pu se manifester avant que la municipalité ne s'engage auprès de Mme Faisandier. C'est le fait d'avoir attendu dix ans qui interroge et quelques explications sont donc attendues sur la durée du processus.*

*Ensuite, cette délibération retrace finalement assez bien l'historique très récent de la procédure mais l'on se demande pourquoi la majorité municipale ne dit pas simplement qu'elle n'a pas d'autre choix aujourd'hui en termes juridique que de céder ce bien à Mme Faisandier.*

*Quoi qu'il en soit, les élus de Malakoff Plurielle voteront pour cette délibération mais ils souhaiteraient quand même quelques petites explications.*

***M. Pronesti** pense que le sujet de cette cession d'une partie du 34, rue Raymond-Fassin est a priori plutôt simple. La commune de Malakoff ne vend qu'une parcelle de 72 m<sup>2</sup>, le lot A cadastré n°360 au*



34, rue Raymond-Fassin, que la direction des Finances publiques évalue à 64 800 €. En face du vendeur, deux acquéreurs : Mme Faisandier, copropriétaire du 32, rue Raymond-Fassin, à qui la commune a donné son accord de principe sur la base d'un prix de vente à 65 000 €, et puis Mme Belanger et M. de Marchi, copropriétaires du 30, rue Fassin avec une offre à 120 000 €. La conclusion est toutefois très surprenante : la vente au moins-disant, à Mme Faisandier, avec la raison suivante : Mme Faisandier a sollicité la Mairie plusieurs fois pour la cession à son profit du lot A. La municipalité s'abrite aussi derrière l'intérêt général et la nécessité de maîtriser le coût du foncier à Malakoff.

Mais, enfin, il faut être sérieux et réaliste : il est étonnant qu'une petite parcelle de 72 m<sup>2</sup> puisse venir bouleverser le prix du foncier sur la ville de Malakoff. Si aucun texte législatif ou réglementaire n'impose à une commune de céder ses biens au plus offrant, M. Pronesti s'étonne que la majorité, qui se réfugie derrière cette absence de réglementation, balaie d'un revers de main une offre supérieure de presque le double.

Lors du DOB, la majorité n'a cessé de se plaindre des temps difficiles pour la commune à cause des méchants gouvernants, des vampires du gouvernement qui ne sont là que pour ponctionner les communes. Et aujourd'hui la commune va se priver d'une recette de plus de 55 000 € dans son budget ! M. Pronesti est certain – ils vont communiquer sur ce point – que les Malakoffiots qui paient des charges, qui paient la taxe foncière qui a augmenté de 11 %, qui paient bien d'autres choses encore, vont être ravis d'apprendre que la majorité tire aussi facilement un trait sur une rentrée de 55 000 €.

Soucieux de ce budget, et ne comprenant pas pourquoi la majorité se réfugie derrière une offre d'achat de 120 000 € versus une offre de 65 000 €, les élus de Renaissance Malakoff voteront contre cette délibération. M. Pronesti rajoutera une petite phrase : l'intérêt général de la commune est-il à négliger par rapport à l'intérêt particulier ?

**M. Brice** indique qu'il s'agit là bien évidemment de dossiers très particuliers. Les élus du groupe Citoyen ont bien évidemment toute confiance dans l'administration de la Ville et dans les élus en charge pour faire au mieux et ils voteront donc cette délibération.

Un ou deux commentaires ou questionnements. M. Brice suppose que le cadre juridique est totalement stabilisé. La Ville ayant la maîtrise il suppose qu'il n'y a pas de question sur tout cela. Les élus du groupe Citoyen adhèrent évidemment totalement à l'objectif de lutter contre la spéculation, ce qui apparaît tout à fait fondamental. Simplement, au vu de la situation et des besoins budgétaires de la Ville, il est vrai que cette différence peut susciter une interrogation sur le fait de faire droit à une offre plus faible. La question est la suivante : dès lors que le choix pourrait être limité aux deux offreurs, est-ce que quelque chose dans la situation de Mme Faisandier, qui pourrait tout à fait être entendue, justifierait qu'elle puisse faire l'objet de cet effort particulier de la Ville ? M. Brice pense notamment à sa situation économique et sociale ; ceci est évidemment très délicat mais pourrait éventuellement s'entendre pour quelqu'un qui serait dans la difficulté.

**M. Touailles** donne lecture de son intervention :

« La Ville veut céder une partie du bien sis 34, rue Raymond-Fassin, donc une vente de la parcelle. La majorité municipale propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la cession à Mme Catherine Faisandier de la parcelle cadastrée n°360 "supportant une maisonnette destinée à la démolition, au prix de 65 000 €, hors frais de notaire" pour un bien estimé à 64 800 € par la direction départementale des Finances publiques (65 000 € correspondant à 900 € le m<sup>2</sup>), cela malgré l'offre de 120 000 € (environ 1 600 € le m<sup>2</sup>) de M. Stéphane de Marchi et de Mme Isabelle Belanger qui expliquent dans leur offre que le prix proposé de 120 000 € leur semble plus en adéquation avec la plus-value éventuelle une fois les travaux effectués, ce qui est assez honnête.

La majorité municipale a donc choisi l'offre à 65 000 € sous un prétexte absurde. Je vous cite : "Il n'est pas dans l'intérêt général que la commune cède un bien à un prix qui excède largement sa valeur puisqu'une telle cession favorise la hausse des coûts du foncier sur le territoire communal." C'est une blague ! De plus, vous avez engagé un avocat à hauteur de 3 000 € sur ce sujet-là – nous l'avons vu dans les décisions municipales. Il suffit donc de faire la soustraction pour s'apercevoir que la Ville ne fera même pas un bénéfice de 64 800 € – le prix fixé par la DDFP – mais de 62 000 € (offre à 65 000 € moins les frais d'avocat de 3 000 €).

Nous demandons solennellement à tous les élus de voter contre cette délibération. Réfléchissez bien, il faut annuler la découpe des lots A et B afin de garder la parcelle A119 dans son intégralité. Rien n'empêche de faire un périmètre d'étude et de racheter une parcelle avoisinante pour faire un vrai projet structurant en plein centre-ville. Il faudrait même regarder si la parcelle A119 ne suffit pas aujourd'hui pour faire un vrai projet. Il existe des promoteurs avec lesquels on peut négocier la totalité en logement social, vous le savez. Cette vente représenterait une perte de parcelle

stratégique dans son emplacement. L'idée de ne récupérer que 62 000 € sur cette parcelle est donc une hérésie totale pour l'intérêt général et collectif de la ville. Je répète, parce que c'est important, l'idée de ne récupérer que 62 000 € sur cette parcelle est une hérésie totale pour l'intérêt général et collectif de la ville. Tout cela est très flou, très, très flou, et vous connaissez l'expression "Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup".

Pour finir nous avons une question : à combien est estimée la parcelle A119 ? L'avez-vous faite estimer ? »

**Mme Ghiati** voulait intervenir sur ce sujet parce que, que des élus de droite ne comprennent pas que l'on puisse vendre un prix qui soit un prix raisonnable pour permettre l'acquisition d'une parcelle à quelqu'un qui est là depuis un moment et qui demandait cette parcelle et de ne pas faire de plus-value capitalistique, puisque c'est quand même le cas, Mme Ghiati le comprend. Mais que des groupes de gauche anticapitalistes, que des gens qui toute la journée, toute la semaine, toute l'année, se revendiquent vouloir changer le monde, changer la société, renverser les logiques libérales dans ce pays, que de tels groupes expliquent que la majorité municipale, majorité de gauche, ne prend pas les bonnes décisions en la matière et que c'est une hérésie de voter une délibération qui propose de ne pas faire de plus-value, qui permet à une personne de pouvoir finir son projet et d'être en totale cohérence avec ses choix...

À l'intention de M. Pronesti, Mme Ghiati convient qu'un seul bien ne fait pas la maîtrise totale, mais l'action publique consiste à additionner des actions sur une ville, sur un territoire pour participer aussi, comme elle le demande à ses autres partenaires, que ce soit les promoteurs dans le cadre de la charte de la promotion, que ce soit dans le cadre du travail avec l'EPFIF... Parce que cela n'a pas été dit tout à l'heure, mais que l'on raconte que des choses sont suspicieuses sur l'Établissement public foncier d'Ile-de-France, un établissement créé par l'État, par la Région sous une majorité de gauche pour maîtriser du foncier, pour être au service des territoires, pour construire du logement public (plus de 40 % comme indiqué sur le site de l'EPFIF), et dire que la majorité municipale ne propose pas les bonnes décisions pour maîtriser le coût du foncier sur le territoire, Mme Ghiati trouve cela assez risible, mais elle comprend que certains ne comprennent pas les choix de la majorité.

Pour les autres, elle avoue ne plus rien comprendre au positionnement politique de certains élus qui se revendiquent à gauche mais qui proposent... mais ça l'a été aussi sur Casaco, finalement ils sont cohérents avec ce qu'ils proposent depuis le départ. À chaque cession il faudrait donc que la Ville se fasse un bénéfice dessus, mais la majorité municipale a d'autres logiques, et ces logiques sont des logiques politiques qui visent justement à ne pas participer à cette augmentation. La Ville construit ses projets, et le fait surtout sur des périmètres qui ne permettent pas, puisque c'est le cas... Mme Ghiati n'est pas technicienne et M. Aarsse pourra le dire, mais les élus de la majorité ne sont pas des imbéciles, ils ont quand même étudié les capacités de construction de logements ou d'opérations sur ce périmètre, et si ce n'est pas possible ils proposent... parce qu'à chaque fois que la Ville se pose la question, quand elle peut construire et favoriser le logement public ou des opérations mixtes elle le fait. C'est d'ailleurs visiblement ce que reprochent parfois certains élus puisqu'il paraît qu'à trop faire du logement public la Ville pourrait trop bétonner, ce qui n'est pas vrai.

Mme Ghiati ne peut pas laisser dire qu'ils ne travaillent pas pour l'intérêt général ; travailler pour l'intérêt général c'est activer tous les leviers, y compris l'exemplarité communale en la matière, et elle pense que la majorité peut se féliciter de prendre cette option politique là.

**M. Pronesti** rappelle qu'ils ont parlé budget et que la majorité leur a fait comprendre que c'était très compliqué. Or, le prix du mètre carré dans le coin est estimé à 2 900 €. 72 m<sup>2</sup>, c'est plus de 200 000 €. Même en vendant cette parcelle à 120 000 € la Ville ferait aussi un effort, ce qui n'est pas un problème, faire des efforts n'est pas un souci ; simplement, quand on parle de budget pendant une heure en disant que c'est compliqué, que cela va être dur, que l'on va certainement être obligé l'année prochaine d'augmenter la taxe foncière, cela peut s'entendre. Cependant, lorsque la Ville a la possibilité d'augmenter un peu ce budget il n'y a pas de raison de s'en priver, surtout que cette offre semble tout à fait raisonnable.

**M. Tauthui** a l'impression que l'on se limite à la partie pécuniaire et que l'on ne regarde pas la suite, c'est-à-dire le risque dans la durée d'un conflit de voisinage entre les deux habitants du même périmètre dont l'un aura bénéficié de la vente et l'autre n'aura pas été favorisé. Ce risque de conflit va entraîner encore la présence de la Mairie et l'engagement de plein d'éléments pour permettre la paix sociale dans ce secteur. Puisque cela dure depuis plus de dix ans, pourquoi ne pas surseoir cette vente afin de laisser un médiateur déterminer qui des deux acheteurs pourrait avoir cette parcelle ? Dire en effet à une personne qu'elle a la possibilité d'acheter une maison à moitié prix, voire encore moins, c'est comme si l'on pouvait appliquer la loi d'achat des HLM pour des gens... La loi le dit :



quand on vit tant d'années en HLM on a le droit d'acheter son logement, sauf que la Ville l'a toujours refusé. Cela veut dire que dans quelque temps tout le monde pourra acheter son logement HLM si l'on suit l'explication qui a été donnée. Cette personne a demandé à plusieurs reprises la possibilité d'acheter et la Ville va aujourd'hui lui vendre le bien. M. Tauthui dira donc sur les réseaux sociaux à tous les habitants des logements HLM de Malakoff ou des logements de la Mairie de commencer à envoyer des courriers pour dire qu'ils veulent acheter. Dans quelque temps ils seront en effet prioritaires pour acheter le bien qui leur sera alors vendu peut-être à la moitié du prix puisque c'est ce qui est appliqué ici.

M. Tauthui pense par conséquent que cette vente est un peu précipitée et demande simplement de la surseoir ; la Ville n'est pas vraiment en manque d'un point de vue financier, elle pourrait faire un bel arbitrage pendant quelques années encore puis faire une conciliation entre les trois habitants pour une vente apaisée.

**M. Aarsse** pense qu'il ne faut pas tout mélanger et partir dans tous les sens. En fait, la loi est bien faite. Mme Jannès parle d'un processus transparent, et le processus est bien transparent puisque, selon la loi, ces ventes doivent être présentées en conseil municipal et les élus doivent être informés de l'ensemble des offres. C'est un bien public qui appartient à la Ville et c'est le conseil municipal qui décide ; la transparence est donc là.

Ensuite, M. Aarsse s'est peut-être mal exprimé pour expliquer pourquoi ce processus a pris dix ans. La première demande de Mme Faisandier date du 29 novembre 2013. La Ville lui avait répondu qu'elle n'était pas vendeuse parce que d'autres parcelles, qui comportaient des habitats un petit peu dégradés, pouvaient muter autour. Entre temps ces parcelles ont muté avec des pavillons qui ont été vendus, achetés et rénovés et que M. Aarsse invite les élus à aller voir. La plupart du temps, les personnes qui achètent un pavillon en mauvais état et qui le rénovent pour y habiter ne sont pas prêts à le revendre dans la foulée à un promoteur. En fait, qu'il s'agisse d'un promoteur, de la Ville ou de Malakoff Habitat, on ne peut rien faire avec 72 m<sup>2</sup>, même en prenant la parcelle à côté. Il faut tout de même une certaine surface pour réaliser une opération et rentrer dans ses frais, en particulier si l'on veut faire du logement social dedans. M. Aarsse ne dit pas que ce petit bout de terrain ne vaut rien mais à l'échelle de la ville c'est un petit bout tandis qu'à l'échelle des habitants cela représente la possibilité de faire un jardin.

À partir du moment où l'on arrive à la conclusion qu'il y a eu de la mutation autour, que le fait de garder cette parcelle enclavée n'a plus aucun sens, que plusieurs demandes ont été faites, la première en 2013, la deuxième en 2016 auxquelles une réponse négative a été donnée, puis la troisième en 2021, en 2021 la Ville a répondu qu'elle pourrait réfléchir compte tenu des évolutions et une estimation a donc été demandée aux Domaines. À souligner que les Domaines, ce n'est pas Stéphane Plaza et compagnie, c'est un outil sérieux de l'État, qui est obligatoire et sur lequel la Ville s'appuie. Ensuite, on peut ne pas être d'accord avec l'estimation des Domaines et c'est un autre débat, mais la collectivité fait un travail sérieux et utilise les outils qu'elle a.

Mme Jannès pointe le fait que la Ville a réalisé une étude juridique mais celle-ci ne fait pas des ventes de parcelles tous les jours et s'est trouvée ici face à une situation qui a posé question. Cette délibération devait passer lors du dernier conseil municipal mais elle avait été retirée parce que la municipalité ne veut pas non plus créer de l'incertitude pour les particuliers. En tant que Ville, la collectivité saura gérer d'éventuelles contestations, des recours, etc., mais pour un particulier c'est différent : des contestations juridiques, une délibération votée par la Ville, une remise en cause de la vente peuvent être compliquées à gérer compte tenu de toutes les implications financières que cela représente (emprunt, etc.), avec le stress et la tension que cela peut créer. La Ville prend donc ses responsabilités, fait faire une étude et l'avocat produit son rapport.

Concernant la vente au moins-disant, la vente est faite surtout au prix des Domaines. Pour M. Aarsse, la vraie question est l'exemplarité de la Ville sur la spéculation immobilière. M. Pronesti parle de l'intérêt général de la commune, mais l'intérêt général de la commune n'est pas une question de 50 000 € qui rentreraient d'ailleurs dans l'investissement et non dans le fonctionnement, ce ne sont pas du tout les mêmes colonnes. L'intérêt général de la commune, c'est d'être exemplaire aussi dans son fonctionnement. M. Aarsse donnera un simple exemple. Tout à l'heure certaines personnes ont critiqué l'EPFIF et ont même refusé de voter la délibération permettant de travailler avec cet établissement. L'EPFIF encore une fois travaille pour la Ville et fait des estimations quand quelqu'un veut vendre un bien. Quand il s'agit d'un périmètre EPFIF, l'EPFIF achète pour la Ville et travaille sur la base de l'estimation faite par les Domaines. Que veut dire l'opposition ? Que d'un côté la Ville utilise un outil et achète un bien au prix de l'EPFIF mais que d'un autre côté, quand cela l'arrange, elle décide de vendre plus cher ? L'exemplarité de la Ville est vraiment là, elle reste cohérente.

Tout à l'heure a été évoquée la petite musique de Casaco : à Casaco la Ville a un projet d'économie sociale et solidaire qu'elle a soutenu, porté, et quand elle l'a vendu à la société coopérative, la SCIC, certains élus ont dit « ah non, il faudrait le vendre à un promoteur pour le vendre le plus cher possible ». De fait, les mêmes qui disent que la Ville fait trop de bétonisation voudraient que l'on vende à des promoteurs qui feront ensuite des opérations menant à plus de bétonisation. M. Aarsse souhaiterait donc un peu de cohérence dans les discours. Il faut rester droit dans son fonctionnement, avoir une vraie logique globale et ne pas procéder au coup par coup. La Ville a reçu des demandes de la part d'une personne, elle dispose de l'antériorité, du prix de l'EPFIF et toutes les conditions sont remplies pour faire cette vente, ce n'est pas plus compliqué que cela. M. Aarsse pense qu'ils peuvent avancer ainsi sereinement et ne pas se couper de leurs outils.

**Mme Bel Hadj Youssef** ne comprend pas bien quel est l'intérêt de la Ville de céder cette parcelle à 900 € le m<sup>2</sup> à Mme Faisandier. Quels sont ses projets pour la ville et pour les habitants de Malakoff ? Pour Mme Bel Hadj Youssef c'est plus un intérêt personnel qu'un intérêt général.

Ensuite, le problème étant la spéculation, des clauses seront-elles mises dans le contrat ?

Les études sur les alternatives qui ont été faites pourraient-elles être communiquées ?

Enfin, Mme Bel Hadj Youssef voudrait préciser que les prix des Domaines sont uniquement consultatifs.

**M. Brice** est un peu ennuyé mais – c'est une hypothèse – s'il est possible de restreindre la décision aux deux offreurs qui se sont manifestés... Il voit bien le critère de l'ancienneté mais il n'est pas sûr qu'il soit totalement convaincant. De fait, qu'est-ce qui conduit la Ville à privilégier une offre plutôt que l'autre alors qu'il y a là une offre qui permettrait de concilier à la fois la lutte contre la spéculation et l'intérêt budgétaire de la commune, dont on pourra deviner qu'à titre professionnel M. Brice y est attentif ?

**M. Touailles** souhaiterait répondre à ceux qui ont dit qu'ils voulaient une plus-value capitalistique que les élus de la France insoumise Malakoff et Citoyens sont les seuls à proposer de ne pas vendre la parcelle. D'ailleurs, M. Aarsse n'a pas répondu à la question portant sur le coût de la parcelle A119. Ah, M. Aarsse n'en sait rien ! Mais c'est tout de même problématique. En fait, une parcelle a été découpée en deux sans savoir combien coûtait la parcelle totale, alors que c'était la première chose à faire ! Il a été question de logements sociaux, sans même parler de plus-value, on a parlé de ne pas vendre pour faire peut-être des logements sociaux, des logements en accession, voire installer un service public.

Brouhaha

**M. Touailles** dit qu'il est bien de rigoler mais c'est l'argent des Malakoffiots, et ensuite on se plaint. Cette vente encore une fois représente une perte de parcelle stratégique dans son emplacement, c'est donc une perte de patrimoine pour la Ville, elle n'a aucun intérêt collectif, aucun intérêt général. C'est un mensonge, cette histoire est floue, très floue mais les élus de la France insoumise Malakoff et Citoyens iront creuser plus loin. Il y a des choses sur lesquelles ils ne sont pas d'accord, ils votent parfois pour et parfois contre, mais ce sujet-là n'a aucun intérêt général. Vendre à 65 000 €, et même à 62 000 € en tenant compte des frais d'avocat, cela représente quoi comme bénéfice pour la Ville, alors que cette parcelle A119 peut coûter des millions ? M. Touailles ne parle même pas de la vendre mais de pouvoir faire un projet dessus. Aucune étude n'a été faite, rien, et la majorité apprend aujourd'hui qu'elle vend cette parcelle à 65 000 € avec des arguments, c'est « capitalistique », mais c'est n'importe quoi !

Chaque élu a quand même sa liberté de conscience par rapport à cela. M. Touailles comprend qu'il y ait quelque chose de groupe, mais, sur ce sujet, les élus de la France insoumise Malakoff et Citoyens ne peuvent aller dans ce sens-là, ce n'est pas possible, ce n'est pas de l'intérêt général. Et Mme Ghiati peut rigoler...

**Mme la Maire** indique à l'intention de M. Touailles que la Ville n'a pas prévu de faire un projet Ville sur cette parcelle. Pendant plus de dix ans – bien que d'un côté ce ne soit pas assez rapide pour Mme Jannès et d'un autre trop rapide pour M. Tauthui – pendant lesquels Mme Faisandier a sollicité la Mairie (courriers de 2013, 2016 puis 2021) il lui a été répondu par le service de l'urbanisme, c'est-à-dire par Mme Jossart à l'époque et par M. Cormier alors 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'urbanisme, que la Ville n'était pas vendeuse. M. Aarsse a expliqué pourquoi : il y avait aux alentours des habitats un peu dégradés, la Ville s'est dit que ce secteur allait bien finir par muter et qu'elle pourrait acheter une ou deux parcelles avec possibilité de faire un projet. Les parcelles autour ont toutes été vendues et rénovées. Depuis 2021 la municipalité s'est donc demandé ce qu'elle pouvait faire de cette parcelle

*puisque que cela ne bougerait plus. Ainsi, les beaux pavillons qui ont été rénovés rue Eugène-Varlin ne bougeront pas, les gens ne vont pas les revendre tout de suite ou en tout cas ne pas les revendre pour qu'ils soient rasés.*

*Cette parcelle est en L, et même si la Ville avait un projet de logements sociaux ou autre, il serait impossible de faire des logements qui viendraient se coller à la fenêtre de Mme Faisandier logeant au rez-de-chaussée puisque de toute façon le plan local d'urbanisme l'interdit. Mme la Maire se tourne vers les professionnels parce qu'elle n'est pas professionnelle, elle connaît un peu le PLU mais elle ne réalise pas les études. Le service de l'urbanisme a donc fait savoir que cette parcelle n'était pas utilisable.*

*La municipalité s'est donc dit qu'elle pouvait informer Mme Faisandier qui les sollicite depuis maintenant dix ans que la Ville allait pouvoir lui céder cette parcelle. La parcelle a donc été estimée, et la parcelle A119 quant à elle sera estimée quand la Ville décidera de la vendre.*

*Un courrier a été envoyé à Mme Faisandier pour lui dire que la municipalité était prête à lui vendre, à condition qu'elle fasse les démarches pour la servitude en accord avec la copropriété. La décision de l'assemblée générale des copropriétaires a donc été attendue pour être dans le cadre juridique le plus clair possible et ne risquer aucun recours.*

*Effectivement, un courrier a été adressé à Mme Faisandier, une parole a été donnée et une parole a été écrite. C'est la temporalité qui veut cela, et qu'on le veuille ou non, l'opposition peut en faire le reproche mais la parole écrite sera tenue. Auparavant la Ville a bien pris la garantie puisqu'il y avait un deuxième acquéreur, M. de Marchi en l'occurrence avec son épouse, qui avait tout à fait le droit aussi de solliciter la parcelle. Son offre était plus intéressante en termes de financement mais pas forcément pour la Ville ; certes, celle-ci aurait pu la vendre à 100 000 € mais la parcelle était estimée à 65 000 €. Ce n'est pas une sous-estimation, ce n'est pas un prix d'ami, c'est le prix donné par les Domaines. La municipalité s'est donc engagée, il y a eu une parole de donnée à laquelle elle se tient et une étude juridique a été réalisée pour être sûr d'être dans le bon droit et ne pas mettre la Ville en insécurité juridique. Il n'est donc pas question de prendre une personne pour faire de la médiation puisque la parole a été donnée, une parole qui sera respectée dans le cadre juridique qui est fixé.*

**M. Aarsse** entend certaines questions qui ont été posées et voudrait juste donner la temporalité qui est importante. En avril 2021 Mme Faisandier réitère sa demande pour la troisième fois et le 21 mai 2021 la Ville, qui avait opposé un refus jusque là, lui répond qu'une cession peut éventuellement être envisagée. Le 3 juin Mme Faisandier dit qu'elle serait intéressée et est d'accord pour que la Ville lance l'évaluation par les Domaines et regarde tous les aspects juridiques. Tout cela est donc lancé avant l'été 2021, puis M. de Marchi contacte à son tour la Mairie le 1<sup>er</sup> octobre 2021 alors que la séquence avait déjà été lancée. La municipalité a donc continué cette séquence de la façon dont elle l'avait commencée. En fait, il faut imaginer ce qu'il se serait passé si la Ville avait décidé de vendre à M. de Marchi parce que celui-ci proposait plus et si elle avait reçu ensuite un courrier d'une personne proposant 120 001 €. La Ville devrait donc arrêter à nouveau la procédure parce que cette offre est plus intéressante, etc. La Ville est une puissance publique qui décide de vendre quelque chose, elle se fie aux Domaines, elle a lancé des pourparlers avec une acquéreuse et poursuit les procédures, puis elle conclut en présentant cette cession au conseil municipal puisque, au final, c'est celui-ci qui décide.

**M. Tauthui** entend ce que vient de dire M. Aarsse mais il rappelle que la première fois qu'il a été question ici de ce projet, l'argument qui avait été évoqué était de vendre cette parcelle à Mme Faisandier parce qu'elle habitait au rez-de-chaussée pour lui éviter un vis-à-vis, sachant que l'autre famille était à l'étage et n'était donc pas de plain-pied sur le terrain. Aujourd'hui d'autres arguments sont exposés. Par mesure d'équité M. Tauthui ne prendra donc pas part à ce vote parce qu'il ne trouve pas les choses claires.

**Mme Bel Hadj Youssef** demande quel est l'intérêt de faire une évaluation de la parcelle A119 une fois que la parcelle n°360 sera accordée puisque la parcelle A119 n'existera plus après cette vente. Elle aimerait ensuite savoir si une évaluation a été faite par un expert, mis à part les Domaines qui, pour rappel, fournissent un avis consultatif.

Mme la Maire dit avoir donné sa parole à Mme Faisandier mais cela ne va pas dans l'intérêt général de la collectivité. Mme Bel Hadj Youssef attend toujours de savoir si Mme Faisandier a un projet pour la ville. Pourquoi elle et pas quelqu'un d'autre ? Depuis tout à l'heure aucune réponse n'a été donnée sur ce point, hormis le fait qu'elle a dix ans d'ancienneté. Faut-il avoir dix ans d'ancienneté pour acheter un bien à Malakoff ? Mme Bel Hadj Youssef ne comprend pas et aimerait avoir une réponse claire parce que ce n'est pas le cas depuis tout à l'heure. Elle souhaiterait également connaître son

projet pour la ville puisqu'il y a apparemment un intérêt général. C'est en fait une sorte de troc puisque la Ville a donné sa parole

**M. Aarsse** fait observer que la question n'est pas de donner sa parole. Comme il l'a déjà dit, un courrier a été envoyé le 21 mai expliquant qu'il y avait des évolutions dans le secteur, que la Ville avait changé sa position et qu'elle pouvait vendre. À partir de là, des discussions peuvent être entamées sur la question du prix, des servitudes, et autres aspects techniques. Il a toujours été précisé à Mme Faisandier que la seule décision valable était celle du conseil municipal, M. Aarsse n'est pas vendeur des biens de la Ville, il n'a pas ce pouvoir-là. Si ce soir le conseil municipal décide de ne pas vendre, le bien ne sera pas vendu et l'on fera autre chose, on verra plus tard, etc. La Ville a fait un choix par rapport à une parcelle qui était gardée dans le but de contrôler tout un périmètre. Ce périmètre a déjà évolué d'une façon qui était satisfaisante et il n'y avait plus aucun intérêt à garder cette parcelle, la Ville n'est pas là pour conserver des petits biens partout qui en plus se dégradent, sont à l'abandon et c'est pour cela que la vente doit se faire.

Bien évidemment, selon le cadastre la parcelle s'appelle A119 et à partir du moment où elle sera redécoupée pour la vente ces périmètres auront des noms différents, ce qui n'est pas un problème. Il n'a donc pas été demandé aux Domaines d'estimer le lot B puisque celui-ci n'est pas proposé à la vente. Pour rappel, c'est un endroit qui est occupé par des locataires et le sujet ne porte pas sur cette parcelle-là mais sur la parcelle A qui n'est clairement pas dans la continuité de la parcelle B.

Par ailleurs, il n'y a aucune possibilité de construire à cet endroit-là. Le PLU montre qu'il y a des bâtiments derrière avec l'école EMC notamment et il y a donc automatiquement des marges de recul, des prospects qui font que le terrain n'est pas constructible. Il n'y a donc pas de spéculation avec des immeubles qui arriveraient dessus puisque la Ville respecte son PLU et essaie en tout cas d'être assez carré par rapport à cela. Cette parcelle est vendue parce qu'il n'y a plus de projet et plus de nécessité. La Ville l'avait prise pour un certain but et celui-ci n'étant plus là il n'y a pas de raison de garder ces parcelles.

**M. Vernant** avoue qu'il a un peu de mal à comprendre ce qui fait que la Ville préfère la première offre à la seconde qui est mieux-disante. S'il y a un projet d'intérêt général, pourquoi pas...

**M. Aarsse** fait observer que si M. Vernant veut faire de la spéculation, c'est son choix.

**M. Vernant** précise que c'était une question et par rapport à cette réponse il se déterminera définitivement sur son vote mais il ne comprend pourquoi la Ville se prive de 45 000 €, mais s'il y a un projet derrière, pourquoi pas.

**Mme la Maire** répond qu'il n'y a pas de projet.

**Mme Jannès** pense qu'il y a là des questions de fond. Pour répondre peut-être à certains questionnements d'élus autour de cette table, quand une personne bénéficie finalement de cet avantage de pouvoir acheter un terrain appartenant à la commune au prix des Domaines, est-ce que le fait de mettre une clause de non-spéculation ne serait pas une solution satisfaisante ? Mme Jannès demande donc si cela est envisageable, par principe et pour tous les terrains que la Ville cède à des particuliers parce qu'il y a régulièrement des ventes de terrains communaux. Ne pourrait-on pas imaginer ce genre de clause pour garantir le fait que les bénéficiaires n'aillent pas revendre dans deux ans trois fois le prix auquel ils ont acheté leur bien ?

**Mme Hammache** rappelle qu'en 2014, les services de l'urbanisme ont informé M. de Marchi qu'il ne fallait pas écrire que la parcelle ne serait jamais vendue.

Réponse hors micro

**Mme Hammache** note que Mme la Maire ne sait pas. N'a-t-on jamais dit à M. Marchi qu'il ne fallait pas...

**Mme la Maire** demande à Mme Hammache de parler sur un autre ton, elle ne sait pas de quoi elle parle.

**Mme Hammache** pense que sa phrase est pourtant claire. Mme la Maire n'aime pas la tournure ?

**Mme la Maire** n'apprécie pas le ton.

**Mme Hammache** dit que c'est le ton avec lequel elle parle mais cela n'empêche pas de répondre à sa question. Que Mme la Maire dise tout simplement qu'elle ne sait pas. Quel est le projet de Mme Faisandier pour l'intérêt général ? Il n'y a toujours pas eu de réponse à cette question.

**Mme la Maire** répondra sur la clause de non-spéculation qui ne peut se faire que devant notaire, et pour faire une clause de non-spéculation devant notaire, il faut vendre. Et l'objet de la délibération de ce soir étant de vendre le bien à Mme Faisandier, Mme la Maire soumet cette délibération au vote. Elle note 5 oppositions et 6 abstentions. La vente est donc actée, la délibération est votée.

## VILLE ET GENRE

### **DEL2023\_97 : Dénomination du complexe sportif Christiane Prajet**

***Rapporteur : Mme Ibos***

**Mme Ibos** est très heureuse de présenter cette délibération. Elle associe bien évidemment tous les élus de la majorité municipale mais aussi particulièrement Julie Muret qui a la délégation des Droits des Femmes et qui a aussi beaucoup travaillé sur ce dossier.

Il s'agit de renommer un complexe sportif de la ville de Malakoff. La féminisation des noms d'équipements afin de rendre les femmes plus visibles dans l'espace public est quelque chose d'extrêmement important, qui fait d'ailleurs partie du programme municipal et qui tient particulièrement à cœur des élus de la majorité.

Une commission Féminisation se réunit régulièrement dans le respect d'un calendrier pour proposer justement des dénominations ou redénomination de différents équipements municipaux.

Concernant le complexe sportif Marcel-Cerdan, cette dénomination était tout à fait opportune puisque des travaux importants ont été réalisés en 2023, concernant notamment la pelouse, et comme ce lieu allait être inauguré avec cette nouvelle pelouse, il a été décidé de profiter de cette occasion pour dénommer ce complexe sportif.

À préciser que l'association Femmes solidaires a été associée puisqu'elle est membre à part entière de cette commission, ce qui mérite d'être dit. La commission a proposé les noms de deux femmes et les sections d'athlétisme et de football de l'USMM, association sportive importante à Malakoff, ont soumis elles-mêmes un troisième nom.

Mme Ibos propose de revenir sur ces trois noms, ce qui permet aussi de citer ces femmes qui méritent tout à fait l'attention.

Le premier nom retenu est celui d'Alice Milliat, militante française pour les droits des femmes dans le sport et qui a été notamment à l'origine des premiers jeux olympiques féminins.

Le deuxième nom est celui de Saamiya Yusuf Omar, jeune athlète somalienne ayant participé aux jeux olympiques de Pékin, décédée dramatiquement à l'âge de 21 ans en mer Méditerranée, entre la Libye et l'Italie.

Le troisième nom est celui de Christiane Prajet, sprinteuse de haut niveau et ancienne entraîneuse à l'USMM pendant une quinzaine d'années.

D'une façon tout à fait démocratique, les trois noms ont été soumis au choix des habitants et plus de 500 votes ont été comptabilisés. C'est Christiane Prajet qui a obtenu le plus de voix avec 52 % des voix.

L'inauguration de la pelouse a eu lieu au moment du forum des associations, en septembre 2023, et c'est à cette occasion-là que la dénomination, et donc la redénomination du complexe sportif a été faite.

Pour que cela soit bien clair pour tout le monde, Mme Ibos précise que le complexe sportif Christiane-Prajet comprend plusieurs structures sportives, notamment le stade Marcel-Cerdan, le gymnase Marcel-Cerdan et les salles Balzano.

Il est donc proposé ce soir d'approuver la modification de la dénomination du complexe sportif qui s'appelle désormais Christiane-Prajet, puisque cela doit passer en conseil municipal.

La Ville de Malakoff est engagée pour faire avancer les droits des femmes et favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'un des chantiers prioritaires identifiés est la mise en œuvre de l'engagement municipal n°103 : « Poursuivre la féminisation des noms d'équipements afin de rendre les femmes plus visibles dans l'espace public ».

Pour ce faire, la commission féminisation définit un calendrier des dénominations, comprenant les équipements neufs ou rénovés portant un doublon de nom. Le complexe sportif Marcel Cerdan a été identifié comme un équipement à renommer en 2023, suite aux importants travaux sur la pelouse.

La commission de féminisation, à laquelle s'est jointe l'association Femmes Solidaires, s'est réunie au mois d'avril 2023 pour sélectionner deux noms de femmes sportives. Les sections d'athlétisme et de football de l'Union sportive municipale de Malakoff (USMM) ont soumis le troisième nom.

Ainsi, trois personnalités ont été sélectionnées pour donner leur nom au complexe sportif : Alice

Milliat, militante française pour les droits des femmes dans le sport, notamment leur participation aux Jeux Olympiques ; Saamiya Yusuf Omar, jeune athlète somalienne ayant participé aux Jeux Olympiques de Pékin, décédée en mer à l'âge de 21 ans ; et Christiane Prajet, sprinteuse de haut niveau et ancienne entraîneuse à l'USMM. Ces trois noms ont été soumis au choix des habitant.es de Malakoff.

Un vote a été organisé sur deux mois dans cinq équipements sportifs de la Ville, et en ligne sur la plateforme de participation nous.malakoff.fr. Plus de 500 votes ont été comptabilisés.

La population a majoritairement voté pour Christiane Prajet, qui totalise 52% des voix. Saamiya Yusuf Omar et Alice Milliat ont respectivement obtenu 25% et 23 % des voix.

Le résultat fut dévoilé au public lors du forum des associations 2023, lors de l'inauguration par madame la Maire de la nouvelle pelouse hybride du stade Cerdan.

Le complexe sportif Christiane-Prajet comprend ainsi le stade Marcel-Cerdan, le gymnase Marcel-Cerdan et les salles Balzano.

## **Il est proposé au conseil municipal d'acter le nom de Christiane Prajet à l'actuel complexe sportif Marcel Cerdan.**

**Par 35 voix POUR dont 5 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes), 3 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. Touailles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef), 1 ABSTENTION (M. Tauthui),** le conseil municipal acte le nom de Christiane Prajet à l'actuel complexe sportif Marcel Cerdan

*Mme la Maire demande si cette délibération appelle des remarques.*

*M. Touailles observe que la municipalité a décidé de changer de nom suite au changement de la pelouse du stade qui est devenue une pelouse hybride. Pour la rénovation du toit du gymnase Rousseau M. Touailles suppose qu'il y aura donc aussi un changement de nom. Tout cela est du cinéma. La majorité parle de démocratie participative, elle a reçu un comité d'anciens footballeurs suite à la levée de bouclier qui s'est exprimée sur les réseaux sociaux et à travers la ville. Ensuite, la municipalité inaugure le nouveau nom du complexe sportif avant de passer en conseil municipal.*

*Donc, deux choses : la municipalité reçoit un comité d'anciens footballeurs suite à la levée de bouclier et elle inaugure le complexe sportif avant le vote en conseil municipal. L'opposition municipale, qui a aussi été élue par la ville, n'a pas eu son mot à dire sur le sujet. La majorité a préféré recevoir un comité de personnes mais ce comité en fait n'existe pas, ce n'est même pas une association. Elle n'a pas bien informé les élus de cette ville et elle a en plus inauguré avant de voter en conseil municipal. La majorité a parlé tout à l'heure dans son vœu de bonne foi, de respect, etc., mais elle n'a vraiment aucun respect pour ceux qui ne sont pas dans la majorité, aucun respect ! Et ensuite on dit que les habitants peuvent s'exprimer. 500 personnes... Si les habitants avaient pu proposer des choix, des choix de noms mais aussi un nom pour le stade... Parce que lorsque l'on fait un nouveau bâtiment, des choses vraiment impactantes pour la ville, d'accord, mais un changement de pelouse, c'est du cinéma, ce n'est pas du féminisme. Le féminisme on le gagne dans les entreprises, on le gagne dans la lutte, on ne le gagne pas en faisant un millefeuille de noms sur le stade Cerdan. Ce stade a une histoire et on peut le renommer comme on veut, il restera toujours dans la tête des gens le stade Cerdan parce qu'il a une histoire, parce que des milliers de personnes s'y réunissaient tous les week-ends il y a quelques années.*

*M. Touailles demande à Mme la Maire de ne pas le couper ; certes, ils ont voté un vœu auquel les élus de La France insoumise Malakoff et Citoyens n'ont pas pris part mais eux ne coupent pas la parole. M. Touailles note l'expression de Mme la Maire et fait observer qu'il serait très drôle de la filmer.*

*Plus sérieusement, cette dénomination est vraiment du cinéma et n'a aucun sens.*

*M. Brice ne pensait pas du tout intervenir parce que cela a la sonorité de l'évidence. Il remercie beaucoup Bénédicte Ibos et l'ensemble des collègues et amis qui ont participé à ce petit pas mais qui est un pas fondamental dans la lutte contre le patriarcat qui doit disparaître de la société, et l'on sait que les noms des espaces publics contribuent à cette lutte. Il salue donc cette initiative et en remercie à nouveau Mme Ibos.*

**Mme Jannès** remercie la majorité municipale d'avoir choisi un nom de femme. La seule question est la suivante : pourquoi rajouter un nom à Cerdan et ne pas rebaptiser plutôt le stade Lénine ? C'est une proposition que Malakoff Plurielle a déjà faite par le passé et qu'elle réitère à cette occasion.

**M. Tauthui** partage le début des propos de M. Touailles qui fait observer que l'on ne considère pas vraiment l'opposition puisque l'on fait l'inauguration et que l'on prévient ensuite le conseil municipal pour dire que c'est formalisé.

M. Tauthui avait déjà fait cette observation lors du changement de nom d'une rue en face du Fort de Vanves : pourquoi changer des noms français ? Il y a plein de noms russophones qui pourraient être remplacés par des noms de femmes et cela ne gênerait personne. M. Tauthui entend les réprobations mais si l'on veut aller dans cette logique, le marché de Malakoff, qui a été rénové, ne porte pas le nom d'une femme. C'est bizarre ? Pourtant il a été dit que cela s'appliquait à tous les bâtiments publics rénovés.

M. Tauthui entend des brouhahas et dit qu'il souhaiterait pouvoir s'exprimer.

On lui dit que le marché a une connotation féminine mais il n'est pas d'accord et aimerait que l'on arrête de toujours vouloir opposer les hommes et les femmes. Aujourd'hui la Ville a la possibilité de faire des actions, elle le fait, mais elle doit quand même respecter l'ordre et prévenir simplement le conseil municipal avant une inauguration. M. Tauthui ne voyait pas l'urgence de faire une inauguration et de prévenir ensuite le conseil municipal. Il ne fallait donc pas le mettre dans le conseil municipal, il fallait valider puisque Mme la Maire a aussi cette possibilité de le faire sans consulter le conseil municipal, à travers la délégation, le pouvoir qu'elle a. Puisque l'on « se fout » aujourd'hui de l'opposition, M. Tauthui va aussi « se foutre » du conseil municipal et va se lever pour partir.

**Mme la Maire** a bien compris que M. Tauthui allait voter contre cette délibération et va la soumettre au vote. Elle rappelle simplement que la Ville a une commission Féminisation, qu'elle a une méthode. Quand il s'agit de consulter la population, trois noms en général sont proposés et ils font voter les habitants jusqu'au dernier moment. Cela s'est fait pour l'école Paulette-Nardal, les parents d'élèves et les enseignants pouvaient voter jusqu'au moment où ils ont coupé le ruban inaugural et ils ont annoncé dans la foulée le nom qui avait été choisi par les parents d'élèves et les enseignants ainsi que par la consultation numérique qui avait été mise en place par la Ville. Le conseil municipal avait acté par la suite parce qu'il n'y avait pas eu de débat, et la même démarche a été suivie pour le complexe sportif Christiane-Prajét : le vote avait été arrêté le matin même à 10 heures. Évidemment, le nom de Maradona n'a pas été donné à ce complexe sportif qui avait été proposé, de mémoire, par M. Touailles du temps où il était adjoint aux sports. Quand Maradona les a malheureusement quittés, M. Touailles voulait donner son nom au stade et Mme la Maire avait refusé et rappelé la règle. Quand on débaptise, ce qui est rare, c'est parce qu'il y a doublon. Le nom de Marcel Cerdan avait été donné au stade et au gymnase et l'on s'était dit pourquoi pas, mais la règle est de choisir un nom de femme parce qu'il faut rééquilibrer les dénominations des espaces publics et des équipements de la ville. C'est la règle qu'ils s'étaient donnée de manière générale et collective. M. Touailles était encore dans la majorité et n'avait pas dit l'inverse puisque cela faisait en plus partie d'un engagement municipal.

Quand les trois noms ont été annoncés cela a fait débat sur Facebook puisque tout le monde a été informé, c'était une consultation numérique. M. Touailles avait également proposé M. Fercoq puis M. Cadiou, qui sont de célèbres footballeurs malakoffiots mais qui ne sont pas des femmes. Ils ont d'ailleurs vite compris qu'ils n'étaient pas des femmes et qu'ils n'auraient pas leur nom tout de suite comme cela. Après discussion il a donc été décidé de baptiser le complexe sportif, ce qui a provoqué un émoi en raison de cette pelouse mythique mais ces personnes ont été rencontrées et il leur a été dit que comme la Ville travaillait en bonne intelligence et qu'elle voulait effectivement féminiser les espaces et rendre visibles les femmes. Marcel Cerdan serait gardé pour le stade et le complexe sportif serait baptisé du nom de la femme choisie par les habitants, comme cela s'est passé. Cela s'appelle un bon compromis, la Ville a remis de la féminisation dans l'espace public et n'a pas touché à la mémoire du stade Marcel-Cerdan.

**Mme Ibos** ajoute que ce n'est pas le dernier équipement qui va changer de nom. Ils vont continuer pour chaque nouvel équipement de l'espace public parce que c'est une vraie volonté politique et, n'en déplaise à certains qui privilégieraient effectivement les hommes qui occupent déjà tout l'espace public, les femmes pratiquent le sport. Et il est bien notamment pour les petites filles d'aller dans un équipement sportif qui porte le nom d'une femme à laquelle elles pourront s'identifier. Cela veut dire que des femmes peuvent faire carrière dans le sport. Christiane Prajet a eu un rôle important auprès des enfants de Malakoff et il est tout à fait fondamental que les petites filles et les femmes de tout âge puissent pratiquer un sport. Pour la culture et pour n'importe quel équipement de Malakoff la même logique sera appliquée. M. Touailles a tout à fait le droit de ne pas être d'accord mais c'est une



*volonté politique à laquelle tient la majorité. Mme Ibos ne dit pas cela parce qu'elle est une femme et pense que les hommes de cette majorité municipale sont d'accord avec elle. C'est donc vraiment une volonté collective.*

**M. Touelles** observe que tout le monde est d'accord dans cette majorité, comme cela il n'y a pas de problème. Mme la Maire dit que l'on a le droit de voter jusqu'au dernier moment, mais y a-t-il un huissier qui encadre ces votes ? Cela fait rire M. Aarsse quand on parle de la loi, mais on peut faire ce que l'on veut quand il n'y a pas d'huissier.

Certes, M. Touelles avait proposé le nom de Maradona quand il était dans la majorité ; ils en avaient discuté et abandonné la chose, mais quand il propose le nom d'Yvon Fercoq, c'est parce qu'il fait partie des personnages historiques de la ville, et ce n'est pas parce que ce sont des hommes. Ce sont des gens qui ont joué en 2<sup>e</sup> division sur ce stade, ce sont des gens qui ont ramené 10 000 personnes dans ce stade, ce sont des gens qui ont été ensuite professeurs dans les écoles de Malakoff et qui ont fait que les jeunes enfants – et pas les femmes et les hommes en particulier – aient envie de pratiquer le sport. C'étaient des gens qui donnaient envie de pratiquer le sport. M. Touelles invite à demander aux enfants de Malakoff ce qu'ils en pensent et ils verront bien ce qu'ils disent.

Ensuite, Mme la Maire dit que tout le monde a été averti par Facebook, mais l'encart qui avait été mis dans le Malakoff Infos était tellement petit qu'il a fallu scruter ce qui avait été écrit. Les élus de La France insoumise Malakoff et Citoyens se sont dit qu'ils n'étaient même pas au courant et se sont demandé quoi faire. Ils ont donc voulu en parler à la population et il y a eu en effet une levée de bouclier suite à leur publication, mais c'était bien normal. Ce n'était pas de la démocratie puisque c'était caché au début.

**M. Vernant** indique que, sur le fond, l'Union populaire prend acte du compromis. Sur la forme il aurait préféré que la concertation soit menée plus en amont. Concernant la volonté de poursuivre la féminisation il faut que les élus mènent une réflexion. Il partage bien entendu cette volonté mais si 100 % des nouveaux équipements ou des équipements rénovés prennent le nom de femmes, cela veut dire que l'on s'interdit pendant très longtemps de célébrer les grands hommes de Malakoff.

**M. Brice** constate que leurs amis de La France insoumise dans ses différentes versions font là une belle démonstration de l'ancrage et de la profondeur historique et sociale du patriarcat, même involontairement. Toutefois, M. Brice voulait dédouaner leur ami Anthony Touelles parce que M. Courteille lui rappelait que pour les Argentins notamment, Maradona n'est ni homme ni femme mais Dieu !

**Mme la Maire** n'avait pas effectivement cet angle-là !

**Mme Muret** est un peu atterrée car cet engagement n°103 mettait tout le monde d'accord sur la féminisation et sur la nécessité de faire un rattrapage, un rattrapage qui est historique. Elle rappelle qu'en moyenne en France 2 % des noms de voirie portent le nom de femmes. Malakoff était à 6 % et s'est donné comme objectif d'atteindre peut-être 10 %. Mme Muret ne voit donc pas cela comme un péril de la féminisation de l'espace public qui menacerait la suprématie masculine. Elle est toujours étonnée de voir à quel point on explique que le sexisme contenu dans le langage et dans les noms illustres de l'espace vert et notamment des équipements, c'est un détail et qu'ils feraient mieux, en tant que féministes, de s'occuper d'autre chose. Mme Muret est toujours atterrée de voir à quel point cela suscite autant de débat et de résistance. Cela montre justement qu'il n'y a pas de petit combat et qu'il est important de respecter cet équilibre.

Comme l'a dit Mme Ibos, ils continueront donc à chaque nouvel équipement ou à chaque rénovation – et Mme Muret dit bien à chaque rénovation. Et, oui, s'il s'agit d'une pelouse, et oui, s'il s'agit d'une toiture, et oui, s'il s'agit de saisir une opportunité de rétablir cet équilibre, ils la saisiront.

Mme Muret a bien entendu la proposition d'intégrer dans la liste des bâtiments le gymnase Rousseau et pourront l'étudier dans la commission Féminisation. Les habitants et les usagers et usagères des équipements sportifs qui ont été également consultés n'ont pas choisi Samia Yusuf Omar mais, pour autant, c'est une sportive somalienne qui s'est battue pour pouvoir s'entraîner et qui, en voulant émigrer et quitter l'Éthiopie, a péri en Méditerranée – c'était le sujet dont les élus ont parlé tout à l'heure avec SOS Méditerranée. C'est donc une personnalité toute indiquée qu'ils pourraient re-proposer pour un autre équipement.

Dernière chose, sur la question de la temporalité, ils auraient effectivement pu le passer plus tôt mais c'est vrai qu'un conseil municipal avait été annulé. Il y a eu aussi une question de temporalité sur la saison sportive et la nécessité que cet équipement soit à nouveau disponible pour les usagers et usagères à partir de septembre, ce qui correspondait aussi à un calendrier tout à fait logique de l'équipement sportif.

La question du stade Lénine pourra être étudiée à l'avenir, cela peut être en effet un sujet.

*Mme Muret conclura en disant qu'ils ont été à l'écoute sur l'aspect historique du stade Cerdan, sur le fait que ce stade avait une histoire particulière, qu'il y avait un attachement. Ils ont entendu les personnes qui avaient témoigné en ce sens et il leur a semblé effectivement un bon compromis que de baptiser le complexe qui n'avait pas de nom et de ne pas débaptiser le stade afin justement de préserver la continuité de cette histoire.*

**Mme la Maire** rappelle que lors de la commission Féminisation les règles établies dans l'ancien mandat et renouvelées semble-t-il dans ce nouveau mandat, recommandaient de ne pas débaptiser, parce que c'est compliqué, sauf en cas de réhabilitation et en cas de doublon. C'est qui a été fait par exemple pour l'école Paulette-Nardal puisqu'il y avait encore le collège Paul-Bert et la rue Paul-Bert. Il a donc été décidé de ne pas enlever la mémoire de Paul Bert, même si ce personnage n'a pas non plus été un homme remarquable à tous points de vue, et de conserver son nom pour le collège et la rue mais de rebaptiser les écoles maternelle et élémentaire. Cela s'appelle le rééquilibrage ; Mme la Maire est d'accord avec Mme Muret pour dire qu'il faut rattraper mais il serait déjà bien d'arriver à rééquilibrer car au rythme où cela va, cela risque de durer encore 150 ans.

*Il n'y a donc pas péril en la demeure, que les hommes qui s'inquièteraient sachent qu'il y a encore de la place pour les noms masculins. Concernant les personnalités locales, ce que dit M. Vernant n'est pas tout à fait juste car une place a été dénommée Léo-Figuères. Une exception a été faite au cours du précédent mandat parce qu'ils considéraient que M. Figuères, avec ses trente ans de mandat et ce qu'il avait apporté à la ville, avait justement sa place. Cette place n'avait pas de nom et, comme il y avait vécu, elle a été dénommée Léo-Figuères mais cela n'a pas été mis en concurrence avec d'autres personnes. Une décision a été prise et le conseil municipal a acté. Cela ne veut pas dire qu'ils seront amenés à le faire sur d'autres, ce n'est pas un refus catégorique, mais la démarche est de rééquilibrer dans l'espace public avec les nouveaux équipements. Ceux qui n'ont pas de nom ont été listés et cela se fera progressivement.*

**Mme Hammache** indique que son groupe ne participera pas au vote puisque l'inauguration a déjà eu lieu.

**Mme la Maire** note donc que trois personnes ne participent pas au vote et une abstention. Elle remercie les élus pour ce vote à l'unanimité.

## VŒUX

**DEL2023\_99 : Vœu du Conseil municipal de Malakoff pour un cessez-le-feu et une paix juste et durable au Proche-Orient.**

**Rapporteur : Mme Alaudat**

**Par 35 voix POUR dont 5 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes), 3 ABSTENTIONS (M. Touailles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef)**

**Mme la Maire** indique que deux vœux concernent le même sujet qui est la guerre au Proche-Orient. Dans l'ordre reçu un vœu proposé par la majorité municipale va être présenté par Mme Alaudat puis un vœu proposé par M. Touailles au nom de son groupe. Mme la Maire propose d'ouvrir le débat après les présentations avant de soumettre les deux vœux au vote

**M. Touailles** souhaiterait que le conseil délibère tout d'abord sur le premier vœu pour respecter les temps de prise de parole. Puisque Mme la Maire a décidé que chacun présenterait son vœu, autant débattre sur chaque vœu.

**Mme Alaudat** présente le vœu proposé par la majorité municipale :

« Ce qui se passe au Proche-Orient nous fait mal, très mal. Ces milliers de morts, de blessés, les dévastations, les destructions, les déplacements et les immenses souffrances engendrées nous renvoient à notre impuissance malgré tous nos engagements, tous nos efforts, toute notre énergie déployée à prévenir et à dénoncer la situation explosive qui prévaut dans la région. Les ambassadeurs et ambassadrices de la paix que nous sommes sont restés inaudibles auprès de nos gouvernements et de la communauté internationale mais nous ne nous décourageons pas et restons déterminés à faire entendre nos aspirations et à faire triompher la voie de la paix car c'est la seule solution possible pour sortir de ce conflit qui dure depuis 75 ans.

Malakoff, ville pour la paix, membre et fondatrice de l'association française des Communes, Départements et Régions pour la Paix, ville vice-présidente du réseau mondial des Maires pour la Paix, a toujours été attachée à l'application ferme des résolutions de l'ONU concernant la Palestine,

que ce soit celle de 1947 qui appelle à la création de deux États ou celle de novembre 1967 qui condamne l'occupation des territoires palestiniens. Cet engagement est le fruit d'une conviction : l'autodétermination et l'émancipation des Palestiniens est la première étape pour un futur de paix au Proche-Orient.

Nous refusons de réduire les protagonistes de ce conflit aux seuls terroristes du Hamas, aux propagateurs de haine de l'extrême-droite israélienne, et l'affrontement à une simple question religieuse. Il ne s'agit pas d'une guerre de civilisation mais bien d'un conflit territorial qui oppose un colonisateur et un colonisé.

Nous refusons d'adhérer aux discours idéologiques qui ne sont que des discours de rejet, de haine de l'autre qui cherchent à justifier leurs causes sous-jacentes.

Au contraire, soyons vigilants, soyons humains, une vie est une vie, qu'elle soit israélienne ou palestinienne. Et comme le dit si bien Barbara "Car un enfant qui pleure, qu'il soit de n'importe où, c'est un enfant qui pleure. Car un enfant qui meurt au bout de vos fusils est un enfant qui meurt. Que c'est abominable d'avoir à choisir entre deux innocences. Que c'est abominable d'avoir pour ennemi les rires enfants".

Si la France a longtemps porté une voix singulière sur cette situation, tenante d'une ligne équilibrée reconnaissant à Israël le droit à la sécurité et aux Palestiniens le droit à disposer d'un État libre et indépendant, elle n'a pas encore franchi le pas de la reconnaissance de l'État palestinien, bien que le Sénat et l'Assemblée nationale l'aient adopté en 2014.

Il faut également souligner que depuis les accords d'Oslo signés en 1993 le plan de paix qui prévoyait justement la coexistence de deux États indépendants n'a jamais été appliqué. Aujourd'hui, 30 ans après, rien n'a été fait. Pire, le silence, la complaisance et l'inaction de la communauté internationale ont eu pour conséquence l'aggravation de la situation et ce, malgré les nombreuses enquêtes d'ONG démontrant la poursuite incessante et violente de la colonisation, une dégradation constante des droits humains et des conditions de vie des populations de Gaza et de Cisjordanie.

La tragédie que les Israéliens et les Palestiniens vivent depuis des décennies doit cesser. Le bruit des bombes doit se taire, il est temps de renouer le dialogue et de se mettre à la table des négociations sous l'égide de l'ONU, seul garant du droit international.

La Ville de Malakoff a travaillé à resserrer les liens qui l'unissent aux Palestiniens au travers de mobilisations citoyennes fortes et d'actions municipales concrètes de solidarité et ce, depuis des décennies. Accueil et formation des personnels médico-palestiniens, délégation de jeunes et d'élus en Palestine, accueil de personnalités porteuses de paix comme Elias Sanbar, ambassadeur de Palestine auprès de l'Unesco, Ziad Medoukh, poète gazaoui engagé pour la paix, reconnu dans le monde entier et que nous avons accueilli à plusieurs reprises à Malakoff, partenariat avec le camp de réfugiés palestiniens d'El-Farah en Cisjordanie pour construire un dialogue interculturel, pour mener des projets, pour favoriser le vivre-ensemble. Un autre monde est possible et nous nous attachons par nos actions à le faire advenir.

C'est à la suite de cet engagement et de ses engagements constants, attentifs au respect des droits humains, du droit international et de la protection des populations civiles que nous vous proposons de voter ce vœu appelant le gouvernement français à une action diplomatique concertée visant à :

- la libération sans condition de tous les otages détenus par le Hamas,
- un cessez-le-feu permanent avec la fin des bombardements et du déplacement forcé des populations,
- la mise en place pérenne et la sécurisation de deux corridors humanitaires,
- la protection des populations civiles quelles que soient leurs nationalités,
- la levée du blocus de Gaza mis en place depuis 2007,
- la reconnaissance de l'État de Palestine aux côtés de l'État d'Israël, libre et indépendante,
- et enfin une paix juste et durable sur la base des résolutions de l'ONU, en particulier la résolution n°142 du Conseil de Sécurité des Nations.

Cela ne vous aura pas échappé, le hasard du calendrier fait coïncider notre vœu pour demander l'arrêt définitif des bombardements actuels sur la bande de Gaza et la fin de la colonisation de la Palestine, avec la célébration de la journée internationale de Solidarité avec le Peuple palestinien instituée par l'ONU en 1977 et célébrée depuis partout dans le monde le 29 novembre car ce jour-là, en 1947, l'Assemblée générale adoptait la résolution qui prévoyait justement le partage de la Palestine en deux États. Pour commémorer cette journée, nous avons mis sur le fronton de la Mairie le drapeau de la Paix et nous participerons, auprès des organisations et des associations locales de paix et de solidarité internationale, à une marche citoyenne dans les rues de Malakoff pour un cessez-

le-feu pérenne, une paix juste et durable au Proche-Orient à laquelle vous êtes conviés. Je vous remercie. »

Les élu·es de Malakoff condamnent sans réserve les attaques terroristes du Hamas à l'encontre des populations civiles israéliennes, ainsi que les représailles qu'Israël a déclenchées sur la bande de Gaza en violation du droit international. Elles et ils expriment leur compassion aux victimes, à leurs familles et à leurs proches.

Dans ce conflit qui dure depuis plus de 70 ans, rien ne serait pire que de réduire la lutte de libération nationale du peuple palestinien aux agissements du Hamas, et l'ensemble du peuple israélien à ses mouvements extrémistes, religieux et colonialistes. Nous refusons la vision messianique ou religieuse de l'affrontement au Proche-Orient que le Hamas et l'extrême-droite israélienne cherchent à imposer : il ne s'agit pas plus d'une guerre de civilisation, mais bien d'un conflit territorial qui oppose un colonisateur et un colonisé.

Celui-ci est marqué par des cycles de violences destructrices qui engendrent souffrances et désespoir. Les crimes monstrueux du Hamas ne doivent pas nous masquer la réalité de la tragédie endurée par le peuple palestinien, et l'urgence à appliquer enfin les résolutions votées par l'ONU en 1967.

La France a longtemps revendiqué une position équilibrée entre les parties : reconnaissance du droit d'Israël, comme tout pays, à se défendre, reconnaissance du droit des Palestiniens à disposer d'un État libre et indépendant. Elle a eu tendance, ces dernières années, à s'aligner sur une forme de consensus visant à invisibiliser la question nationale palestinienne. Dans le mémoire écrit qu'elle a déposé auprès de la Cour internationale de Justice, chargée depuis le début de l'année de se prononcer « sur les conséquences juridiques de la violation par Israël du droit des Palestiniens à l'autodétermination, de son occupation, de sa colonisation, et de son annexion prolongée du territoire palestinien depuis 1967 », la France a toutefois réaffirmé le caractère illégal de la colonisation, rappelé les obligations légales de l'occupant dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est, et constaté le risque d'une annexion par le fait accompli.

Malakoff, historiquement, est engagée dans la culture de paix et la solidarité internationale. Elle a engagé depuis deux ans un projet de partenariat de coopération avec le camp de réfugié·es d'Al-Farah en Cisjordanie. Elle est également membre du réseau international des Maires pour la Paix. Elle combat résolument toute forme de discriminations.

Fort de cet engagement constant, attentif au respect des droits humains, du droit international et de la protection des populations civiles, le Conseil municipal de Malakoff émet le vœu que la France soutienne activement :

- Une action diplomatique concertée visant à la libération de tous les otages détenus par le Hamas, un cessez-le-feu immédiat, la fin des bombardements et du déplacement forcé des populations, la mise en place d'un corridor humanitaire et la protection des populations civiles, quelles que soient leur nationalité ;
- La levée du blocus de Gaza, en place depuis 2007 ;
- Une paix juste et durable sur la base des résolutions de l'ONU, en particulier la résolution n°242 du Conseil de sécurité des Nations-Unies ;
- La reconnaissance de l'État de Palestine aux côtés de l'État d'Israël, libres et indépendants.

**Mme la Maire** remercie Mme Alaudat et demande à M. Touailles s'il veut bien lire son vœu au nom de son groupe.

**M. Touailles** refuse, il veut que les deux délibérations soient séparées comme elles le sont dans l'ordre du jour.

**Mme la Maire** fait observer qu'il est 23 heures, qu'ils ont deux vœux sur le même sujet. Elle propose donc de présenter les deux vœux et de débattre par la suite. Il y a aura un débat et un vote dissocié sur le même sujet, c'est simplement une question de cohérence des débats, c'est tout.

**M. Touailles** en déduit que les élus auront droit à quatre prises de parole puisqu'il y a deux vœux à débattre.

**Mme la Maire** répond qu'il n'y a pas de problème. Elle propose cela pour la simplification des débats et pour que tout le monde reste jusqu'au bout. Elle peut faire voter l'assemblée sur cette proposition et si l'assemblée n'est pas d'accord elle acceptera l'autre proposition.

**Mme Rault** -----.

**Mme la Maire** est d'accord mais il y a deux vœux, il y aura donc de toute façon débat.

**M. Pronesti** fait observer que les deux vœux sont totalement différents.

Cela n'a pas échappé en effet à **Mme la Maire**. Elle entend toutefois la demande et propose de débattre vœu par vœu.

**Mme Rault** indique que Malakoff Plurielle votera pour ce vœu parce que, évidemment, qui est contre la paix, qui est contre la fin des hostilités, qui est aujourd'hui en France réellement contre une solution à deux États ? En tout cas pas les élus de Malakoff Plurielle. Ils voteront donc pour ce vœu puisqu'ils soutiennent dans sa globalité la façon dont il est exprimé. Maintenant, Mme Rault espère qu'ils ne vont pas débattre ce soir d'une guerre, ce qui serait tout de même très triste pour tous ces gens qui la subissent aujourd'hui. Elle espère donc qu'ils n'auront pas de débats lunaires sur Israël et la Palestine en réinventant toute l'histoire, en prônant chacun son idéologie, ce qui est en fait une instrumentalisation grave d'un conflit et donc de la vie humaine. Mme Rault votera donc pour et quittera ensuite cette assemblée parce que le second débat ne l'intéresse pas.

**M. Bresset** indique que les élus du groupe Renaissance Malakoff voteront pour ce vœu dans la mesure où son objectif est la paix sans question partisane. C'est pour eux l'essentiel et ils voteront donc aussi en faveur de ce vœu.

**M. Courteille** signale que M. Brice, qui a dû partir, lui a donné son pouvoir. Ils voteront donc pour ce vœu parce qu'il semble empreint de mesure et, en l'espèce sur ce type de situation, la mesure est vraiment ce qu'il faut. Ils le constatent depuis 70 ans sur ce conflit israélo-palestinien qui s'alimente vraiment d'une surenchère systématique des protagonistes sur les propos, voire les actes des uns et des autres pour enflammer une situation. Les élus du groupe Citoyen n'ont pas envie de concourir à cela, et ce d'autant que l'impact est maintenant réel et bien certain en France comme à Malakoff probablement. Ils cherchent donc à être le plus possible dans la mesure, ils prennent rapidement la parole pour dire qu'ils vont voter ce vœu mais ils ne prendront plus la parole sur le sujet car ils pensent que tout a été dit, et ils ne participeront pas au vote pour le second vœu de France insoumise.

**M. Touailles** donne lecture de son intervention :

« Lors de la commission Ville démocratique nous avons proposé de faire un vœu en soutien au peuple palestinien, vœu que nous présenterons juste après, pour un cessez-le-feu et la fin de la colonisation. Vous nous aviez demandé de vous l'envoyer afin que ce vœu soit un vœu unitaire, malheureusement nous n'avons eu aucun retour de votre part. Vous avez donc décidé de faire un vœu pour un cessez-le-feu et la paix au Proche-Orient.

Vous dites condamner sans réserve les attaques terroristes du Hamas, il faut plutôt condamner les crimes de guerre qui regroupent de manière générale les attaques volontaires contre des objectifs non militaires, dont des civils ou des prisonniers tels que définis par le statut de Rome. Il existe quatre types de crimes majeurs en droit international humanitaire : le crime de guerre, le crime d'agression, le crime contre l'humanité et le génocide. Le terme terrorisme varie entre les États et selon les contextes, il ne permet pas une bonne compréhension de la situation. La Secrétaire générale d'Amnesty International le pense aussi puisque, en plus de ne pas exister en droit international, ce terme peut être utilisé à mauvais escient puisque des journalistes sont accusés aussi d'être terroristes. Comme c'était le cas pour le FLN qui a été qualifié de terroriste lors de la guerre de résistance contre la colonisation française en Algérie ; ils étaient qualifiés de terroristes pour occulter le véritable problème qui était la colonisation. Ou encore M. Nelson Mandela qui était considéré comme terroriste, et pourtant, plusieurs élus ici présents étaient fiers de soutenir Nelson Mandela parce qu'il soutenait la cause contre l'apartheid. Ce terme terrorisme veut donc tout dire et ne rien dire, mieux vaut utiliser un vocabulaire reconnu en droit international.

Quoi qu'il en soit, les 1 200 civils morts en Israël le 7 octobre, c'est une tragédie, comme le sont les plus de 15 000 morts palestiniens. Ce cycle infernal doit cesser, une vie israélienne vaut une vie française, comme une vie palestinienne vaut une vie française. Cependant, votre discours est trouble puisque pour Israël vous évoquez simplement des représailles qu'Israël a déclenchées sur la bande de Gaza en violation du droit international et non pas des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité comme on pourrait l'évoquer. Vous avez donc évoqué des représailles, c'est minimiser le génocide que subit le peuple palestinien alors que c'est bien un génocide que l'État d'Israël commet contre le peuple palestinien de Gaza et une épuration ethnique au détail en Cisjordanie.

*Vous évoquez enfin la position équilibrée de la France, celle de 1948 au moment de la Nakba, ou bien encore celle de 1956 au moment de la guerre du Sinai. Vous dites, je vous cite "Il ne s'agit plus d'une guerre de civilisation mais bien d'un conflit territorial qui oppose un colonisateur à un colonisé." Pouvez-vous nommer qui est le colonisateur et qui est le colonisé ? De plus, votre sémantique n'est pas la bonne, ce n'est pas un conflit territorial qui oppose un colonisateur à un colonisé mais bien une guerre de colonisation dans laquelle les Palestiniens n'avaient rien demandé.*

*Vous évoquez la reconnaissance du droit d'Israël à se défendre. Pourtant, la Cour internationale de Justice a estimé qu'Israël ne pouvait pas se prévaloir du droit de légitime défense en 2004, elle condamne l'État d'Israël sur les colonies, sur le mur, sur la composition démographique du territoire et sur le droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Les Palestiniens ont-ils aussi le droit de se défendre face à l'apartheid, face à l'occupation, face à la colonisation et maintenant face au génocide que commet Israël ?*

*Vous émettez aussi le vœu que les otages détenus par le Hamas soient libérés. Oui, il le faut, néanmoins, où est votre demande de libération des 6 700 prisonniers politiques palestiniens dont beaucoup de femmes et d'enfants pour un tiers qui sont emprisonnés de manière administrative, sans procès et dans des conditions qu'Amnesty International a dénoncées parfois comme sujettes à des actes de torture ? Israël a libéré 117 prisonniers palestiniens mais en a capturé 160 depuis vendredi. Leur sort n'intéresse-t-il personne ? Où est la demande du droit au retour des réfugiés palestiniens que vous demandiez dans votre vœu en 2020 ? Il a disparu. Pourquoi ne faites-vous pas la demande à l'État français qu'aucune aide matérielle, financière ne doit être envoyée à l'extrême-droite israélienne qui commet un génocide ?*

*"Notre liberté est incomplète sans celle du peuple palestinien" disait Nelson Mandela. »*

**M. Gutierrez** prendra la parole au nom du groupe Les Écologistes Malakoff pour réagir sur le vœu proposé par la majorité municipale :

*« Notre groupe votera ce vœu dont la rédaction fait preuve de mesure, de précision et d'engagement et dont nous appuyons les demandes. Ce vœu qualifie les agissements du Hamas le 7 octobre pour ce qu'ils sont, des actes terroristes perpétrés contre des populations civiles. Nous ajoutons qu'en aucun cas de tels massacres ne sauraient être qualifiés autrement, et surtout pas de résistance. Nous sommes convaincus au contraire qu'aucune cause ne légitime les exactions commises ce jour-là par les hommes armés du Hamas. Des meurtres de familles entières filmés à la caméra GoPro, des viols et des tortures commis sur des femmes et des jeunes filles souvent avant de les assassiner. Autant d'actes gratuits d'une violence extrême dont les témoignages et les preuves vidéo ne cessent de s'accumuler. À aucun moment quand on se prétend progressiste, humaniste et de gauche il n'est possible de trouver une quelconque excuse à ces attentats. Leur but unique était de tuer des juives et des juifs pour la simple raison qu'ils étaient juifs. L'antisémitisme du Hamas a trouvé là son expression la plus terrible depuis la création de cette branche armée des Frères musulmans en Palestine dans les années 80.*

*Notre groupe salue aussi dans ce vœu le rappel qu'il ne s'agit pas d'une guerre de civilisation, véritable poison narratif issu de la première guerre en Irak voulue par les USA au début des années 90. Une expression hélas remise au goût du jour par nombre de représentants politiques aujourd'hui, en particulier à droite et à l'extrême-droite, ainsi que par des chaînes d'information privées qui la popularisent sans plus aucun recul critique. Le vœu rappelle bien au contraire que les injustices flagrantes contre la population palestinienne sont la conséquence directe de la colonisation dont continue de se rendre coupable le gouvernement de Netanyahu, un gouvernement d'extrême-droite, raciste, intégriste et réactionnaire, qui a choisi depuis bien longtemps de ne plus faire aucun cas du droit international.*

*Face à cette barbarie partagée, à coups de mitraillettes contre des familles juives dans des kibboutz ou via des bombes larguées sans aucune considération pour les vies palestiniennes à Gaza, au-delà des appels à la paix et au respect du droit international, une seule solution nous semble souhaitable et défendable. C'est celle qui consiste à réunir toutes les bonnes volontés en Israël et en Palestine, ici comme là-bas, toutes les organisations, qu'elles soient politiques, sociales ou culturelles qui créent encore des ponts et ouvrent des chemins, toutes les ONG qui s'efforcent toujours au milieu des gravats et de la haine à venir en aide aux populations, toutes celles et ceux qui favorisent la rencontre de l'autre, qui encouragent à écouter et à comprendre les blessures de ceux d'en face, autant les blessures physiques que celles qui sont mémorielles. En fait, il s'agit de réunir celles et ceux qui ont compris que cette terre devrait être partagée entre les peuples qui y habitent aujourd'hui dans la concorde et le respect. Nous en sommes loin.*



*Bien entendu, le fait de voter ce vœu ce soir en conseil municipal à Malakoff ne changera pas la triste évolution de la situation sur place. Nous nous attendons à des mois, voire à des années encore bien sombres. Mais c'est aussi par cette expression démocratique, par nos participations aux marches pour dénoncer toutes les violences, par nos investissements auprès d'associations qui militent pour la paix sans sublimer un camp ni diaboliser un autre, c'est en dénonçant les haines et les compromissions d'où qu'elles viennent, que nous entendons participer à rebâtir un espoir. Merci. »*

**M. Vernant** donne lecture de son intervention :

*« Le 7 octobre dernier le Hamas assassinait lâchement des civils israéliens. Nous condamnons de toutes nos forces cet attentat et appelons à la libération des otages. Mais ces actes effroyables ne sauraient justifier une énième violation du droit international par l'État d'Israël qui refuse toujours d'appliquer les résolutions de l'ONU. Le gouvernement d'extrême-droite de Benjamin Netanyahu, en étendant toujours plus sa politique de colonisation porte une lourde responsabilité dans cette situation ; il paye son choix passé, dénoncé par une partie de la presse israélienne, de favoriser le Hamas pour isoler l'Autorité palestinienne. En outre, le siège de Gaza a pour conséquence la mort de nombreux civils, y compris des enfants. Les survivants sont privés d'eau et d'électricité. Certes, une trêve fragile dure depuis quelques jours et quelques otages ont été libérés, mais ce n'est pas suffisant. Nous appelons au cessez-le-feu et à la libération de l'ensemble des otages. Nous continuerons aussi contre vents et marées à défendre une solution à deux États et le respect des résolutions de l'ONU, c'est le seul moyen pour mettre fin à ce conflit qui dure hélas depuis maintenant plus de 75 ans. »*

*Concernant ces vœux, l'Union populaire regrette qu'il y en ait deux. M. Vernant vient d'écouter la prise de parole de son ex-collègue M. Touailles et tient à lui dire qu'il est un peu déçu de sa tonalité parce que, malheureusement, M. Touailles a regardé le vœu de la majorité municipale, relevé tout ce qui n'y était pas et a fait un point de clivage. M. Vernant le regrette. M. Touailles est dans son droit de maintenir son vœu ; qu'il refuse un débat commun est déjà problématique mais au regard de son ton, M. Vernant est désolé mais il ne peut pas voter son vœu. Il votera donc celui de la majorité municipale. Il appelle chacune et chacun à se mobiliser vendredi sur la place de la Mairie à 18 heures.*

**M. Touailles** indique que, pour qu'ils puissent voter ce vœu, les élus de La France insoumise Malakoff et Citoyens demandent à ce que soit ajouté, avec les otages détenus par le Hamas, la demande de la libération des 6 700 prisonniers palestiniens. Ils demandent, comme en 2020, que le droit au retour des réfugiés palestiniens soit accordé, ce qui représente 700 000 réfugiés palestiniens, ce qui n'est pas rien. C'est ce qui était demandé. Ils aimeraient quand même qu'il y ait un engagement de la France à ne fournir aucune aide à Israël, ni financière, ni matérielle.

**Mme Ghiati** n'a pas de problème avec le retour des réfugiés parce que cela rentre dans le cadre des résolutions. Il est dit qu'il faut que cela reste dans le cadre des résolutions, cela ne fait donc pas de problème et Mme Ghiati pense qu'il n'y en a pas non plus pour son groupe.

*Mme Ghiati rappelle que l'objet à chaque fois est celui des prises de position de la Ville de Malakoff et non des organisations politiques quand on propose un vœu, y compris sur la question du conflit israélo-palestinien comme sur d'autres conflits. C'est la question de la paix, au-delà des aspects de règlement d'un conflit qui n'a que trop duré, qui fait trop de massacres, qui engendre énormément de misère aussi et de malheur parce que c'est du malheur de part et d'autre. Les élus doivent avoir de la compassion pour celles et ceux qui vivent très durement ce conflit.*

*Pour Mme Ghiati l'idéal serait d'avoir l'unanimité ce soir mais l'important est de voter pour demander cette paix, pour demander que ceux et celles qui sont responsables aident au règlement de ce conflit territorial, car c'est un conflit territorial et Mme Ghiati va expliquer pourquoi elle est très attachée à cette notion. Ils sont dans une période où toutes les formes de racisme, de xénophobie, la question de l'antisémitisme, sont des choses qui prennent de plus en plus d'importance, et il ne faudrait pas, et les Palestiniens ne le veulent pas tout comme le peuple israélien, et notamment les forces progressistes de ce pays ne le souhaitent pas... parce que régler ce conflit passe par la question territoriale d'abord et parce qu'aujourd'hui les courants d'extrême-droite, les courants sionistes souhaitent avant tout qu'on en fasse un autre conflit. Mme Ghiati croit qu'il est de la responsabilité des élus justement de les aider, de soutenir ces camps progressistes, de soutenir ceux qui se battent depuis des années difficilement. Il est facile aujourd'hui de voter ce vœu pour les élus du conseil municipal, mais c'est plus difficile quand on vit en Palestine, quand on vit en Israël et que l'on essaie depuis des années de se battre pour régler un conflit territorial.*

*Il y a un périmètre qui a été décidé, il y a un État qui a été reconnu, et il va falloir du dialogue, il va falloir que les organisations internationales, que les États se mettent autour de la table et poussent dans le sens d'une résolution territoriale de ce conflit, et qu'ensuite – c'est le plus important – les processus de justice se mettent en route. Mme Ghiati a eu l'occasion de le dire dans l'hémicycle*



*régional, son groupe a eu l'occasion de le dire : ce qu'il s'est passé à bien des égards relève des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, mais ce n'est ni au conseil municipal de Malakoff, ni à l'État français de le dire, c'est à un tribunal international de définir et de juger ce qui ce sera passé. Il est extrêmement important que les élus soient attachés à respecter ce que dit l'ONU depuis des années, ce que disent des gens qui sont attachés à la justice internationale. M. Touilles a parlé de Nelson Mandela mais l'on ne peut pas mélanger ces choses-là. Un homme s'est battu pour la justice ; quels que furent les crimes commis en Afrique du Sud, il s'est toujours battu, y compris dans son camp, pour qu'il y ait une solution afin que tous les éléments d'une paix et d'un vivre-ensemble sur un territoire soient réunis.*

*La responsabilité des élus, et historiquement Malakoff – parce que l'on va encore dire que les élus de majorité municipale ne sont peut-être pas les bons héritiers de l'ADN de Malakoff –, les anciens Maires ont toujours œuvré en ce sens, et pour avoir été aussi membres de ces conseils municipaux comme bien d'autres, ils ont toujours essayé de trouver une façon de ne voter qu'un seul vote de façon unanime pour voter la paix et ils y sont toujours parvenu. Il n'y aurait rien de pire pour la population de Malakoff que de décider d'avoir plusieurs vœux qui ne disent pas les mêmes choses. L'un de ces vœux fait plus ou moins l'unanimité, et Mme Ghiati pense que M. Touilles partage une grosse partie du vœu présenté ce soir. Il y a par contre un autre vœu qui fait plus débat. Elle ne sait pas ce qu'il en sera tout à l'heure mais, en tant qu'élue municipale, elle ne souhaite pas qu'après ce conseil municipal, alors que le conflit est un conflit sérieux et difficile, il y ait demain des instrumentalisations de cette cause à d'autres fins. Mme Ghiati le dit pour tout le monde, pour son groupe, pour les autres groupes, pour l'opposition, parce que c'est extrêmement important, c'est l'image de leur responsabilité d'élus qui est en jeu. Mme Ghiati le dit solennellement ce soir en tant qu'élue, en tant qu'adjointe et conseillère municipale.*

**Mme la Maire** remercie Mme Ghiati et propose de soumettre ce vœu aux voix. Elle note un vote unanime moins trois abstentions.

*M. ----- signale qu'ils partent parce qu'ils ne participeront pas au prochain vote.*

## **DEL2023\_100 : Vœu du groupe « France Insoumise Malakoff et citoyens » pour un cessez-le-feu et la fin de la colonisation en Palestine.**

### **Rapporteur : M. Touilles**

En 2021, la population de Malakoff se mobilisait en soutien au peuple palestinien. Depuis rien n'a changé, ce sont 75 ans d'apartheid, de massacre et de colonisation commis par l'État israélien envers le peuple palestinien.

Le 7 octobre, le Hamas a attaqué l'État d'Israël, faisant 1 200 morts ainsi que plus de 200 otages dont des Français.

Les victimes abattues par le Hamas ont payé le prix fort de la politique d'extrême-droite israélienne de Netanyahu, tout comme les Palestiniens en payent le prix fort depuis 2008 avec plus de 120 000 morts et blessés.

Tout a été fait par Israël et les États-Unis pour promouvoir et renforcer le Hamas.

Dans un calcul cynique et dangereux, tout a été fait pour favoriser la confusion afin de décrédibiliser la lutte politique du peuple palestinien.

Aujourd'hui, le piège se referme sur tout le monde.

Qui pour travailler à la paix ? Ni Netanyahu, ni le Hamas, le chemin pour la paix va être long.

Depuis des années nous dénonçons les conditions de vie inhumaines en Palestine (blocus de Gaza, apartheid, injustices et discriminations multiples, emprisonnements politiques, colonisation des terres malgré les accords de Paix...), et nous les dénonçons par la voie pacifique.

Depuis l'attaque du Hamas, l'État d'Israël commet un GÉNOCIDE contre le peuple palestinien. Ce sont plus de 12 000 morts (aujourd'hui plus de 15 000) dont 67 % de femmes et d'enfants. Le mot génocide vient de l'ancien directeur du bureau de New York du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme qui a démissionné de son poste début novembre en réaction à ce qu'il a perçu comme étant une réaction timide de la part de l'ONU sur la tragédie qui se déroule à Gaza.

Ce sont aussi plus de 33 000 Palestiniens blessés, 1 700 000 déplacés – une deuxième Naqba –, plus de 60 journalistes et plus de 80 personnels de l'UNRWA, Office des Nations unies pour les Réfugiés Palestiniens au Proche-Orient qui ont été tués.

L'État d'Israël, qui n'hésite pas à comparer les Palestiniens à des animaux par la voix de ses gouvernants, bombarde des hôpitaux, des écoles, des camps de réfugiés et des ambulances.

Ce sont 12 000 tonnes d'explosifs qui ont été lancés par l'État d'Israël sur la bande de Gaza, ce qui équivaut à la puissance de la bombe atomique larguée par les États-Unis sur la ville d'Hiroshima. Les Gazaouis sont enfermés dans une prison à ciel ouvert, ils ne peuvent pas fuir et ne doivent pas fuir. L'objectif de l'État d'Israël étant de reprendre le contrôle de la bande Gaza comme ils l'ont fait pendant 40 ans.

Les conditions de vies inhumaines se sont accentuées avec la privation d'eau, de nourriture, d'électricité et de carburant depuis maintenant presque 2 mois. Les médecins n'ayant plus de médicaments, ils doivent faire des opérations sans anesthésie, ils ont même dû débrancher des nourrissons sous couveuses faute d'électricité et de carburant.

Ce qu'il se passe en Cisjordanie occupée est tout aussi alarmant, des milliers de colons israéliens se sont installés en Cisjordanie.

Les villages sont vidés par les colons pour satisfaire leur envie d'expansion de leur territoire, ces colons organisent des descentes armées avec la connivence de l'armée d'occupation.

Il y a un nettoyage ethnique au détail en cours, 175 Palestiniens ont été tués en 2 mois et la situation se tend de jour en jour. Ces derniers jours, la communauté arménienne fait face à l'arrivée de colons qui tentent de mettre la main sur une grande partie du quartier possédé par l'Église arménienne.

La France aurait dû avoir un grand rôle de médiation à faire valoir, mais elle a préféré apporter un soutien inconditionnel à l'État d'Israël ; la France a préféré interdire les manifestations en soutien au peuple palestinien victime d'un génocide.

Les gouvernants français devraient s'efforcer d'obtenir la paix plutôt que d'insulter d'antisémite ceux qui soutiennent le peuple opprimé de Palestine.

La France est devenue inaudible à force de s'aligner sur les décisions des États-Unis d'Amérique.

En conclusion, le conseil municipal de Malakoff est appelé à valider le vœu présenté par le groupe municipal la France Insoumise Malakoff et citoyens pour un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza et l'arrêt de la colonisation sur les territoires palestiniens.

Le conseil municipal de Malakoff :

- Exige que l'État face tout ce qui est en son pouvoir pour la libération immédiate des otages israéliens détenus par le Hamas ET la libération des prisonniers palestiniens détenus par Israël ;
- Demande un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza ;
- Demande à ce que l'État d'Israël respecte le droit international et la résolution 242 votée en 1967 par l'ONU avec le retrait immédiat des troupes israéliennes des territoires occupés ;
- Demande à ce que l'État français reconnaisse enfin l'État palestinien comme va le faire l'État espagnol ;
- Demande à ce que les Palestiniens victimes de la colonisation aient droit au retour comme le stipule la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations unies, concernant les réfugiés palestiniens (estimés à 700 000) à la suite de la nakba de 1948 ;
- Demande à ce que le gouvernement français s'excuse pour son soutien inconditionnel à l'État d'Israël ;
- Demande à ce que l'État français ne fournisse aucune aide à Israël, ni financière, ni matérielle ;
- Demande à ce que les colonies israéliennes soient démantelées ;
- Demande à l'État français que les manifestations en soutien au peuple opprimé de Palestine ne soient plus interdites ».

**Par 3 voix POUR (M.Touailles ,Mme Hammache ,Mme Bel Hadj Youssef), 28 voix CONTRE dont 6 mandats (M. Ba, Mme Trichet-Allaire, M. Garcia, Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Rault), 3 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. Courteille, Mme Sylla, M. Brice), 1 ABSTENTION (M. Hemidi),** le conseil municipal de Malakoff ne valide pas le vœu présenté par le groupe municipal la France Insoumise et citoyens pour un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza et l'arrêt de la colonisation sur les territoires palestiniens.

**Mme la Maire** demande si ce vœu appelle des interventions.

**Mme Bel Hadj Yousef** n'a pas compris que des personnes aient quitté la séance et refusent de voter. Elle aurait préféré qu'il y ait un débat et qu'elles expliquent leur position. Que M. Rajzman, Mme Ghiati ou d'autres personnes encore là ou d'autres personnes qui vont voter contre expliquent quels termes ou passages ont posé problème dans ce vœu. Ils sont là pour débattre et Mme Bel Hadj Yousef ne comprend pas pourquoi certains élus ont pris la fuite, elle se dit choquée.

**M. Goldberg** n'ajoutera pas grand-chose à ce qui a été exprimé tout à l'heure par son collègue Grégory lors du premier vœu ; en ce qui le concerne il pense que tout est dit. Il voulait simplement relever un certain nombre de choses qui ont été présentées par La France insoumise.

À titre personnel il remarque que M. Touilles n'a que le mot génocide ou nettoyage ethnique à la bouche aujourd'hui. Il appartient à la Cour pénale internationale si elle est saisie de se prononcer sur la réalité de ces termes. M. Goldberg voulait simplement savoir si c'est pour le mettre en regard du génocide des juifs européens et pouvoir dire qu'il y a une égalité, et c'est un jeu qu'il trouve relativement discutable.

Les élus du groupe Les Écologistes pensent que l'intervention du Président de la République, qui a affirmé son soutien inconditionnel au gouvernement israélien après les événements du 7 octobre, a été une initiative désastreuse sur le plan diplomatique et qu'il aurait été infiniment plus respectueux, plus raisonnable, plus utile de déclarer en tout premier lieu sa solidarité avec le peuple israélien qui, il faut tout de même le rappeler, était dans la rue depuis plus de huit mois pour réclamer, pour défendre la démocratie dans un élan populaire qui, il faut quand même bien le dire, est propre à faire pâlir un certain nombre de formations de gauche en Europe occidentale. Il se trouve que le massacre épouvantable opéré par le Hamas a mis un terme à ce mouvement qui était inédit.

M. Goldberg ne sait pas l'origine de la litanie des chiffres ronflants qui sont alignés dans le vœu de la France insoumise, mais c'est un peu comme s'il n'était pas assez des 15 000 Palestiniens victimes de cette guerre et que l'on disait qu'il faut beaucoup plus de morts pour convaincre l'opinion européenne. Comme respect pour la vie des gens, on a connu mieux. Les élus de la France insoumise vont jusqu'à oser la comparaison avec la bombe atomique larguée sur Hiroshima, M. Goldberg croit qu'il serait bien de laisser les Japonais à leur deuil qui est suffisamment pénible en l'état.

Il faut comprendre la logique de ce vœu à un élément qui pourrait être un détail mais qui semble essentiel, c'est que des bouchers, des assassins au comportement bestial pourraient librement s'exonérer de la responsabilité de ce qu'il faut quand même appeler un pogrom au nom de crimes commis par d'autres. Cela jette une tout autre lumière sur la signification de ce vœu.

M. Goldberg voudrait d'abord savoir à qui il faut s'adresser pour faire payer toutes les horreurs commises de par le monde, parce qu'une chose est de dénoncer la politique coloniale conduite par le gouvernement israélien, qui est une réalité, et une autre est de faire d'Israël un État criminel par essence avec pour conséquence de remettre en cause sa légitimité même à exister. Le Hamas n'est pas une armée de libération de la Palestine, il l'a amplement démontré, il n'a que faire des Palestiniens et son unique objectif est de rayer Israël de la carte. Et en rejetant la responsabilité de la tuerie du Hamas sur les Palestiniens, ce sont les Palestiniens eux-mêmes qu'on insulte, comme s'ils n'étaient pas capables de se forger leur propre destinée et comme si le Hamas était la représentation légitime des Palestiniens alors qu'il n'en est rien. À Gaza le Hamas règne par la terreur, tout le monde est au courant, il n'a pas bonne presse.

Les élus du groupe Les Écologistes auraient en outre aimé qu'une telle vigueur dans la revendication se manifestât également pour condamner les régimes génocidaires syriens et soudanais ou encore le régime saoudien qui enchaîne les exécutions comme on achète des petits pains et qui est en train depuis trop longtemps de martyriser le Yémen puisqu'il s'agit de venir au secours de leurs frères arabes.

Utiliser la détresse des peuples dans le seul but de se démarquer aux yeux de l'opinion française est vil et médiocre. M. Goldberg pense que d'autres se livrent suffisamment à cet exercice pour ne pas sombrer eux-mêmes dedans.

M. Mélenchon, avec une série ininterrompue d'affirmations tonitruantes et de petites phrases, fait clairement entendre que le soutien au peuple palestinien n'est qu'un vulgaire prétexte pour laisser libre cours à la détestation d'Israël. M. Goldberg pense qu'avec de tels amis la Palestine n'a plus besoin d'ennemis.

**Mme la Maire** remercie M. Goldberg et cède la parole à M. Touilles.

**M. Touilles** pense que M. Goldberg leur fait dire des choses qu'ils n'ont pas dites, ils n'ont jamais dit que le Hamas était un mouvement de résistance, sauf s'il arrive à reprendre ces propos.

M. Goldberg parle des autres génocides et les élus de La France insoumise Malakoff et Citoyens le font, sauf qu'ils font là un vœu sur la guerre de colonisation que mène Israël à la Palestine. Sur le

*Yémen, ils l'ont fait, ils savent que l'Arabie saoudite commet un génocide contre les Yéménites. D'ailleurs, les Yéménites sont les alliés des Palestiniens, pas l'Arabie saoudite. Et concernant l'Arménie, c'est exactement la même chose. Certes, M. Goldberg n'a pas parlé de l'Arménie mais l'Arménie subit aussi un génocide. Ils pourraient en fait parler de plein de peuples mais ils sont là en train de faire un vœu sur la guerre de colonisation que mène Israël à la Palestine.*

**Mme Bel Hadj Youssef** voulait préciser que soutenir la Palestine ce n'est pas soutenir le Hamas ou les terroristes, cela n'a vraiment rien à voir. Elle voulait également signaler que Avi Primor, ancien ambassadeur d'Israël, a précisé dans une interview télévisée en 2015 que « C'est le gouvernement israélien, c'est nous qui avons créé le Hamas afin de créer un poids contre le Fatah. » C'est une réalité.

Ce qui choque Mme Bel Hadj Youssef par rapport aux médias, c'est qu'ils ne parlent que du 7 octobre mais le conflit n'a pas commencé le 7 octobre, il y a un historique.

**M. Hemidi** regrette qu'ils n'aient pas pu travailler ensemble sur un seul et même vœu autour de la paix. Il ne rentrera pas dans les débats comme certains ont pu le faire parce que cela reste compliqué, même sur des discussions que l'on peut avoir avec son entourage proche, en tout cas cela ne concerne que M. Hemidi lui-même. Il s'abstiendra donc sur ce vœu.

**Mme la Maire** propose de passer au vote et note que le vœu est rejeté.

Elle donne rendez-vous aux élus le 20 décembre pour le prochain conseil municipal et ce week-end pour le bingo de la Culture et pour les autres initiatives prévues sur la ville.

#### **Informations :**

- Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)
- Décisions prises par la Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

#### **DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :**

Numéro	Objet
DEC 2023_113	Contrat de prestation à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association « DU VILLAGE COMMERCIAL DE MALAKOFF » dans le cadre de la programmation artistique de « Malakoff en Fête 2023 ».
DEC 2023_114	Contrat de prestation à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association « LA FABRICA'SON » dans le cadre de la programmation artistique de « Malakoff en Fête 2023 ».
DEC 2023_115	Contrat de prestation à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association « TALA » dans le cadre de la programmation artistique de « Malakoff en Fête 2023 ».
DEC 2023_116	Modification n°1 au marché n° 20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff – Lot 10 peinture- sols souples.
DEC 2023_117	Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle à intervenir entre la ville de Malakoff et le producteur « L'ARMADA PRODUCTIONS » dans le cadre de la programmation artistique de « Malakoff en Fête 2023 ».
DEC 202_118	Convention à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association <i>Refugiés Bienvenue</i> relative à la mise à disposition d'un appartement à titre précaire et gracieux situé dans le groupe scolaire Fernand Léger à Malakoff.
DEC 2023_119	Contrat d'étude et de conseil en assurances entre la ville de Malakoff et la société PROTECTAS.

DEC 2023_120	Attribution du marché innovant n°23-21 relatif à l'achat d'un système d'information décisionnel.
DEC 2023_121	Convention d'honoraires à intervenir entre la Ville de Malakoff et Massaguer et Simon Avocats AARPI portant sur une consultation juridique relative à la cession d'une partie du bien 34 rue Raymond Fassin.
DEC 2023_122	Contrat de cession des droits d'exploitation à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association <i>La compagnie Hayos</i> dans le cadre de la programmation « <i>Lisez l'été 2023</i> » pour le festival « <i>Lire est dans ma nature</i> ».
DEC 2023_123	Attribution du marché en procédure d'appel d'offres n°23-13 relatif à l'accord cadre mono-attributaire portant sur des travaux d'entretien et d'aménagement pour des bâtiments de la ville de Malakoff.
DEC 2023_124	Attribution du marché à procédure adaptée n°23-23 relatif aux travaux d'étanchéité de la toiture de la grande salle Léo Ferré.
DEC 2023_125	Contrat de prestation de services à intervenir entre la ville de Malakoff et l'entreprise individuelle <i>Gilles MOGIS</i> .
DEC 2023_126	Contrat de prestation de services à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association « <i>VEDETTES, faire équipe avec vous</i> » dans le cadre de la programmation d'événements municipaux sur l'année 2023.
DEC 2023_127	Convention de mise à disposition de locaux au bénéfice de l'association « <i>Franças</i> ».
DEC 2023_128	Contrat de prestation relatif à la mise en place de la solution applicative « <i>PRESAGE</i> » visant à prévenir les risques d'hospitalisation des patients âgés suivis par les centres municipaux de santé de la ville de Malakoff.
DEC 2023_129	Première attribution de bourses municipales à des jeunes âgés de 16 à 25 ans.
DEC 2023_130	Sollicitation d'une subvention auprès de la région Île-de-France dans le cadre de la convention de développement culturel 2021-2024, au titre de l'année 2023.
DEC 2023_131	Contrat de prestation à intervenir entre la ville de Malakoff et « <i>CUESTA</i> » relatif à l'accompagnement de la direction des affaires culturelles dans le cadre du projet municipal « <i>Les rencontres de la culture</i> » impliquant les directions, partenaires et habitants.
DEC 2023_132	Contrat de prestation de services à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association « <i>VEDETTES, faire équipe avec vous</i> » dans le cadre de la programmation d'événements municipaux sur l'année 2023 (modification).
DEC 2023_133	Attribution d'un logement situé dans le groupe scolaire Henri Barbusse à titre précaire et révocable.
DEC 2023_134	Achat de concession ADELLE.
DEC 2023_135	Achat de concession CAGNAT.
DEC 2023_136	Achat de concession CASADO.
DEC 2023_137	Achat de concession EVANGELISTI.

DEC 2023_138	Achat de concession GILBERT.
DEC 2023_139	Achat de concession PENOT.
DEC 2023_140	Achat de concession cinéraire POUSSIN.
DEC 2023_141	Achat de concession SOLTANI.
DEC 2023_142	Achat de concession TAMOUZA.
DEC 2023_143	Achat de concession WALLET.
DEC 2023_144	Renouvellement de concession DURET.
DEC 2023_145	Renouvellement de concession JACQUET-FAUVELLE.
DEC 2023_146	Renouvellement de concession MARLIN.
DEC 2023_147	Modification n°3 au marché n°20-08 relatif à l'entretien, dépannage des ascenseurs, monte-charge et plate-forme des établissements relevant de la ville de Malakoff.
DEC 2023_148	Modification n°1 au marché n°22-18 relatif aux missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet urbain 100% Barbusse – lot 2 : mission d'architecte-urbaniste coordonnateur de maîtrise d'œuvre urbaine et d'assistance à maîtrise d'usages.
DEC 2023_149	Acte constitutif d'une régie de recettes pour l'Espace de vie sociale Pierre Valette.
DEC 2023_150	Renouvellement de concession ARFEUILLE.
DEC 2023_151	Renouvellement de concession BOYAVAL.
DEC 2023_152	Renouvellement de concession CLARA.
DEC 2023_153	Renouvellement de concession DESMEDT.
DEC 2023_154	Renouvellement de concession DOVEZE.
DEC 2023_155	Renouvellement de concession GRANIER.
DEC 2023_156	Renouvellement de concession CHVREVIC.
DEC 2023_157	Renouvellement de concession JOSSO.
DEC 2023_158	Renouvellement de concession LANGLOIS.
DEC 2023_159	Renouvellement de concession MARLIN.
DEC 2023_160	Renouvellement de concession PAGE.
DEC 2023_161	Renouvellement de concession SEGUIN.
DEC 2023_162	Renouvellement de concession THOMAS.
DEC 2023_163	Renouvellement de concession cinéraire VIALARD.

DEC 2023_164	Renouvellement de concession WALLET.
DEC 2023_165	Renouvellement de concession WARIN.
DEC 2023_166	Attribution du marché à procédure adaptée n°23-06 relatif aux travaux liés à la reprise de concession et exhumations administratives au cimetière communal de Malakoff.
DEC 2023_167	Attribution d'un logement de fonction dans le groupe scolaire Fernand Léger.
DEC 2023_168	Convention d'honoraires à intervenir entre la ville de Malakoff et Massaguer et Simon Avocats AARPI relative à la démolition du bâtiment INSEE.
DEC 2023_169	Contrat de prestation à intervenir entre la ville de Malakoff et CAE CLARA pour l'activité de marque « <i>ESOPA PRODUCTIONS</i> » relatif à l'accompagnement de la direction des affaires culturelles dans le cadre du projet municipal « Les rencontres de la culture » impliquant les directions, les partenaires et les habitants.
DEC 2023_170	Contrat d'exposition à intervenir entre la ville de Malakoff et la commissaire Françoise Docquier.
DEC 2023_171	Convention de partenariat dans le cadre de la publication d'une édition monographique de l'artiste Erika Hedayat.
DEC 2023_172	Modification n°1 au marché n° 20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff – Lot 13 électricité CFO -CFA.
DEC 2023_173	Attribution du marché n°23-15 relatif à la télé-interprétation par téléradiologie des examens de radiologie des centres municipaux de santé de Malakoff.
DEC 2023_174	Avenant à l'acte constitutif de la régie d'avances et de recettes de la Maison de quartier Barbusse.
DEC 2023_175	Modification n°1 au marché n°21-17 relatif aux travaux d'aménagement des abords des écoles maternelle et élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff-Lot 3 Eclairage public.
DEC 2023_176	Marché à procédure adaptée n°23-25 relatif à des prestations d'ouverture et de fermeture de 13 sites de la ville de Malakoff - Déclaration sans suite.
DEC 2023_177	Achat de concession cinéraire TORDJEMAN.
DEC 2023_178	Renouvellement de concession SARLABOUS-GENIN.
DEC 2023_179	Renouvellement de concession PRIEUX.
DEC 2023_180	Renouvellement de concession DEBREUIL.
DEC 2023_181	Renouvellement de concession BIENNARD.
DEC 2023_182	Renouvellement de concession AIT-YAHIA.
DEC 2023_183	Attribution du marché à procédure d'appel d'offres n°23-07 relatif à la fourniture et livraison d'enveloppes, papiers, fournitures de bureau, scolaires et pour les activités manuelles.



DEC 2023_184	Attribution du marché à procédure d'appel d'offres n°23-17 relatif à la fourniture de vêtements de travail, de chaussures et équipements de protection individuelle pour les agents de la ville de Malakoff- Lot 6 : location - entretien des vêtements de travail pour les agents du CMS (Centres Municipaux de Santé).
DEC 2023_185	Attribution du marché à procédure d'appel d'offres n° 23-18 relatif à la fourniture de prothèses dentaires pour le centre de santé Maurice Ténine de la ville de Malakoff.
DEC 2023_186	Attribution du marché à procédure d'appel d'offres n°23-22 relatif à l'exploitation -maintenance des installations de chauffage-climatisation-ventilation des bâtiments communaux.
DEC 2023_187	Attribution du marché à procédure d'appel d'offres n°23-20 : Prestation de recrutement (intérim) de professionnels de la petite enfance pour la ville de Malakoff.
DEC 2023_188	Contrat à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association « Les Mamelles » dans le cadre du dispositif Plan mercredi.
DEC 2023_189	Contrat à intervenir entre la ville de Malakoff et Monsieur Roman JASKOWSKI portant sur l'organisation de prestations d'animation artistique dans le cadre des activités maternelles et élémentaires du mercredi.
DEC 2023_190	Attribution du marché sans publicité ni mise en concurrence préalable n°23-27 relatif à des prestations d'ouverture et de fermeture de 13 sites sur la ville de Malakoff.
DEC 2023_191	Avenant à la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association « BEAT AND BEER » dans le cadre d'une soirée de soutien les 9 et 10 septembre 2023.
DEC 2023_192	Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle Slash in the air, pour Noël Solidaire 2023.
DEC 2023_193	Adoption de la convention d'honoraires et de règlement des frais d'avocats de SCP Bauer-Violas – Feschotte-Desbois - Sebah.
DEC 2023_194	Convention de mise à disposition à titre précaire et temporaire d'un local au profit de l'association Espaces – Maison Wangari Maathai – Ferme urbaine de Malakoff.
DEC 2023_195	Déclaration sans suite du lot n°2 – Étanchéité de l'accord-cadre mono-attributaire n°23-13 pour les travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments communaux de la ville de Malakoff.
DEC 2023_196	Contrat de prestation à intervenir entre la ville de Malakoff et l'artiste -autrice Célia Coëtte dans le cadre EAC 2023/2024.
DEC 2023_197	Modification n°1 au marché n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff - Lot 6 métallerie.
DEC 2023_198	Marché à procédure adaptée n°23-26 relatif aux travaux de comblement d'une partie de carrière sur le domaine public.

DEC 2023_199	Convention de mise à disposition du terrain nécessaire à l'installation d'une base de vie dans le cadre des travaux de construction de l'immeuble KALIFORNIA sur le territoire de la ville de Malakoff-Avenant n°3 de prolongation.
DEC 2023_200	Contrat de prestation de service entre la ville de Malakoff et l'association Les Petits Débrouillards Ile-de-France relatif à la mise en œuvre du projet des Ateliers scientifiques dans les écoles de Malakoff 2023-2024.
DEC 2023_201	Contrat de cession des droits de représentation d'un spectacle « Parade des lanternes » entre la ville de Malakoff et l'association Les Poussières dans le cadre « Les rencontres de la culture ».
<b>DEC 2023_86</b>	Contrat <i>Nuit Blanche 2023</i> à intervenir entre la ville de Malakoff et l'auteur Mathieu SIMONET.
<b>DEC 2023_87</b>	Contrat <i>Nuit Blanche 2023</i> à intervenir entre la ville de Malakoff et la compagnie <i>Deuxième Groupe d'Intervention</i> .
<b>DEC 2023_88</b>	Contrat <i>Nuit Blanche 2023</i> à intervenir entre la ville de Malakoff et Le collectif <i>L'ABERJETTE</i> .
<b>DEC 2023_89</b>	Modification n°3 au marché n° 19-21 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des façades et des abords du marché couvert de Malakoff.
<b>DEC 2023_90</b>	Modification n°1 au marché n° 22-14 relatif aux travaux de démolition du pavillon sis 102 rue Paul Vaillant Couturier à Malakoff.
<b>DEC 202_91</b>	Contrat <i>Nuit Blanche 2023</i> à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association Les Mamelles.
<b>DEC 2023_92</b>	Contrat à intervenir entre la ville de Malakoff et Monsieur Roman JASKOWSKI portant sur l'organisation de prestations d'animation artistique dans le cadre des activités maternelles et élémentaires du mercredi.
<b>DEC 2023_93</b>	Contrat de prestation à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association « LA TRESO » dans le cadre de la programmation artistique de Malakoff en Fête 2023.
<b>DEC 2023_94</b>	Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association « ZIZANIE » dans le cadre de la programmation Malakoff en Fête
<b>DEC 2023_95</b>	Attribution du marché à procédure adaptée n°23_04 relatif aux travaux d'entretien, d'aménagement et de réhabilitation du domaine public non bâti et des espaces verts de la ville de Malakoff.
<b>DEC 2023_96</b>	Contrat de partenariat à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association ACLAM dans le cadre du projet « <i>Livres en plein air</i> ».
<b>DEC 2023_97</b>	Contrat de prestation à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association « CONTRASTE » dans le cadre de la programmation artistique de Malakoff en Fête 2023.
<b>DEC 2023_98</b>	Convention de partenariat à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association « BEAT AND BEER » dans le cadre de la 7 <sup>ème</sup> édition du festival en plein air.
<b>DEC 2023_99</b>	Attribution du marché à procédure adaptée n°23-16 relatif aux travaux de rénovation partielle de l'école Paul Langevin à Malakoff.
<b>DEC 2023_100</b>	Modification n°2 au marché n°21-13 relatif aux travaux d'aménagement de la crèche Wilson rue Danton/Varlin – Lot 7 métallerie-serrurerie.
<b>DEC 2023_101</b>	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Radio Tortue » à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association « LES VOLEURS DE PARATONNERRES » dans le cadre de la programmation artistique de Malakoff en Fête 2023.

<b>DEC 2023_102</b>	Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association « <i>LES GRANDES PERSONNES</i> » dans le cadre de la programmation artistique de Malakoff en Fête 2023.
<b>DEC 2023_103</b>	Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association « <i>Le Théâtre de la Toupine</i> » dans le cadre de la programmation artistique de Malakoff en Fête 2023.
<b>DEC 2023_104</b>	Contrat de prestation à intervenir entre la ville de Malakoff et « <i>LADY PÉNÉLOPE MANÈGE</i> » dans le cadre de la programmation artistique de « Malakoff en Fête 2023 ».
<b>DEC 2023_105</b>	Contrat de prestation à intervenir entre la ville de Malakoff et « <i>TEAM DEVIL</i> » dans le cadre de la programmation artistique de « Malakoff en Fête 2023 ».
<b>DEC 2023_106</b>	Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle à intervenir entre la ville de Malakoff et le producteur « <i>LAMASTROCK</i> » dans le cadre de la programmation artistique de « Malakoff en Fête 2023 ».
<b>DEC 2023_107</b>	Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle à intervenir entre la ville de Malakoff et le producteur « <i>CARAMBA CULTE LIVE</i> » dans le cadre de la programmation artistique de la fête nationale du 14 juillet 2023.
<b>DEC 2023_108</b>	Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle à intervenir entre la ville de Malakoff et le producteur « <i>TWIN VERTIGO</i> » dans le cadre de la programmation artistique de la fête nationale du 14 juillet 2023.
<b>DEC 2023_109</b>	Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle à intervenir entre la ville de Malakoff et le producteur « <i>PREMIER JOUR</i> » dans le cadre de la programmation artistique de « Malakoff en Fête 2023 ».
<b>DEC 2023_110</b>	Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle à intervenir entre la ville de Malakoff et le producteur « <i>PREMIER JOUR</i> » dans le cadre de la programmation artistique de « Malakoff en Fête 2023 ».
<b>DEC 2023_111</b>	Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association « <i>BUDDY RECORD</i> » dans le cadre de la programmation artistique de « Malakoff en Fête 2023 ».
<b>DEC 2023_112</b>	Contrat de prestation à intervenir entre la ville de Malakoff et l'association « <i>HAMBUR' GAME</i> » dans le cadre de la programmation artistique de « Malakoff en Fête 2023 ».

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30  
Le secrétaire de séance, Mme Corinne Parmentier,**

INFORMATIONS DISPONIBLES EN MAIRIE